

ηαίδεΐα

Itinéraires

Du droit à la culture aux droits culturels,
un enjeu de démocratie

Les débats démocratiques nécessitent des enceintes à la fois fermées pour que les idées et propositions aient le temps de s'entrechoquer, de progresser et de se stabiliser, et à la fois ouvertes car dans chaque lieu, chaque situation, chaque territoire, ce sont des valeurs universelles qui sont en jeu.

Les cultiver, c'est les confronter et les enrichir des apports qui viennent d'ailleurs, les comparer et pratiquer critique et respect mutuels.

En couverture:

Porte du lazaret, semi-ouverte sur la Manche et la côte, Ile Tatihou, Saint-Vaast-La-Hougue – Manche 2015
Photo : Christelle Blouët

παίδεια

Démarche coordonnée par Réseau culture 21 et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, Université de de Fribourg (IIEHD).
Avec l'Ardèche, la Gironde, Le Nord, le Territoire de Belfort, la Manche, l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, le Transfo et la région Auvergne, Culture et Départements et le Canopéea.

Direction de la publication :

Patrice Meyer Bisch, Johanne Bouchard pour l'IIEHD de Fribourg
Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry pour Réseau culture 21

Juillet 2015*

* Textes collectés entre novembre 2014 et mars 2015 avant les élections des nouveaux Conseils départementaux.

Itinéraires

Du droit à la culture aux droits culturels,
un enjeu de démocratie

Itinéraires

Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

Sommaire

Itinéraire d'une démarche participative: de la culture aux droits culturels	p. 4
Un programme de 16 rencontres en 2014	p. 6
Appel pour une démocratie de proximité	p. 8
Signataires	p. 10
Itinéraires départementaux	
Une administration de citoyens – Raoul L'Herminier	p. 14
Les droits culturels au cœur du développement territorial pour réenchanter les rapports humains – Jean-Claude Mairal	p. 16
L'intégration des droits culturels dans les pratiques sociales, une révolution douce? – Alexis Baron	p. 18
La Manche et les droits culturels: une ambition partagée dans la fabrique de l'innovation sociale – Jacky Guéroux	p. 19
Relancer les politiques publiques par les droits culturels? Un point de vue départemental... – Sylvain Gautier	p. 20
Prospective territoriale et droits culturels ou l'émergence d'un « nouveau contrat social » – Christine Bachelez	p. 24
Une démarche managériale et pédagogique – Laurent Séailles	p. 25
De la démocratisation culturelle aux droits culturels: ouvrir une nouvelle dynamique de sens pour l'action publique – Simon Pourret	p. 26
Itinéraires d'acteurs	
Respiration et vertige, regard personnel sur les droits culturels – Corine Caudron	p. 30
«Culture e(s)t lien social»: un chemin partagé – Christine Charbonnier	p. 32
Les droits culturels, un « dispositif » propice à la rencontre – Pascale Willig et Cyril Naessans	p. 34
Le développement des compétences – Rébecca Urbajtel	p. 35
Se réaliser – Catherine Girard	p. 35
Cultiver notre jardin et le mettre en partage – Cédric Dolet	p. 36
Le CRIC, collectif des réseaux d'insertion par la culture – Collectif	p. 38
Du développement durable – Sophie Dageville	p. 39
Avoir envie, c'est réussi! – Romain Vidoretta	p. 39
La Condition publique et les droits culturels – Anne-Isabelle Vignaud	p. 40
Procédé Zèbre – Fabrice Dubusset	p. 44
Les patrimoines, les mémoires et les territoires... – Marie-Christine Lerat-Hardy	p. 48
À l'écoute des territoires: des personnes et des patrimoines – Rémy Farge	p. 49
Question de méthode	
Les droits culturels fondent une observation interactive	p. 54
Le processus d'analyse des cas d'école	p. 55
Questionner sa pratique au regard de chacun des droits	p. 56
Six indicateurs de connexions appropriées pour mesurer les capacités de réponse	p. 58
Démocratie, droits culturels et espaces dialectiques	p. 60
Exemple de dialectiques par indicateur	p. 61
224 cas d'école	p. 68

4 thématiques transversales aux politiques départementales, introduction aux 4 chantiers

#1. Chantier « Interventions sociales et développement social local »

Introduction	p. 76
Exemples de cas du chantier	p. 77
Paroles de chantier	p. 78
Enseignements et propositions	p. 80

#2. Chantier « Libérons les ressources! Vers une politique de contribution et de valorisation partagées »

Introduction	p. 82
Exemples de cas du chantier	p. 83
Paroles de chantier	p. 84
Enseignements et propositions	p. 86

#3. Chantier « Vivons nos patrimoines! Comment faire bien commun, de nos mémoires aux paysages »

Introduction	p. 88
Exemples de cas du chantier	p. 89
Paroles de chantier	p. 90
Enseignements et propositions	p. 92

#4. Chantier « Avoir envie! Éducation jeunesse, construire ensemble le projet de territoire »

Introduction	p. 94
Exemples de cas du chantier	p. 95
Paroles de chantier	p. 96
Enseignements et propositions	p. 98

Perspectives

En situation de crise, qu'est-ce qui est capital ? – Patrice Meyer-Bisch	p. 102
---	--------

Fondamentaux

ONU (1948), Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)	p. 106
ONU (1976), Pacte des Nations Unies sur les droits sociaux, économiques et culturels	p. 109
ONU (2009) Observation générale 21	p. 110
UNESCO (2001), Déclaration universelle sur la diversité culturelle	p. 111
UNESCO (2005), Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	p. 111
Conseil de l'Europe (2005), Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société	p. 111
Les droits culturels, Déclaration de Fribourg (2007)	p. 112
Culture 21 : actions	p. 115
Ours	p. 116

Itinéraire d'une démarche participative: de la culture aux droits culturels

Johanne Bouchard et Patrice Meyer-Bisch

pour l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, IIEDH de Fribourg

Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry

pour Réseau culture 21

De la culture aux droits culturels

Paideia est une démarche d'analyse des politiques publiques au regard des droits culturels initiée fin 2012 par Réseau culture 21 et l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH), en partenariat avec des départements français: l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort engagés depuis fin 2012, la Manche depuis mars 2014. En 2014, L'Allier et le Puy-de-Dôme, et plus récemment le Cantal et la Haute-Loire, ont rejoint le groupe de travail dans une dynamique interdépartementale et régionale, soutenue par le Transfo, l'Agence culturelle régionale d'Auvergne. D'autres départements participent ponctuellement comme les Bouches-du-Rhône depuis fin 2013.

La notion de « culture » y est comprise au sens large et fondamental, recouvrant « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (art. 2, Déclaration des droits culturels, 2007). Par cette définition, nous sortons d'une approche restreinte de la culture et des simples logiques « d'accès » ou « de consommation » au profit d'une compréhension des droits et libertés de toute personne de participer à la connaissance, à la pratique, à la diffusion et au développement de ressources culturelles, des plus quotidiennes aux plus exceptionnelles. Seule cette approche respecte les droits fondamentaux ainsi que les responsabilités que chacun est appelé à exercer, « seul ou en commun ». C'est un accomplissement nécessaire de la citoyenneté qui est au fondement de nos démocraties dans l'exercice de responsabilités collectives et partagées. Cette compréhension est à la base d'une reconnaissance réciproque de la dignité de chacun.

Ce recentrage sur les droits, libertés et responsabilités des personnes ne peut pas relever d'un travail d'experts externes ni même d'un secteur particulier des politiques publiques. La démarche permet d'ini-

tier un travail d'analyse participative et transversale à l'ensemble des secteurs d'activité: social, culturel, éducatif, urbanistique, environnemental, etc. mené avec les agents des départements, ainsi que leurs partenaires, institutionnels ou associatifs.

Pour sortir du simple échange d'idées et aussi de l'illusion que tout devrait se rapporter à des leçons de bonnes pratiques, la démarche Paideia développe une méthode rigoureuse d'observation interactive et d'évaluation au regard des droits culturels à l'aide de trois outils d'analyse: les fiches descriptives, les cartographies d'acteurs et de processus, les indicateurs de connexion. Tout acteur impliqué dans la démarche partage ses observations pour opérer les traductions des droits culturels dans sa pratique à l'aide de ces outils afin de chercher une plus grande correspondance entre les principes éthiques des droits humains et l'action elle-même. Par ce travail d'analyse, les droits culturels ne sont plus des principes désincarnés et abstraits. Ils ne sont plus considérés comme « dangereux » pour la cohésion sociale mais deviennent au contraire un socle commun qu'il est toujours nécessaire de remettre au cœur des missions des acteurs du territoire.

La démarche Paideia se développe en trois temps: récolte de « cas d'école » (description et analyse de situations pratiques vécues ou à venir), analyse collective de ces cas, formulation d'enseignements.

L'étape 2013 a donné lieu à la publication de résultats intermédiaires basés sur la collecte de 110 cas d'écoles, à quatre rencontres interdépartementales, des forums largement ouverts, des ateliers dans chacun des quatre départements et aux témoignages d'acteurs impliqués. Forte des premiers enseignements retenus, la seconde étape (entre mars 2014 et février 2015) s'est inscrite dans la continuité des expériences menées tout en évoluant vers l'énonciation de thématiques problématisées collectivement.

Des droits culturels au développement démocratique

Cette seconde période de notre itinéraire est symbolisée par l'« Appel pour une démocratie de proximité », lancé au cœur du débat sur la redéfinition des compétences des collectivités territoriales. Les droits culturels, bien compris au sein de l'ensemble des droits de l'homme permettent de clarifier la fonction transversale des facteurs culturels assurant à toutes les politiques publiques une adhérence aux habitants et à leurs milieux. Réaliser cette proximité démocratique n'est cependant pas simple si on veut écarter les populismes autant que les certitudes cloisonnées. Toute démonstration démocratique telle que l'entreprind notamment la démarche Paideia, se fait à la fois par un travail collectif d'une multitude d'acteurs permettant une plus grande clarté des définitions et par la mise en partage d'un grand ensemble d'expériences significatives.

Les 110 cas d'école ont grossi et sont devenus 150. Leur analyse a progressé permettant de créer un capital d'expériences et d'analyses constituant une véritable banque de données. De nouveaux départements se sont joints à la démarche avec leurs forces et spécificités propres ainsi que d'autres collectivités. Le mouvement démocratique se démontre en marchant, et en restant ouvert à qui désire s'y investir. Chacun peut y jouer un rôle.

La redéfinition des politiques territoriales doit permettre de reposer le débat au niveau du socle concret de la démocratie

La redéfinition des politiques territoriales doit permettre de reposer le débat au niveau du socle concret de la démocratie, et cela quels que soient les partis, car il s'agit de s'entendre sur la participation politique républicaine.

Le dialogue démocratique se fonde sur des couples de valeurs et des trajectoires transversales

Les méthodes d'analyse se sont affinées au cours des ateliers de cette année. Pour asseoir cette objectivité, nous avons formulé des indicateurs de connexion qui s'avèrent déjà opérationnels. Nous les complétons par des couples de valeurs en opposition dialectique

tirés des cas d'école. Par exemple, il s'agit d'assurer le plus large éventail de pratiques culturelles et l'exigence de qualité, la plus large participation aux décisions et les diverses contraintes techniques et économiques, ou encore la valorisation de la diversité culturelle et l'unité des territoires, aux niveaux local et national. Nous voulons éviter les compromis qui neutralisent la vie collective. Les compromis ne sont pas à la hauteur des buts recherchés; il est nécessaire de s'accorder constamment sur les valeurs légitimes et opposées pour construire des politiques et projets dynamiques. La participation et l'exigence de qualité durable dans les décisions politiques au plus proche des citoyens sont notre défi commun.

La démonstration de la transversalité et l'opérationnalité des droits culturels ne peuvent rester généralistes. Nous avons donc ouvert quatre chantiers thématiques et transversaux qui ont permis de focaliser l'observation, de formuler des analyses et des propositions:

- Interventions sociales et développement social local
- Libérons les ressources! Vers une politique de contribution et de valorisation partagées
- Vivons nos patrimoines! Comment faire bien commun de nos mémoires aux paysages
- Avoir envie! Éducation jeunesse, construire ensemble le projet de territoire

Quatre « cahiers de chantier » sont en voie d'être publiés. Ce sont des documents de travail soumis à une large consultation et à la critique ouverte, dans le but de fournir des propositions au plus près des droits des personnes.

Et maintenant

Une troisième étape est en cours. Ces chantiers se poursuivent, d'autres se développent, notamment sur la création et l'innovation. Les enjeux sont sur la table et les démonstrations progressent. Les différents itinéraires se croisent et s'instruisent mutuellement. Les collectivités territoriales et les autres acteurs engagés dans ce processus souhaitent élargir ce vaste mouvement social et démocratique fondé sur la conviction commune que toute démocratie se construit par croisement des savoirs: les savoirs vécus au quotidien des habitants ainsi que ceux qui émanent de leurs activités les plus pointues, professionnelles ou non.

Nous faisons appel à toutes celles et à tous ceux qui le souhaitent pour donner un corps concret à cet « Appel pour une démocratie de proximité » et le préciser à chaque fois que nécessaire. Il s'agit d'aller au plus juste et au plus opérationnel de ce bien commun. Celui-ci ne peut pas être simple, car il doit s'élaborer non seulement en respectant, mais en valorisant la diversité des acteurs et des situations.



12 et 13 février, Belfort



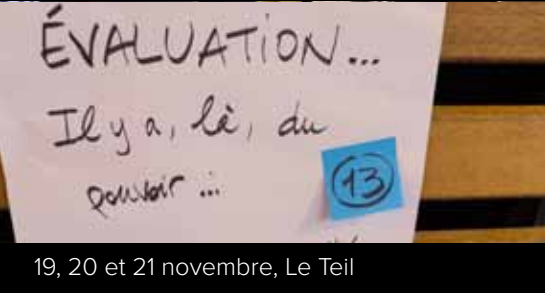
19, 20 et 21 mars, Roubaix



21, 22 et 23 mai, Belfort



24, 25 et 26 septembre, La Réole



19, 20 et 21 novembre, Le Teil



Un programme de 16 rencontres en 2014

En 2014

Dans la poursuite des objectifs de la démarche, il s'agissait en 2014 d'approfondir, de pérenniser et d'amplifier le mouvement de mobilisation dans les collectivités, tout en consolidant les outils d'observation et d'évaluation utilisés. Le nombre de personnes et de structures impliquées a continué d'augmenter tout en maintenant les conditions d'une réelle qualité d'implication.

Au-delà de l'intérêt suscité par l'analyse au regard des droits humains et de leur dimension culturelle, la mobilisation de nouvelles personnes aura été motivée à travers l'ouverture de chantiers thématiques les impliquant directement dans leurs missions professionnelles aux côtés de leurs pairs: développement social local, ressources, mémoires, éducation-jeunesse.

La démarche a également impulsé la formation continue de nouveaux agents impliquant les directions des ressources humaines des collectivités. L'intention visée consiste également à développer des chantiers expérimentaux concrets dans toutes les politiques départementales afin de démontrer l'efficacité de l'approche et développer des recommandations stratégiques étayées en matière de politiques publiques.

Du droit à la culture aux droits culturels

Restitution publique de la 1^{re} année et lancement du programme 2014-2015

12 et 13 février, Belfort

Présentation des travaux réalisés pendant l'année et mise en débat des principaux enseignements de la démarche auprès d'un large public inter-sectoriel (culture, social, éducation, aménagement, RH...).

4 séminaires interdépartementaux pour 4 chantiers thématiques

#1. Chantier développement social local

Nord: les 19, 20, 21 mars

#2. Chantier Ressources

Territoire de Belfort: 21, 22 et 23 mai

#3. Chantier patrimoines, mémoires et paysages

Gironde: les 24, 25 et 26 septembre

#4. Chantier Éducation - jeunesse

Ardèche: les 19, 20 et 21 novembre

En amont des séminaires, chaque département a mobilisé des groupes de travail thématiques dans le but de définir les possibilités de collaboration et d'analyse, à partir des cas d'école récoltés en 2013, les nouveaux cas aller chercher et leurs partenaires (internes et externes au CG), la liste des problématiques et le programme de travail.

Les séminaires interdépartementaux ont été consacrés à la mise en commun des observations de chaque Département et à l'élaboration de propositions pour répondre aux problématiques posées convergeant vers la production de recommandations dans les ateliers de synthèse qui se sont déroulés sur l'Île Tatihou dans la Manche les 5 et 6 février 2015.

11 séminaires départementaux

Manche: 10 et 11 avril, 12 juin, 12 et 13 novembre

Territoire de Belfort: 14 avril

Ardèche: 24 au 25 avril, 5 juin

Nord: 10 juin, 11 sep., 6 et 7 octobre, 26 et 27 nov.

Auvergne (Allier et Puy de Dôme): 2 et 3 octobre

Approfondissement des travaux des personnes engagées dans les chantiers sur chacun des territoires ainsi que la démarche de fond de chaque département. Initiation aux fondamentaux des droits culturels et lancement des travaux d'observation pour les nouveaux départements.

APPEL

pour une démocratie de proximité

Une démocratie de proximité implique que tous les habitants aient la possibilité de participer à une dynamique commune reliant les différents niveaux de responsabilités publiques et traversant les secteurs de la vie sociale, économique et politique. Ils ont droit à ce que leurs voix, leurs savoirs et leurs impôts soient pris en compte de façon cohérente.

Qu'est-ce qui fait ce lien de cohérence, sinon le croisement de la diversité des savoirs entre des acteurs responsables ? Les facteurs culturels ne se réduisent ni à des particularismes locaux, ni à des activités artistiques et patrimoniales : ils concernent toutes les formes de savoirs et de modes de vie ; ils jouent un rôle central dans la continuité du lien politique ; ils sont facteurs d'adhésion, de participation et de responsabilité. Face au découragement citoyen, un des enjeux fondamentaux des réformes territoriales est de reconsidérer ce lien transversal.

En dehors de toute orientation partisane et de tout souci de conservation de tel ou tel échelon administratif dans l'organisation territoriale de la République, les soussignés, habitants, citoyens, élus, professionnels de tous les domaines social, culturel, aménagement du territoire, éducatif, provenant des secteurs publics, associatifs et privés, lancent cet appel pour une démocratie de proximité et une continuité du service public. Ils estiment que les réformes en cours doivent placer en priorité l'objectif d'une adhésion pleine et entière des personnes aux valeurs de la République. Cette condition

essentielle à leur participation démocratique à tous les niveaux implique une attention particulière aux facteurs culturels du lien politique : un tissu social, économique et politique est un tissage de savoirs vécus et partagés.

Quelles que soient les décisions sur le nouveau découpage des collectivités territoriales publiques et la répartition de leurs compétences, les soussignés estiment que des principes de participation citoyenne et de connexion entre les secteurs doivent être clairement identifiés, respectés et valorisés. Dans la nécessité de maintenir l'unité du territoire national et de discerner les découpages administratifs cohérents, les questions culturelles d'attachement aux territoires ne relèvent pas que de l'imagination et de la sensibilité ; elles ont un impact important sur l'effectivité de la participation citoyenne et sur la confiance dans les institutions.

Les dimensions culturelles de la citoyenneté pour une participation forte

Le culturel dans son sens large signifie la prise en compte et la valorisation de toutes les formes de savoirs, savoirs être, faire, vivre ensemble, communiquer, c'est pourquoi il conditionne la réalisation de toutes les activités, depuis les plus ordinaires de la vie quotidienne jusqu'aux plus techniques et spécialisées.

La valorisation des savoirs, de leur circulation et de leurs « croisements » à tous les niveaux permet d'assurer les liens les plus justes et les mieux ajustés entre les acteurs de la vie sociale, économique et politique. Cette dynamique culturelle conditionne la valeur des liens entre les habitants, leurs élus, leurs administrations, mais aussi leurs entreprises et leurs associations, selon une conception exigeante de la démocratie.

Essentielle pour l'innovation sociale, territoriale et économique, la transversalité du secteur culturel a une importance centrale pour la prise en compte de la diversité culturelle présente dans les territoires et pour l'adhésion des habitants aux valeurs communes, et donc pour leur participation. Il a notamment un impact fondamental, et non pas accessoire, sur les questions sociales, l'appropriation et la valorisation du territoire, l'adaptation de tous les services publics, ainsi que la participation des acteurs privés et des organisations de la société civile.

Le droit de participer à la vie culturelle ne peut plus être réduit à un droit de « consommer » des œuvres culturelles. Placé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, entre le droit à l'éducation (art. 26) et le droit de participer à un ordre « tel que les droits et libertés puissent y trouver plein effet » (art.28), le droit de participer à la vie culturelle (art.27) est une condition nécessaire à l'exercice effectif du droit de participer à la vie politique. Une attention particulière à l'exercice du droit de participer à la vie culturelle, et à tous ceux qu'il contient, est une réponse prioritaire à apporter aux extrémismes, mais aussi à l'apathie politique et au désengagement qui menacent toutes les sphères de la société.

Trop souvent négligés, les facteurs culturels sont une condition essentielle à l'exercice effectif et adapté de l'ensemble des droits de l'homme, ainsi que de toutes les libertés et responsabilités qui y sont associées. Par exemple, le droit au travail est conditionné non seulement par la formation, mais aussi par toutes les dimensions

de l'épanouissement de la personne ; il en va de même du droit à la santé, aux libertés d'expression, d'association, à la justice, etc.

La continuité du service public à tous les échelons, l'intelligence territoriale

L'innovation sociale et territoriale repose également sur l'intelligence des territoires, qui est la capacité de repérer, d'évaluer, de valoriser et de mettre en liens toutes les ressources humaines, naturelles et structurelles présentes dans ce territoire, en tenant compte de ses différentes échelles géographiques et temporelles. La mobilisation des ressources est conditionnée par le partage des savoirs. Un territoire n'est pas une île, sa valorisation se joue aussi à chacune de ses frontières.

Les décisions de découpage administratif et la répartition des compétences des collectivités devraient relever davantage d'une logique de synergie que de subdivision ; leur efficacité et leur légitimité sont dépendantes de la façon dont sont identifiées les « unités de travail et de participation » entre les domaines et entre les acteurs.

Quelles que soient les décisions, le développement d'une démocratie de proximité ne signifie pas une division entre le national et le local ; elle nécessite une continuité du service public ainsi que des modes d'exercice des droits, libertés et responsabilités, impliquant en même temps les valeurs universelles, nationales et locales nourries de la diversité culturelle des personnes et des territoires.

Rejoignez les signataires de cet appel

www.droitsculturels.org/appeldemocratieproximite

Signataires de l'APPEL

258 premiers signataires (juillet 2014 à juillet 2015)

LE GRAND Jean-François, Président du Conseil général de la Manche, membre honoraire du Parlement, **SAULIGNAC Hervé**, Président du Conseil général de l'Ardèche, **MADRELLE Philippe**, Président du Conseil général de la Gironde, **ACKERMANN Yves**, Président du Conseil général du Territoire de Belfort, **KANNER Patrick**, Président du Conseil général du Nord, **L'HERMINIER Raoul**, Vice-Président du Conseil général de l'Ardèche, **DEXPERT Isabelle**, Vice-Présidente du Conseil général de la Gironde, **POUTHIER François**, Culture et Départements, **CAMPESE Anne-Claire**, directrice du territoire Sud-Est d'action sociale, Conseil général de l'Ardèche, **LALANNE Vincent**, **AMIGUES Gérard**, Vice-président en charge de la culture, du patrimoine et de l'usage des TIC, Conseil général du Lot, **THOMAS Françoise**, assistante de direction, Conseil général de la Manche, **CHARBONNIER Christine**, fonctionnaire territoriale, Conseil général de l'Ardèche, **BERNO-CORDES Céline**, chargée de mission, Conseil général de la Gironde, **PILLET Patrice**, délégué culture, Conseil général de la Manche, **BOINAMRI Salimati**, étudiante, Lille 3, **NKHILI Ouassem**, professeur médiateur, Pôle Culturel des Coëvrans, **REBOUL Monique**, directrice affaires culturelles, Ville de Bron, **CHAILLET Marie-Françoise**, retraitée, **DALZON Michel**, **LE QUEREC Michel**, maire, **LUCENAY Jean-Claude**, élu, **PIVA Marion**, **ARNAUD Claudine**, **FINOT-BREMONT** Lorraine, psychologue clinicienne, **CHAREYE Chrystel**, élue communale, Mairie Gilhac et Bruzac, **BARBASTE Anne-Marie**, bibliothécaire, Médiathèque, **CAUDRON Corinne**, fonctionnaire territoriale, **LERAT-HARDY Marie-Christine**, attachée de conservation du patrimoine, développeur culture, Conseil général de la Gironde, **BOULON Thierry**, **CABARET Didier**, militant, Nouvelle donne, **FARGIER Guylain**, professeur, Éducation nationale, **FRENY Nadine**, retraitée La Poste, **AUBRY Daniel**, **HONNO-SOGNO Odile**, conseillère développement culturel ESS et emploi, Conseil général de la Gironde, **GAUTIER Sylvain**, direction de la culture et de la citoyenneté, Conseil général de la Gironde, **BRET Michel**, cadre territorial, Conseil général de la Gironde, **TOMEZYK Josiane**, Conseil général de la Gironde, **BOURNISSA Sandra**, agent territorial, Conseil général de la Gironde, **ALLARD Suzanne et Jacques**, **CLEMARES Marie-Claude**, attachée territoriale, Conseil général de la Gironde, **CHABAUD Julie**, responsable Mission Agend@ 21, Conseil général de la Gironde, **HUART Nicolas**, chef du service création et action culturelle, Conseil général de La Manche, **HERMAN Julie**, conseiller technique, Conseil général des Bouches du Rhône, **SACHDEVA Sylvie**, Fonctionnaire territoriale, **DARNAL Béatrice**, **MADRELLE Christine**, **MOREL Christelle**, chef de projet écotourisme, ONF Réunion, **VIGNES Christine**, chargée de mission, Conseil régional PACA, **PICÒN Palmira**, directrice, Quelques p'Arts... Centre National des Arts de la Rue - Scène Rhône-Alpes, **RENAULT Marlène**, chargé d'étude culture, AURH, **SAUNIER Anne**, chargée de projets, Quelques p'Arts... Centre National des Arts de la Rue - Scène Rhône-Alpes, **BEZIAU RAVARD Stéphanie**, directrice de l'action cultu-

relle, ville de REZÉ, **BOSCHER Fiona**, étudiante, UCO Angers, **MERAND Bernard**, ancien élu local à Betton, **FARGE Rémy**, étudiant, Université Lille 3, **COLLET Rozenn**, directrice de projet, Théâtre du Centaure, **EYMARD Hervé**, **PINAULT Anne**, enseignante, **HANDSCHUTTER Sophie**, plasticienne, **DESREUMAUX Sophie**, chargée de développement culturel, **SOUCHIER Raphaël**, auteur, conseil en développement local, RSC, **PARIS BULCKAEN Marie-Odile**, directrice, médiathèque départementale du Nord, **FUNES Santiago**, consultant, **MEREU Sandra**, chef de Projets Culturels, à l'École d'opportunités, **RAMEL Françoise**, Présidente, Patrimoine-Environnement Bretagne, **SALAÛN Rosalie**, **WEIDMANN Valérie**, directrice, Pygmalion et Cie, **BERHAULT Sylvain**, **BELLEGUIC Thierry**, professeur, conseiller spécial du recteur à la culture, Université Laval, Québec, **BERGER Thérèse**, **ANDRE Domitille**, **VILCOCQ Frédéric**, conseiller Culture et Économie numérique, Conseil régional d'Aquitaine, **MORDANT Gilles**, directeur, Fairplaylist, **KIEFF Sébastien**, chargé de participation citoyenne, Conseil général de la Gironde, **MONTFORT Jean-Michel**, organisateur communautaire, Ass. Culture toi-même!, **RENAULT Marion**, étudiante, **FEREY Catherine**, **LINK Juliane**, chargée de production, Cie PM, **RICHEUX Marjolaine**, **MARCHAND Alain**, Président d'Association, élu municipal, Global & Local, **SEYVOS Jean-Pierre**, compositeur, **AUBRY Anne**, **DE PACHTERE Philippe**, directeur, La tourbine sciences, **KIBOU Bahija**, coordinatrice, ARTfactories/autre(s)pARTs, **ROTURIER Julie**, chargée de mission Agenda 21, Conseil général de la Gironde, **GAUSSEL Amans**, dramaturge du coin, Coopérative la Dynamo, **SANCHEZ Philippe**, directeur des Affaires Culturelles, Ville de Bègles (33), **GILLE Hervé**, conseiller général, Conseil général de la Gironde, **BRUNEL Claire**, jongleuse, **THIVILLIER Camille**, **AVENAS Jacqueline**, assistante maternelle, **NOPPE Thierry**, **DOREL Amandine**, **RISSE Michel**, directeur artistique, Décor Sonore, **NYS Alexis**, chargé de production, Productions Bis, **BOCHARD Sylvette**, **BOCHARD Jean-Luc**, Adhérent TEC - QuelqueP'Art, **MILANI Alessandro**, **VOJYLAC Martine**, **BOUVIER B Pôm**, compositrice, **VILLENAVE Vincent**, directeur artistique, L'heure bleue, **GIROUD Laurent**, comédien, **BENOIST Anne**, chercheur, CNRS, **LEBOUCER Daniel**, retraité cadre hospitalier, association culturelle intercommunale, **SERVIZ Yann**, codirecteur, 2 rien merci, **RIVIERE Benoit**, directeur, ADDA 32, **ETCHEVERRY Elorri**, chargée de production, Le Petit Théâtre de Pain, **LITHA Delphine**, chargée de production, **LEGRAND Séverine**, directrice, interSTICES Rhône-Alpes, **KILANI Laurent**, gérant, SCIC La Cellule, **FAVIER Vianney**, chargé de mission, Agence culturelle de Wallonie picarde, **VIRET METAT Claudine**, directrice des publics de la culture, Conseil général de l'Hérault, **BUFFA Raffaella**, chômeuse, **CAILLET Carmen**, secrétaire, association culturelle, **LOYER-CAMEBOURG Laurence**, directrice de la culture, conseil général de la Manche, **BRIOT Philippe**, directeur, Travail et Culture, **MERCIER Dominique**, formatrice, metteuse en scène, **MONTENON Adeline**, étudiante, **SERAYET Bernadette**, présidente d'association, Felixval, **DENYS Philippe**, médiateur culturel, Travail et culture, **GUEUDRE Michèle**, retraité-

tée, **CHAPTAL Rémy**, directeur Culture Sport et Territoires, Conseil général du Puy-de-Dôme, **VAROQUEAUX Olivier**, agent sncf, SNCF, **FAVERO Irene**, chargée de mission Réseau-Culture21, **BUCH Pierre**, responsable de l'Action Culturelle, Conseil général de Saône et Loire, **CAMPANA François**, directeur, KYRNÉA/Passeurs d'images, **RAMEAU Maryse**, comptable, MJC Annonay, **ANGER-MICHELET Pierrine**, responsable artistique, La NiaK Cie, **GRANIER Lison**, chargée de production & diffusion, Duo Bonito, **SABATIER Cristiane**, **WINTER Arnold**, **UBERTHIER Alice**, chargée d'administration et de développement, Cie Les Mobilette, **COSSON Maurice**, directeur, L'arc Rezé 44, **CATTA Claire**, administratrice, Théâtre de Villefranche, **DUBOSC Amélie**, chargée de communication et de l'action culturelle, Association Regards et Mouvements/Hostellerie de Pontempeyrat, **LAMOTHE Didier**, syndicaliste, CGT, **DUMAS Florence**, **FRIAS Anne-Marie**, **BELLOT Bernard**, **KIEFFER Charlotte**, **CHAMPION Myriam**, professeur, Éducation Nationale, **COMBE Corinne**, **SALAS Rémi**, metteur en scène, **Candide**, **BALLANDRAUX Laurence**, petit chef, Cie Tout un Truc, **HILAIRE Aurélie**, **MEYNIEU Christine**, gestionnaire, DCC, **TELL Monique**, retraitée, **MAUVAIS Charline**, **VENDÉ Lucile**, administratrice, **BONTZOLAKIS Christian**, Président, Association Colette Bonzo - Château du Pin, **DUMAS Valérie**, artiste peintre, **TRONVILLE Maryse**, professeur des écoles, **PARDO Antonietta**, chercheuse et formatrice sur les droits de l'homme, Association Regard sur les Droits de L'Homme, **MILESI Evelyne**, **MILESI Michel**, agriculteur, theolier, **AILLET Charlotte**, **WELTER Emmanuelle**, enseignante, école primaire, **ARDON-SCHENCK Dominique**, enseignante, **FRELON René**, retraité, **MAIRAL Jean-Claude**, président, Groupement d'action locale du Pays Vichy Auvergne, **DUBUSSET Fabrice**, directeur artistique, Procédé Zèbre, **LANOË Olivier**, initiateur-coordonateur du réseau des AMACCA/artiste, **DIERSE Martine**, plasticienne, **FAURON Marie-Hélène**, public acteur, APSOAR Annonay, **MEREY Mélanie**, doctorante, **MAUROY Emilie**, chargée de mission Agenda 21, Conseil général de l'Allier, **ELIET Claire**, citoyenne, **DESCAMPS Laure**, directrice culture sport jeunesse, département de la Drôme, **KADRI Siham**, surveillante collègue, **LucHE Brigitte**, bibliothécaire, Médiathèque départementale du Nord, **BIONDINI Dominique**, responsable de mission à la direction de la culture et de la citoyenneté, Conseil général de la Gironde, **DUSSOLLIER Claudine**, directrice de collection, L'Entretiens, **BLOCH Laurence**, **PREVOST Pierre**, comédien, Cie Acidu, **QUILLIARD Nicolas**, comédien, **KIENZEL Luc**, **MICHELET Frédéric**, directeur Cie, Auteur, écrivain, **WAGNER Marik**, conseil/accompagnement d'équipe(s) artistique(s), **GIORDANO Claude**, **DUPERRAY Frédéric**, comédien musicien, association Hector Protector, **FERRIER Nicolas**, médiateur et coordinateur culturel, Centre social et culturel Del Rio (Marseille 15), **COLLIN Michel**, directeur de production, Plasticiens volants, **DOLLEANS Marilyn**, administratrice de compagnie de théâtre de rue, **NAJA Brigitte**, enseignante, IME, **DELOSME Pierre**, metteur en scène, Eléphant vert, **REQUIER Isabelle**, **VIALLET Gregory**, conteur, **GODFROY Edith**, chargée de mission, Conseil général du Territoire de Belfort, **SERONT Isabelle**, clown, Makitouch & cles, **MAHEY Alain**, maire, **GENTILS Sophie**, **L'HERMINIER Valentin**, acteur, **LOUCHE Barnabé**, Conseiller délégué au Numérique, Agglomération Privas Centre Ardèche,

BOISSON Sylvaine, chargée des relations publiques, Théâtre de Villefranche sur Saône, **RUIZ Jocelyne**, association esprit d'Amour notre richesse est en toute vie, **FEYT Grégoire**, Universitaire, coordinateur réseau UniTer-RA (Université-Territoires en Réseau Rhône-Alpes), Université de Grenoble, **GESLIN Patrick**, directeur artistique, Tout Est Son Contraire, **REMY Yves**, directeur, CIDEFE, **MICHAUD Lucas**, chargé du secteur culturel, Conseil général du Territoire de Belfort, **TOUMIT François**, directeur du patrimoine et des musées, Conseil général de La Manche, **PELLERIN Stéphane**, conseiller municipal, Saint Marcellin, **PAYSANT Emmanuel**, chef de projets - direction de la culture, Conseil général de l'Ardèche, **FAKIRI Jacqueline**, citoyenne du monde, libertaire, **BOSC Vincent**, **CHANTRE Michel**, conseiller général, Ardèche, **FINIELS Martine**, vp solidarité, Ardèche, **BLANCHARD Yohan**, **SIMON Claude**, conseiller municipal, Saint Apollinaire de Rias, **DELARBRE Michel**, adjoint au maire, Chateauneuf de Vernoux, **LADUREE Virginie**, assistante culturelle, Conseil général de la Manche, **SANTOLINI Hélène**, retraitée, Éducation Nationale, **AUDIBERT Agnès**, élue, municipal PNRMA, **FARGIER Edmond**, maire, Aizac, **HUDELLOT Marcel**, attaché territorial - chargé de mission, Conseil général de l'Ardèche, **BLACHER Yves**, artiste, **BRENNAN-SARDOU Cécile**, inspecteur honoraire, retraitée Éducation Nationale, **ROCHER Nicolas**, technicien, **ROUSSEAU Florence**, chef de projet, Histoires de mémoires, **LEMESRE Régine**, vice-présidente enfance jeunesse, CDC Pays Beaume Drobie, **WILLIG Pascale**, assistante sociale, **BRUN Mathilde**, chargée de coordination d'exposition, Musées de la Ville de Clermont-Ferrand, **AILHAUD Juliette**, conseillère municipale, Sablière, **CROZE Laetitia**, directrice de la Culture, Ville de Bailleul, **VIGREUX Marianne**, chargée de mission ou d'études, **KINTZINGER Peggy**, directrice de production, **PELLETIER Laurence**, coordinatrice des journées Aux Oeuvres Citoyens, Ville de Séné, **DELANNOY Annick**, déléguée au développement durable, Conseil général de la Somme, **CERVELLO Didier**, chargé des politiques culturelles territoriales, Département de Loire Atlantique, **GIRARD Catherine**, formatrice Tourisme, AFPA, **THEVENON Alice**, **FARALDI Vincent**, éducateur spécialisé, prévention spécialisée 07, **NOBRE Emilia**, assistante familiale, Conseil général de l'Ardèche, **GOUTANT-GREFFE Françoise**, formatrice, Greta Vivarais Provence, **DE PACHTERE Philippe**, directeur, La Turbine sciences, **VEZIAN Ginette**, adhérente-bénévole, Sentier des Lauzes, **MELLUL Alice**, **MICHEL Philippe**, ancien haut fonctionnaire, **BUHAUT Anne**, étudiante développement culturel, LPADC, **BOUCHARD Jean-Pierre**, adjoint au maire Lyon 1er arrdt, Ville de Lyon, **FAUGER Christian**, adjoint, mairie, **MAHEY Alain**, maire, Commune de Chandolas, **BEGOT Annie**, directrice artistique, Danse à tous les étages, **DESOLME Christine**, adjointe, mairie de Chambonas, **SOIRA Julien**, moniteur éducateur, foyer d'hébergement d'esat, **RIESEN Céline**, comédienne, **AUBERT Elisabeth**, commune de Foucarville, **MARSOL Martine**, conseillère municipale, **SERRANO Marc**, cadre retraité, **MEBREK Chantal**, élue/chargée d'études, Commune de Malbosc/PNR, **CHARBONNIER Suzon**, retraitée, **MESTRES François**, coordinateur de Projet, Cripp Mortain, **HENGBART Olivier**, citoyen...

Itinéraires départementaux

Une administration de citoyens

Raoul L'Herminier

Conseiller départemental délégué au commerce, à l'artisanat et aux métiers d'art, Département de l'Ardèche

Depuis deux ans, le Département de l'Ardèche travaille à l'observation de ses politiques au regard des droits culturels. Quel enrichissement vous apporte ces travaux ?

Cette démarche d'observation des politiques au regard des droits culturels, nous conduit à articuler notre réflexion autour de deux fondamentaux : à qui sont destinées ces politiques – les habitants – et la manière dont le service public est rendu à travers ceux qui le font vivre – les agents.

Autrement dit : comment les agents départementaux, qui sont aussi des habitants, peuvent jouer tous leurs rôles ? Celui d'agent, qui exerce son métier, mais aussi celui d'habitant, de citoyen, qui pose son regard sur l'ensemble des services qu'offre la collectivité. Cette approche qui mêle un rôle d'acteur-faisant à celui d'acteur-bénéficiaire commence à être comprise par les agents eux-mêmes. Petit à petit, par ce double regard, peuvent se développer une plus grande pertinence, une plus grande adéquation entre le service rendu et ses destinataires.

Vous évoquez la difficulté de synchronisation entre ses convictions personnelles et son rôle professionnel. Comment y répondez-vous en tant qu' élu ?

Je crois qu'il y a une déconnexion entre l'administration et l'ensemble des personnes à qui elle « rend service ». Il faut les reconnecter. La démarche des droits culturels permet cela. L'administration ne peut être déshumanisée. Elle est composée de personnes qui vivent le territoire. Cette réalité doit être mise à profit pour que le moindre règlement, le moindre service soit avant tout mis en œuvre comme un service au service des habitants. C'est cela qui définit l'administration. Son existence n'a de sens que dans son rapport à l'homme. Sans habitant, il n'y a pas besoin d'administrer.

Comment traduisez-vous cela dans le contexte spécifique des Départements ?

Les Départements, de par leurs qualités et leurs compétences, ont acquis une expertise sur les questions de désocialisation. Ce n'est pas pour rien que les Dé-

partements ont posé eux-mêmes cette question de la relation humaine dans leur évaluation. Il s'agit de sortir du logiciel « dispositif » et de se reposer la question de l'autonomie au regard des droits fondamentaux.

Ce qui nous intéresse avant tout, c'est la diversité humaine. Comment administrer en respectant cette diversité ? En en faisant un élément fondamental du corpus du service public, et non pas en cherchant à la canaliser dans un système où administrer se limiterait à multiplier les systèmes « désincarnés », et des répondeurs du type « Vous êtes une personne âgée, faites le 1, une personne handicapée, faites le 2, etc. ». Ce n'est pas comme ça que les politiques ou les fonctionnaires des Départements envisagent leur fonction.

Aujourd'hui, reprendre les actes quotidiens et les réfléchir au regard des droits de l'homme nous permet vraiment de reposer les bases du pourquoi on administre, pour qui on administre et comment...

Les politiques ont un mandat, mais peut-être qu'au mandat suivant, ils ne seront plus là. On observe parfois des fonctionnaires qui serrent les dents en attendant que le politique passe et en se disant « Nous, on reste ». Comment peut-on sortir de cette situation où l'administration gouverne à la place du politique ?

Quand on approche de très près les principes de la fonction publique et l'organisation du statut du fonctionnaire, on voit qu'il est difficile de transgresser l'organisation traditionnelle qui cloisonne les fonctions et les niveaux hiérarchiques. Franchir ces murs repose sur la bonne volonté de quelques-uns, porteurs de ces valeurs. Dès qu'ils s'en vont ou changent de place, le risque est de voir renaître les mêmes empêchements. Comment agir sur cette immuabilité du statut du fonctionnaire, du devoir de réserve et de l'écrasement de la hiérarchie ?

Aujourd'hui les administrations sont plutôt tournées sur « comment dire non à la demande et ne rien changer ». Parce que le monde et les individus évoluent, la vraie question est donc de savoir comment cette administration se repose les bonnes questions systéma-

tiquement. Pour vraiment en arriver là, je pense que le fonctionnaire doit donner son avis, en sa double qualité d'habitant et de fonctionnaire.

Les syndicats le disent clairement: « Les gens, tu vas les voir, ils te parlent, ils expriment des envies de faire autrement... mais au moment de rendre la parole publique, là il n'y a plus personne ». Aujourd'hui, il n'y a plus personne parce qu'il y a une problématique de fond. Cette administration n'a pas de sens car elle est basée sur la hiérarchie, une hiérarchie de la domination: « Je commande parce que je suis le plus fort ». La bonne hiérarchie est celle des compétences. Elle est bien évidemment politique.

Si une administration n'a pas d'ambition politique, elle n'a pas de raison d'être. Pour que cette ambition existe, il y a réellement un besoin de clarification de la part du politique. Il ne peut plus se permettre d'être uniquement quelqu'un qui entérine. Il doit être quelqu'un qui pilote et qui justifie. Quand il y a une ambition politique, chaque acte peut être expliqué, revendiqué et posé comme fondement d'une utilité collective. Si tel n'est pas le cas, le fonctionnaire est le représentant d'un service dont il ne connaît plus le contour, ni l'utilité car justement le politique a oublié de le rappeler. Cette ambition demande aux agents de la comprendre d'abord – et en premier lieu – en leur qualité d'habitant, de citoyens! Tant que nous n'aurons pas intégré cela, nous continuerons de gâcher des capacités et des savoirs, comme des ressources humaines.

Le travail que nous avons entrepris sur le vrai sens de l'administration va pouvoir s'amplifier avec une assemblée plus équilibrée, celle qui va naître en mars. Cela va être une véritable révolution. Un rapport sur la féminisation des élus des villes de plus de 3 000 habitants montre que le rajeunissement de l'ensemble des conseils municipaux a notamment permis que les municipalités mettent vraiment en place des politiques enfance jeunesse qui n'existaient pas auparavant. C'est cette révolution-là que nous allons vivre dans les Départements, c'est une révolution culturelle, qui vient petit à petit rééquilibrer l'humanité dans les assemblées.

Qu'apporte la démarche en ce sens?

Elle apporte du savoir partagé. Les gens commencent à percevoir son existence et l'impact de mieux-être qu'elle apporte à ceux qui y sont impliqués, « Parce que ça donne du sens. »

Mais, cela demande un engagement personnel. Car cette démarche remet en cause l'ensemble du paradigme et interroge son propre rôle dans la collectivité. Il faut reconnaître que cela demande du temps.

Cette démarche remet en cause l'ensemble du paradigme et interroge son propre rôle dans la collectivité.

En termes d'expérimentation, nous avons beaucoup appris. Cette démarche nous aide à cumuler de la connaissance. Il faut l'institutionnaliser davantage. Aujourd'hui, nous n'accompagnons pas assez nos agents pour réfléchir la bonne administration. Demain, il faudra institutionnaliser la notion même de la recherche-action, de la recherche pour le bien public à travers l'ensemble des institutions départementales et des qualifications et des compétences. Pour ce faire, il me semble que les associations d'élus ou de collectivités doivent développer un observatoire du possible et du réel.

Je prends l'exemple de l'excellent travail qu'a fait l'Allier sur les nouvelles ruralités avec la Nièvre. Ils ont eu cette sensibilité de voir que la ruralité peut résister à l'exode, et ont ouvert des possibilités de développement qui étaient beaucoup plus équilibrées. Ce travail-là n'a pas été assez valorisé au niveau national, peu de spécialistes de l'urbain le connaissent. Il y a une responsabilité à mettre en avant l'expérimentation qui est faite partout. Nous devons être dans la recherche de maillages territoriaux et des liens entre l'administration et les habitants.

Comment, demain, administrer au regard des droits culturels? C'est la question qui est posée. Comment cette administration s'organise et comment elle se met en lien avec l'ensemble des populations de nos territoires, c'est le travail que nous avons engagé. Le chantier n'est pas fini, il est tout juste ouvert et il nous faut continuer.

Les droits culturels au cœur du développement territorial pour réenchanter les rapports humains

Jean-Claude Mairal

Président du Conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne

Jamais dans l'histoire humaine les mutations n'ont été aussi rapides. L'un des défis majeurs à relever, en France comme dans le reste du monde, concerne le recul des valeurs collectives, de l'intérêt général, le repli sur soi et sur la sphère privée.

Cette perte de l'altérité et l'émergence d'un individualisme dominant (au sens égoïste du terme et non au sens positif de la réalisation de soi) ont comme conséquences la déshumanisation des rapports sociaux, le délitement du lien social, une perte de confiance à l'égard de la société, même à l'égard des voisins et un enfermement communautaire.

Comme le note le philosophe Marcel Gaucher dans un entretien « aux grands dossiers des sciences humaines » n° 33, « Cette montée en puissance de l'individu engendre d'ailleurs de redoutables problèmes. Car il revient à l'individu de choisir ce qu'il est et ce qui compte pour lui. Son identité, il doit se la fabriquer, se la constituer. Tandis qu'autrefois elle était assignée dès la naissance, elle devient quelque chose que chacun est incité à inventer. Or, si les individus sont tous égaux en principe face à ce droit d'« être soi-même », ils sont en réalité inégaux dans leur capacité de choisir leur vie et de se construire personnellement. »

Comment répondre? Il faut construire du lien social, intégrer l'ouverture aux autres et à la diversité, l'ouverture au monde et aux autres cultures. Il s'agit tout simplement de se connecter et de penser le tous ensemble. Car l'indépendance de l'individu et la pleine réalisation de ses potentialités et de sa créativité ne peuvent exister sans interdépendance avec d'autres. De même, une société humaine, harmonieuse et fière d'elle-même ne peut exister sans valoriser et promouvoir chaque individu. Karl Marx dans « Les manuscrits de 1844 », n'écrivait-il pas: « Le libre développement de chacun devient la condition du développement de tous ». Toute politique se doit donc de permettre et de favoriser l'équilibre entre l'individu et le collectif. Et pour cela de réenchanter les rapports humains à l'entreprise, dans les quartiers, dans les villages, à l'école, en valorisant et en reconnaissant l'humanité et les capacités de chacun, partout où il se trouve, quels que soient sa condition et son statut social.

C'est urgent, car nous sommes dans une époque de transition entre deux mondes. Or comme l'indiquait Antonio Gramsci dans ses « Lettres de prison », « c'est lorsque l'ancien se meurt sans que le nouveau parvienne à voir le jour que surgissent les monstres ». On ne peut donc exclure cette sinistre hypothèse. Cependant rien n'est fatal comme l'a montré la formidable mobilisation de millions français, après l'assassinat de 17 personnes lors des attentats commis à Paris en ce début d'année 2015. Et au moment où tout en se félicitant de ce sursaut national, chacun s'interroge sur la suite à donner à ce mouvement, ne serait-il pas temps de répondre à celui-ci en mettant les droits culturels, éléments fédérateurs des droits humains, au cœur même de l'action publique?

L'éditorial du directeur général de l'UNESCO de l'époque, Koichiro Matsuura, présentant la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée en 2001 me semble parfaitement répondre à cette ambition. Il écrit, en effet: « La déclaration vise à la fois à préserver comme un trésor vivant, et donc renouvelable, une diversité culturelle qui ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais comme un processus garant de la survie de l'Humanité; elle vise aussi à éviter des ségrégations et des fondamentalistes qui, au nom des différences culturelles, sacrifieraient ces différences, allant ainsi à l'encontre du message de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La Déclaration universelle insiste sur le fait que chaque individu doit non seulement reconnaître l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein de sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation. »

La culture dans toutes ses dimensions est le lien qui permet de relier les hommes et les femmes et le vivre ensemble dans nos sociétés et nos territoires, mêmes les plus reculés. Non dans une posture messianique, mais dans une démarche de dialogue, de coopération, de valorisation des individus, même les plus en difficultés socialement, de mise en commun et de co-construction de projets partagés. Comme l'écrit Paulo Freire, pédagogue brésilien, dans son

célèbre livre « Pédagogie des opprimés » suivi de « Conscientisation et révolution » (éditions Maspéro), « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde » et « Je ne peux penser pour les autres, ni par les autres, ni sans les autres ».

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » Paulo Freire

Dans « Le Manifeste, la connaissance libère », ses auteurs écrivent « Sociologues et historiens n'ont cessé de montrer l'étendue des compétences et des ressources d'émancipation des milieux populaires: le « capital d'autochtonie », ce « capital social populaire » à base d'enracinement local, mais aussi les sociabilités de voisinage, les loisirs spécifiques, les pratiques festives, les solidarités d'atelier. Mille recherches s'opposent ainsi aux représentations qui veulent qu'ouvriers, chômeuses ou chômeurs ne soient que des individus « dominés » enfermés dans l'alternative entre violence brute et résignation. »

Éducateur/éduqué: chacun devient les deux simultanément, telle doit être la démarche des droits culturels dans une dynamique de l'éducation populaire et citoyenne pour la transformation sociale et écologique. Elle favorise des prises de conscience émancipatrices individuelles, augmente la puissance d'agir de chacun, développe la puissance collective et démocratique de tous et œuvre à la transformation sociale, écologique et politique d'une société qui ne peut rester en l'état, dans laquelle chacun serait auteur/acteur de son devenir propre et commun.

Il est temps pour tous les acteurs des territoires, à la fois au niveau local, départemental, régional, national et mondial, de favoriser la connaissance et la mise en œuvre des droits culturels pour l'émergence d'une société et d'un monde plus solidaires, plus ouverts, plus créatifs et plus démocratiques. Il y va de l'avenir de l'Humanité.

Jean-Claude Mairal a publié « Peuple Citoyen. La démocratie, le défi de notre temps » aux éditions Arcane 17 (2014).

L'intégration des droits culturels dans les pratiques sociales, une révolution douce ?

Alexis Baron

Directeur général adjoint solidarités éducation mobilités, Département de l'Ardèche

L'Ardèche est engagée dès l'origine dans la démarche interdépartementale d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels. L'entrée première a été celle du dispositif « Culture e(s)t lien social », qui consiste à abonder des projets dans la mesure où ils sont conjointement construits et conçus, bien en amont, par des travailleurs sociaux et culturels.

La démarche « droits culturels », initialement rattachée à la direction de la culture, est depuis 2014 une mission intégrée au sein de la Direction générale adjointe solidarités éducation mobilités. Elle est explicitement mentionnée dans les schémas sociaux, qui cadrent les politiques sociales départementales. Elle fait l'objet de journées de sensibilisation et de formation qui permettent de faire évoluer les pratiques comme les postures professionnelles, en accompagnant le changement.

Des sessions spécifiques aident à s'approprier la démarche, à la faire sienne. En se familiarisant avec certains des moyens ou outils, comme le théâtre forum ou les conférences familiales, qui concrétisent les concepts et permettent leur mise en application. En facilitant l'adoption d'un positionnement nouveau et plus respectueux des droits des personnes avec qui et pour qui l'on travaille, elles contribuent à redonner aux professionnels qui y participent du sens à l'exercice de leur fonction, aux missions de service public qui sont les leurs et aux actions qu'ils et elles conduisent. C'est pourquoi une partie de ces journées sera intégrée, en 2015, dans le plan de formation du personnel départemental.

Nous poursuivrons en 2015 notre participation active à la recherche-action Paideia, celle des élus et agents du Département de l'Ardèche mais aussi des professionnels engagés à nos côtés sur le territoire, de plus en plus nombreux à se mobiliser. C'est ainsi, petit à petit, au fil des rencontres intersectorielles et des cas d'école décortiqués, que se mutualisent les bonnes pratiques et se généralisent les expériences positives.

En outre, la Direction territoriale de l'action sociale Centre Ardèche s'est portée volontaire pour être pilote en matière de droits culturels. Toutes ses équipes vont ainsi être formées pour expérimenter dans leurs pratiques quotidiennes cette nouvelle manière d'exercer ses missions, d'accompagner et de servir plus justement et respectueusement les publics qui sont les siens, des tout-petits jusqu'aux personnes âgées et dépendantes.

C'est une forme de révolution douce qui se met ainsi en marche, qui réinterroge nos façons professionnelles d'être et de faire et redonne de la force au pouvoir d'agir, désormais partagé avec les bénéficiaires, les usagers, qui deviennent de véritables partenaires, au sens plein du terme.

36 fiches de cas d'école tirés des pratiques professionnelles ont ainsi été réalisées en deux ans en Ardèche. Les « cas d'école » décortiqués en 2014 portent sur des sujets variés:

- **Les questions d'éducation-jeunesse** ont beaucoup mobilisé, en amont du séminaire interdépartemental accueilli en novembre: l'Action éducative à domicile, Mémoire d'eau (x), L'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'UNESCO, un atout pour tisser des liens entre mobilité internationale, jeunesse et patrimoine, La participation de jeunes au nouveau site internet interactif et collaboratif (d'une mission locale), L'introduction de documentaires dans Collège au cinéma, Collèges du XXIe siècle ou comment repenser la conception et l'usage des bâtiments.

- **Des idées de formation-recherche:** une Université d'été pour intégrer les droits culturels dans la recherche, la mise en place d'une formation à la culture mahoraise, berceau des conférences familiales, qui ont fait l'objet d'une journée de sensibilisation rassemblant 200 personnes.

- **Le questionnement sur l'accueil/accompagnement** des publics vulnérables: l'accueil des bénéficiaires du RSA, la comparaison des dispositifs « Garantie jeunes » et « RSA jeunes ».

- **L'amélioration des actions collectives:** « Et si on sortait? » et « Nous Aussi! ».

La Manche et les droits culturels : une ambition partagée dans la fabrique de l'innovation sociale

Jacky Guérineau

Directeur général adjoint Cohésion sociale et territoriale, Département de la Manche

À partir d'une approche d'abord théorique, conceptuelle, l'engagement de la collectivité s'est résolument tourné vers une double dynamique. Tout d'abord il s'est agi d'initier un processus évaluatif des politiques publiques départementales en interrogeant à la fois le sens et le process, tant au niveau des acteurs que de l'impact auprès des habitants.

S'est alors consolidé le déploiement des actions de prévention à travers le développement social local et les actions collectives de coproduction entre les élus, les professionnels et les habitants. S'est également consolidée la transversalité des politiques publiques entre les directions du Département de la Manche. Il s'agit de décloisonner les organisations pour mobiliser les réseaux au service du territoire et des habitants. Le projet du territoire, du quartier devient ainsi le projet de vie où l'Homme est au centre.

Pour la Manche, l'appel droits culturels invite à repenser les politiques publiques tout comme l'organisation et les modes d'action. Il s'agit de s'inscrire dans une refondation du faire, sans doute de l'être, occultant en tout l'avoir comme seule finalité. Il y a donc à considérer que cette démarche est l'amorce d'un projet d'administration au service des élus et des habitants, à travers une révolution douce mais continue.

Cette démarche est
l'amorce d'un projet
d'administration au
service des élus et
des habitants.

Les droits culturels, c'est dans un second temps aller vers la gestion humaine des ressources, la première d'entre elles pour une collectivité sont ses agents. Les droits culturels ont vocation à être dans la suite l'outil de tous les managers pour transcender la dynamique hiérarchique et aller vers la maîtrise et la mise en action des processus participatifs et de coproduc-

tion avec et pour les habitants. Le cadre deviendra l'expert du lien social, l'expert de la relation et de la confiance dans l'autre.

Les droits culturels c'est aussi considérer que les agents de la collectivité sont habitants de ces territoires, observateurs de ces vies, utilisateurs de ses services. Ce sont les premiers experts de ce qu'il est, de ce qui est attendu, de ce qui peut être fait... À nous encadrants d'utiliser ce levier pour mobiliser ces intelligences au service du collectif.

Ainsi la démarche de la Manche autour des droits culturels sera au carrefour du management et de la conduite des politiques publiques mettant l'Homme au cœur du projet et au centre du territoire.

Relancer les politiques publiques par les droits culturels ?

Sylvain Gautier

Directeur de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Les Départements occupent une place spécifique dans le champ des politiques culturelles publiques. Ils ont largement débordé des compétences obligatoires - mais limitées - qui leur étaient dévolues (lecture publique, archives) pour venir en appui des communes et des associations dans tous les domaines de la vie culturelle, en relais des autres collectivités et à l'articulation entre les territoires urbains, ruraux et intermédiaires.

Les Départements entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle?

Si dans ce domaine, ils sont souvent considérés comme des collectivités de complément au regard de leurs financements, ils jouent néanmoins à leur échelle un rôle indispensable de consolidation des initiatives locales et de liaison entre les acteurs publics ou associatifs. Leurs compétences en matière de solidarités humaines et territoriales les ont amenés à cibler plus particulièrement des territoires et des catégories de la population souvent à l'écart des principaux foyers de la vie culturelle. C'est ainsi que le Département de la Gironde a développé depuis une vingtaine d'années de multiples programmes croisant la culture avec les politiques sociales, territoriales ou éducatives, dans une dynamique d'expérimentation, de participation des acteurs, et d'innovation à la fois artistique et sociale.

Aussi peut-on dire qu'aux côtés des autres collectivités publiques, les Départements ont depuis une trentaine d'années contribué plus qu'utilement à la décentralisation et à la démocratisation culturelles dans notre pays. Ils ont enrichi et adapté avec plus ou moins de succès le modèle initial issu des années Malraux et de la décentralisation culturelle des années 70-80. Pour autant, ils n'ont pas foncièrement modifié ce vénérable modèle, aujourd'hui encore pyramidal et hiérarchisé. Ils demeurent calés sur des politiques culturelles publiques qui s'appuient encore sur une logique de l'offre et restent démunis là où celle-ci est défailante, notamment dans certains secteurs relativement délaissés. Toutes ces politiques continuent de graviter autour du noyau dur de la « culture cultivée » qui peine pourtant à se démocratiser et à toucher les

« non initiés » et tous ceux qui éprouvent peu d'appétence pour ce genre de proposition. La belle formule de Jean Vilar qui prônait « l'élitisme pour tous » pourrait bien n'être, au mieux, qu'une utopie, au pire, un oxymore.

Faudrait-il pour autant y renoncer? Est-ce que l'esoufflement bien réel de la démocratisation culturelle ne viendrait pas tout simplement d'une méconnaissance de la part des institutions de certaines réalités? À leur décharge, comment pourraient-elles connaître des gens qui ne fréquentent jamais leurs établissements?

En 2009, le Département de la Gironde mena une enquête auprès de plus de 300 acteurs culturels girondins de tout profil afin d'évaluer la connaissance qu'ils avaient de leur environnement local. Cette étude révéla à quel point ceux qui sont chargés de faire vivre la culture sur leur territoire manquaient d'outils pour appréhender un environnement social de plus en plus complexe et mouvant. Très peu disposaient de moyens d'évaluation suffisamment fiables et précis pour faire valoir leur action auprès des financeurs publics (eux-mêmes en difficulté s'agissant d'évaluer leur propre politique culturelle).

Un bon moyen de mieux connaître ceux auxquels on cherche à s'adresser consiste à les interroger directement, et à les impliquer en amont et dans la mise en œuvre des projets. C'est ce que tenta le Département de la Gironde lorsqu'en 2006 il associa les associations représentatives des personnes en situation de handicap à l'élaboration du volet culturel du « Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des personnes adultes handicapées ». Cette démarche de « co-construction » s'est échelonnée sur plus d'un an dans le cadre d'une trentaine d'ateliers réunissant une centaine de participants issus à parité des associations d'usagers et du monde culturel. Les premiers ignoraient ce qu'ils pouvaient demander aux seconds qui, eux, ne savaient pas comment aborder ces publics atypiques. Comment les parties prenantes pourraient-elles concevoir et réaliser une action commune si elles ne commencent pas par faire connaissance?

La méthode s'est révélée très éclairante non seulement pour l'objet traité, mais aussi pour l'action culturelle publique en général. Elle a montré que nombre de situations de handicap pouvaient être le fait non des seules personnes ciblées mais aussi d'un manque d'attention du monde des « valides », notamment sur les questions pratico-pratiques d'accessibilité physique, de transports publics, d'horaires d'ouverture, de communication ou de prix d'entrée. Il s'est avéré que les contraintes matérielles auxquelles doivent faire face des personnes peu mobiles ou souffrant de déficits sensoriels ou psychiques sont aussi celles que doit surmonter toute personne en situation d'isolement ou simplement fragile sur le plan économique, social ou de la santé (c'est-à-dire à peu près tout le monde à un moment ou un autre de l'existence). C'est un peu comme si les programmations culturelles n'étaient proposées que par des « bien-portants » correctement insérés dans la société. L'analyse des situations de handicap a montré qu'une action publique conçue et menée unilatéralement par ses auteurs était vouée à bien des déconvenues quand elle ne prend pas en considération la réalité spécifique de ses destinataires.

Le système culturel reposant sur l'accès aux « grandes œuvres de l'esprit » ne parvient plus à « intégrer »

D'une manière générale, ce n'est pas parce qu'une personne n'a pas accès aux pratiques culturelles qu'elle est dépourvue de culture ou d'aspirations culturelles. Celles-ci sont d'autant plus fortes qu'elles lui sont déniées. Le monde culturel et artistique ne peut que s'enrichir et se renforcer au contact de ces « invisibles » (Pierre Rosanvallon) qui vivent dans certaines parties de la réalité que la société voudrait refouler. On peut se demander si certaines institutions chargées de « cultiver la culture » ne sont pas elles-mêmes éloignées des autres formes de culture. Le système culturel reposant sur l'accès aux « grandes œuvres de l'esprit » ne parvient plus à « intégrer » dans une seule et même « communauté nationale » la pluralité et la diversité - pour ne pas dire l'hétérogénéité - des univers culturels qui caractérisent désormais notre société globalisée.

Depuis plusieurs décennies, les politiques culturelles doivent s'efforcer de prendre en compte une multiplicité de réalités culturelles et de « communautés »

ou de réseaux de socialisation circonscrits à des territoires (milieu rural, quartiers urbains, web), à des appartenances géographiques ou sociales, ou encore à des modes particuliers de vie ou à des croyances religieuses... Ainsi la question de la démocratisation de la culture devient progressivement aussi celle de la démocratie culturelle, autrement dit de la capacité des institutions à reconnaître la légitimité de « sub-cultures » ou de cultures importées. La politique de la ville - qui tend aujourd'hui à s'étendre à certains territoires ruraux - a permis aux acteurs publics de prendre conscience de la nécessité d'une coexistence plus harmonieuse d'identités culturelles disjointes. Il ne s'agit plus « d'assimiler » dans un creuset culturel commun, mais, au mieux, de faire de cette diversité un levier de la cohésion sociale, ou au pire, d'éviter qu'elle ne dégénère en affrontement culturel.

La « démocratie culturelle » est-elle pour autant la seule perspective possible ou souhaitable des politiques culturelles publiques? Tout univers culturel ne peut-il se nourrir que de lui-même et dans l'entre-soi? Toute culture ne s'enrichit-elle pas de ses rapports et de sa confrontation avec les autres? La construction des savoirs et des identités de chacun ne repose-t-elle pas sur son émancipation vis-à-vis de ses origines, au gré des rencontres et au croisement de ses multiples appartenances affectives, sociales, culturelles? Les politiques culturelles sont-elles solubles dans le relativisme culturel et doivent-elles renoncer à toute ambition et exigence culturelles?

Réinterroger les politiques culturelles publiques sous l'angle des droits culturels?

L'approche par les droits culturels permet de dépasser ce débat un peu figé entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle. Il ne s'agit plus là du « droit à la culture » qui concevrait la culture comme une sorte de ressource précieuse et un peu lointaine, mais de considérer la culture comme incarnée par les personnes, accumulée au fil de leur expérience de vie et constitutive de leur identité, c'est-à-dire de leur rapport à elles-mêmes, aux autres et au monde.

L'apport essentiel de cette démarche est d'inscrire ces droits culturels dans le système des droits humains fondamentaux, en tant que condition de leur exercice. Ainsi, serait en situation de handicap culturel une personne qui ne disposerait pas des clés de lecture de son environnement social, administratif, économique, ou qui ne maîtriserait pas les codes de la communication et des relations sociales ni ne pourrait se faire correctement comprendre. Ce handicap peut être d'ordre linguistique (illettrisme par exemple), mais aussi lié à des carences de formation, au manque d'accès à une information adéquate, à

l'adhésion à des croyances ou à des valeurs socialement déconsidérées, limitant les capacités de la personne à se soigner, à se loger, à se former, à trouver un travail ou à se distraire. On sait que cette discrimination risque de générer des phénomènes d'exclusion, de relégation sociale ou territoriale, voire des replis identitaires dont on peut aujourd'hui mesurer les effets catastrophiques.

Notre participation au projet Paideia nous a ouvert des pistes très intéressantes tant sur la forme que sur le fond. Elle a été le prétexte à une réflexion collective à la fois pragmatique - les études de cas - et théorique. De telles occasions de se pencher avec nos partenaires sur le pourquoi et le comment de ce que nous faisons ensemble sont rares. Il est vrai aussi qu'en tant que « gestionnaires » de la chose publique au service de projets politiques portés par des élus, nous devons apporter le plus vite possible des réponses concrètes à des problèmes concrets. Nous n'osons donc pas nous aventurer sur le terrain de la philosophie qui est l'art de poser les bonnes questions à défaut de les résoudre.

Solidement accompagnés par Patrice Meyer-Bisch et son équipe, et forts de notre partenariat avec trois autres départements et Réseau Culture 21, nous nous sommes autorisés à franchir ce pas. Ce travail d'évaluation et d'élaboration de nouveaux outils revenait à « mettre en œuvre » une action commune qui n'a pu avancer que grâce à la force du collectif. Nous avons ainsi testé et mis en pratique ce qui est à la base des droits culturels, à savoir que toute action - et à plus forte raison une action publique - devait être vue comme une « œuvre » au sens large, c'est-à-dire un moyen pour tous ses contributeurs d'exprimer et de développer leurs capacités et ce qu'ils sont et portent.

Les études de cas qui portaient à la fois sur des projets culturels et non culturels ont été l'occasion de mettre en commun une réflexion au-delà des clivages habituels, mêlant différents domaines d'intervention, différents territoires, élus et services, administrations publiques et acteurs de la société civile, croisant ainsi des points de vue, des expériences et des savoirs aussi divers que complémentaires. Toute politique publique gagnerait à se travailler ainsi, dans le dialogue et la confrontation des points de vue, entre collectivités publiques des différents échelons, avec les acteurs de terrain et les habitants – citoyens, hors de tout corporatisme.

En règle générale, comment faire l'impasse sur une évaluation « éthique » de l'action publique souvent empêtrée dans le jeu des contradictions et des rapports de force, entre les intentions proclamées et les caprices de leur mise en œuvre qui, parfois,

conduisent à l'inverse de ce qui était recherché (les fameux « effets pervers »)? Peut-on développer une action collective sans développer simultanément une intelligence elle aussi collective, à travers la rencontre et l'interaction de ces bien nommées « parties prenantes »? Une telle exigence s'impose plus que jamais en cette période de redéfinition de l'action publique et face aux mutations culturelles qui travaillent la société en profondeur. À cet égard, l'absence de débat public sur le devenir des politiques culturelles est préoccupante.

La démarche Paideia nous a également permis d'aborder des problématiques peu familières des politiques culturelles publiques, telles que « l'identité » ou les « communautés culturelles », des notions sinon taboues, du moins suspectes dans le référentiel français, universaliste et jacobin. Ainsi il n'y aurait dans notre pays qu'une seule et unique « communauté nationale », comme si la revendication d'une identité minoritaire risquait de lézarder notre chère République une et indivisible? Pour autant, le travail n'est pas fini. Les concepts d'identité et de communauté culturelles qui sont au cœur de la Déclaration de Fribourg sont encore soumis à trop d'interprétations pour les transposer tels quels dans le champ de l'action publique.

Les droits culturels ne font pas une politique culturelle, mais ils proposent un cadre éthique applicable à toute action publique.

Il faudrait en particulier dire en quoi l'identité culturelle et sa référence à des « communautés » sont constitutives du citoyen, et montrer que celui-ci ne doit plus être seulement appréhendé du point de vue civique, social ou économique. Les notions « d'identité » ou de « communauté » renvoient souvent à quelque chose de figé ou de clos, alors que l'une et l'autre semblent relever au contraire de processus dynamiques, évolutifs et pluriels, au travers desquels une personne se construit et se réalise.

De quelle nature sont « les communautés culturelles » dans la France d'aujourd'hui? Sont-elles d'ordre confessionnel, social, familial, professionnel, territorial ou « ethnique »? Si l'on considère qu'une communauté est constituée autour de biens communs et de responsabilités mutuelles, la notion de communautés

culturelles peut alors s'étendre à de nombreuses sphères de la société qui permettent l'ancrage social et la réalisation personnelle de tout un chacun. Ne pourrait-on pas alors considérer qu'un Département, et au-delà, toute collectivité publique, représente au travers de toutes leurs parties prenantes des formes de communauté publiques et ouvertes, avec leur histoire, leurs valeurs et leurs croyances?

Les droits culturels ne font pas une politique culturelle, mais ils proposent un cadre éthique applicable à toute action publique. Bien qu'elle puisse être aussi un espace privilégié de liberté et de créativité, la culture n'est pas un monde en soi, mais la dimension collective qui favorise ou empêche la communication et l'interaction humaines. De sectorielle, la question culturelle devient donc transversale, globale, et surtout l'affaire de tous car un enjeu de paix civile (« coexister, c'est comprendre ce qui peut offenser l'autre » - JMG Le Clezio). Il ne s'agit plus seulement du problème de la cohésion sociale mise à mal par plusieurs décennies de crise, mais de la coexistence au sein de notre société de mondes qui ne se parlent plus, ce qu'on nomme le « vivre ensemble ».

Replacer les politiques culturelles au cœur des solidarités humaines et territoriales?

Le devenir des politiques culturelles départementales est aujourd'hui en question. Quels seront les compétences et les moyens du nouveau Conseil départemental? La Réforme territoriale consolide certes le rôle des Départements en leur concédant une compétence culture qu'ils n'avaient pas formellement. S'agissant d'une « compétence partagée » avec les autres collectivités, il reste encore à en définir plus précisément les contours. Aussi est-il à craindre que dans certains Départements, leurs capacités d'intervention en la matière soient calibrées à l'aune des restrictions budgétaires encore à venir.

Cette incertitude particulièrement prononcée en Gironde en raison de la création de la Métropole bordelaise qui réinterroge la place et le rôle du Département vis-à-vis des « territoires » et de la montée en puissance des intercommunalités. Celles-ci seront elles toutes en capacité de prendre le relais du Département et de développer de véritables politiques culturelles? Elles auront d'autres priorités le temps que leurs périmètres se stabilisent.

Le phénomène métropolitain bien perceptible en Gironde suscite de nouvelles dynamiques économiques et sociales (avec en Gironde un solde positif de 15 000 habitants par an), mais s'accompagne également d'un creusement des inégalités territoriales qui pourrait aboutir au décrochage des territoires les plus fragiles.

Si demain les Départements se voient confirmer leur rôle de chef de file en matière de solidarités humaines et sociales, celui de la Gironde aura donc à veiller, d'une part à favoriser les coopérations culturelles entre le centre et les périphéries, et d'autre part, à ce que les territoires les plus fragiles aient la capacité de développer une vie culturelle de qualité en dépit de la faiblesse de leurs ressources, dans le respect de leurs identités et au plus près de leurs besoins. C'est-à-dire à lutter sur les deux fronts à la fois: le partage des biens culturels communs, et la défense des droits culturels de tous et par tous dans l'espace public.

Prospective territoriale et droits culturels ou l'émergence d'un « nouveau contrat social »

Christine Bachelez

Directeur de projets performance, prospective, évaluation, Département de la Manche

Conduite entre 2012 et 2014 à l'initiative de la collectivité départementale, la démarche prospective territoriale « Écrivons ensemble la Manche de demain » a révélé la richesse de la mobilisation des savoirs multiples, et notamment citoyens, pour un meilleur partage voire une meilleure construction de la chose publique. Nous constatons aujourd'hui un éloignement, voire des signes de rupture, entre les citoyens et la sphère politique et dès lors un déficit important en matière d'analyse partagée des politiques menées.

Ce constat vaut aussi pour le management où, si l'on ne prend garde à l'évolution des attentes de nos collaborateurs, les liens se distendent et la perte de sens risque de s'installer. Il devient donc indispensable de renouveler les approches et les manières de faire. Car sans remettre en cause le processus décisionnel et le choix qui revient aux élus, celui-ci peut être renforcé et légitimé à travers une mobilisation plus systématique de l'expertise, de la capacité de réflexion et de la valeur contributive de nos collaborateurs, des acteurs et des habitants du territoire.

À ce stade de la réflexion, au-delà des notions de démarche participative ou de maîtrise d'usage, c'est celle d'un « contrat social » qui s'est imposée. Très vite la question de sa traduction opérationnelle, des modes d'implication des acteurs et de la reconnaissance de leur rôle s'est alors posée, à tous sans doute, à moi en particulier puisque cette mission m'était dévolue. C'est dans ce contexte que j'ai eu connaissance de la démarche Paideia, laquelle s'est rapidement imposée comme s'inscrivant dans le droit fil de notre réflexion prospective. Si elle ne répond peut-être pas de manière exhaustive à cet enjeu de « contrat social », la démarche d'observation des politiques publiques au regard des droits culturels n'en constitue pas moins une première réponse en replaçant acteurs et habitants au centre de chacune des politiques publiques.

À titre personnel, si la conférence introductive de Patrice Meyer-Bisch a constitué un éclairage fondamental sur les droits culturels, c'est dans l'expérimentation des études de cas que la valeur ajoutée de la démarche s'est révélée. L'ayant mis en œuvre sur le cas des projets de territoires de solidarité – projets encore à construire et

dont ni le calendrier ni la méthodologie n'étaient arrêtés, l'exercice d'analyse et de questionnement a constitué notre nouvelle « grammaire » du projet. Et plus encore que la description d'un cas d'école et son questionnement au regard de chacun des droits, c'est dans l'élaboration des schémas d'interaction des acteurs et de chaînes de valeurs que la démarche a pris tout son sens. Pour autant celle-ci ne saurait être considérée comme un ensemble de préconisations mais bien comme une incitation permanente au questionnement et à la réflexion.

Décloisonner suppose de faire sortir chacun de sa posture, de son métier, donc de sa zone de confort.

Cette approche systémique n'est cependant pas aisée. Décloisonner suppose de faire sortir chacun de sa posture, de son métier, donc de sa zone de confort et de reconnaître la place et la valeur contributive de l'autre. Le renversement de la « présomption d'incompétence » (Michel Serres, Petite Poucette, ed. Le Pommier, 2012), notion autour de laquelle nous avons beaucoup échangé lors de la réflexion prospective, nous rattrape ici.

La démarche ouvre donc de belles perspectives dans notre manière de faire. Nous avons suscité des attentes, elles sont fortes, il s'agit désormais d'éviter les frustrations, de clarifier cette « promesse de participation » et de s'entendre sur ce qui est attendu, ce qui est négociable. C'est ce à quoi il convient désormais de s'attacher.

Une démarche managériale et pédagogique

Laurent Séailles

Directeur de la culture, Département du Nord

Deux années de sensibilisation aux droits culturels à partir d'une démarche de recherche-action innovante, transversale et ascendante nous ont permis de créer des espaces d'échanges inter-directions, d'enrichir l'évaluation par un croisement des regards et de faire émerger des approches et, par conséquent, des réponses nouvelles.

La mobilisation des agents témoigne de la capacité de cette expérience à redonner du sens à leurs missions, à celle de leur service, au service public. La rédaction de cas d'école, librement choisis par les agents du Département avec leurs partenaires, a débouché sur des propositions d'évolution des procédures, des pratiques et des politiques et sur la construction de nouvelles procédures et grilles d'évaluation des actions. Chacun a été invité à faire évoluer son « regard » sur sa pratique et ses « postures professionnelles » en appliquant une méthode rigoureuse à la fois de « relecture critique » et de valorisation d'expériences, de dispositifs et de projets.

Les droits culturels sont un élément fort pour refonder les compétences.

C'est également une démarche d'émancipation citoyenne qui reconnaît les habitants comme acteurs à part entière des politiques publiques, là ou d'autres peinent à (ré)inventer une démocratie « participative ».

À l'heure de la réforme territoriale, quand le rôle des Départements se voit redéfini, les droits culturels sont un élément fort pour refonder les compétences sociales, éducatives, d'aménagement du territoire et culturelles dans un maillage territorial de proximité.

Reste aujourd'hui en suspens la problématique de ces nouveaux indicateurs dans l'évaluation des politiques publiques. Quelle mobilisation des directions de pilotage sur ces questions?

Une opportunité pour

- Rendre visible la transversalité
- Travailler ensemble
- Identifier de nouveaux ponts de collaboration
- Être acteur/médiateur
- Faire évoluer les représentations
- Être coresponsable
- Valoriser l'existant
- Être créatif/réinventer
- Décloisonner/faire du lien
- Se remettre en question
- Tester de nouvelles logiques de travail
- Adopter de nouvelles postures
- Encourager la participation
- Développer une culture commune
- Prendre le temps de l'expérimentation
- Redonner du sens
- Construire en marchant/co-construire
- Faire autrement
- Regarder la diversité

De la démocratisation culturelle aux droits culturels : ouvrir une nouvelle dynamique de sens pour l'action publique

Simon Pourret

Directeur du Transfo, agence régionale art et culture en Région Auvergne

Le Transfo travaille depuis plusieurs années autour des enjeux des droits culturels. Quelle forme cela avait-il pris jusqu'ici ?

Le Transfo a d'abord été une juxtaposition d'agences sectorielles qui adhéraient à une logique de mutualisation. Il faut noter que cette volonté initiale de large transversalité, en particulier la présence d'un secteur « livre et lecture », a longtemps fait du Transfo une incongruité dans le paysage nationalement très fragmenté des agences culturelles, qui, majoritairement, restent confinées à des champs d'activité très spécialisés.

Si nous restons aujourd'hui en mesure d'apporter des expertises sur les secteurs de la musique, du spectacle vivant et du livre et de la lecture, l'expérience du terrain, notre pratique de l'accompagnement des porteurs de projet nous ont, au fil du temps, fait acquérir la conviction que le cloisonnement des secteurs oppose et enferme les acteurs, et au final n'a pas forcément de sens au regard de la liberté de l'expression artistique.

De fait, ce sont nos métiers et nos missions qui ont évolué dans leurs contenus et dans leurs modalités. La part de l'accompagnement artistique pur, très important dans les premières années d'activité du Transfo, s'est relativisée, en faveur d'une logique d'accompagnement, à la fois très transversale multi-approche et de plus en plus personnalisée, de développement de projets.

Votre volonté de décroisement s'est basée sur quels constats ?

Notre volonté de décroisement des secteurs artistiques, jugés dès 2006 comme trop compartimentés, s'est logiquement prolongée par une seconde volonté, celle de sortir la culture de l'entre-soi culturel, et de placer l'enjeu culturel au cœur, et non pas à côté, ni même au-dessus, des politiques de développement régional.

Ainsi, cette culture de la transversalité nous a permis de tisser des liens avec de nombreux services de

l'État, et la quasi-totalité des services de la Région, service culturel en premier lieu, que nous assistons par notre expertise technique et artistique, mais aussi l'ensemble des services organiques de la Région, qui bénéficient ainsi d'un « éclairage culturel ».

Il faut, à notre sens, poursuivre cette double logique de défragmentation des secteurs artistiques, mais également de l'intégration des enjeux culturels, de création et d'innovation au cœur même des politiques publiques, qui tentent d'apporter aux citoyens des réponses à leurs questions.

Pourquoi la démarche autour des Droits culturels vous semble être un prolongement naturel de votre action ?

Cette démarche est en phase avec une évolution sensible des discours politiques à propos des enjeux de la culture. Le Transfo s'inscrit pleinement dans ce mouvement.

Depuis la création du Transfo en 2006, nous avons le sentiment d'assister au déclin progressif des discours convenus sur « l'offre culturelle de qualité accessible partout et au plus grand nombre », au profit d'un discours nouveau sur la culture comme « outil de développement territorial ». Cette évolution du discours politique - et l'évolution des missions du Transfo l'illustre parfaitement - s'est également faite au détriment de ce que l'on a appelé longtemps « le développement des publics », discours qui, sous couvert de bonnes intentions, comporte parfois des dérives, comme lorsqu'on évoque des notions telles que « publics éloignés », « non publics ». On préférera évoquer les notions plus claires, et surtout moins discriminantes, de spectateurs, de lecteurs, de visiteurs et tout simplement de personnes, voire de citoyens. Nous avons ressenti aussi fortement le besoin d'avoir un discours et des actions d'équilibrage car nous avons beaucoup concentré notre action sur le soutien aux filières de la culture dans une logique économique. Mais à côté du discours ambiant du tout « économique » nous voulions porter un discours basé sur les enjeux démocratiques et l'humain, et la Déclaration de Fribourg porte cela.

Comment le projet régional que vous portez autour des droits culturels, pourrait-il intégrer ces enjeux dans la définition des compétences culturelles de la grande région?

La question essentielle qui se pose aux politiques publiques est la crise démocratique. Nos États de droit, fondés sur la démocratie, peuvent-ils se contenter durablement, et sans risque, de fonctionner sur une représentation démocratique tronquée par l'abstentionnisme et le populisme? Nous avons eu la réponse début janvier, malheureusement.

Au travers de cette question, c'est celle de la relation entre individus, et entre les citoyens et leurs institutions, qui est posée. C'est la question collective du « vivre ensemble », la question de l'autre, la question du « faire société ». C'est l'enjeu de l'éducation, de l'émancipation, de la citoyenneté, de l'identité. C'est la question des droits, du droit à la liberté et à la dignité que nous devons affirmer. Le lien entre culture et humanité est indissociable. Autant de débats qui doivent être revendiqués comme avant tout culturels, et dont les politiques culturelles doivent se saisir.

Cette démarche peut-elle être l'opportunité de le réfléchir dans une réelle coopération territoriale?

La place et le rôle des artistes et plus largement de la création et de la production de connaissances sont là, au cœur de la société, pour questionner le monde d'aujourd'hui et pour penser et construire le monde de demain.

Ces enjeux d'avenir de nos sociétés sont d'une telle complexité qu'ils devraient nous pousser à reconsidérer en profondeur nos manières de fonctionner et nous amener, oui, à une meilleure coopération territoriale. Nous avons piloté pendant deux ans un groupe de travail sur les indicateurs, sur la question de la mesure des richesses réelles et symboliques et valeurs produites par les acteurs de la culture. Ce travail complexe de la mesure, de l'évaluation nous a conduit vers la méthode Paideia qui propose des indicateurs autres que quantitatifs. C'est pourquoi nous avons proposé d'entrer dans la démarche Paideia sur les droits culturels et d'assurer la coordination entre les différents partenaires, Conseil régional, Pays Vichy-Auvergne, Département de l'Allier, du Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire. Nous cofinçons un programme annuel d'actions de sensibilisation pour avoir un large impact concernant la compréhension des enjeux de la Déclaration de Fribourg et l'appropriation de la méthode d'observation et d'évaluation des politiques publiques que les chercheurs de l'Université de Fribourg ont développé.

La question essentielle qui se pose aux politiques publiques est la crise démocratique.

Avez-vous des échanges sur ces thématiques avec le réseau des agences régionales?

Non, pas vraiment encore mais nous tenions à inviter, dans le cadre de la journée organisée le 27 février sur la méthodologie d'observation, des représentants du département de l'Ardèche impliqués dans Paideia, avec la Gironde, le Nord, le Territoire de Belfort et la Manche. Cette invitation va constituer un premier maillon avec la future grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette approche des droits culturels vous semble-t-elle encore marginale ou davantage partagée?

L'actualité récente de notre pays nous montre que nous sommes passés à côté de quelque chose. Depuis le 7 janvier, nous n'avons jamais autant parlé de culture, d'éducation, d'identité, de territoire. Oui il faut revenir aux fondamentaux et la Déclaration de Fribourg est une bonne base pour faire notre examen de conscience.

Itinéraires d'acteurs

Respiration et vertige, regard personnel sur les droits culturels

Corine Caudron

Responsable mission coordination et mutualisation, Dir. de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Aborder le temps du bilan, répondre personnellement et professionnellement aux questions de l'enseignement de la démarche d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels, sa valeur ajoutée et les propositions qu'elle est susceptible de déclencher dans nos activités relève du défi. Comme lorsque nous revenons d'un voyage où les aventures, les découvertes, les émotions sont encore très présentes. Tout mériterait d'être raconté, mais l'absence de l'autre dans l'aventure rend prégnant le sentiment d'un partage inaccessible. Il nous faut alors puiser dans la qualité de notre relation à l'autre, l'envie et les mots pour tisser ce lien qui nous permettra de l'emmener avec nous, de partager et lui transmettre ce qui nous a tant marqué.

Revenir sur ce temps d'observation au regard des droits humains et notamment des droits culturels c'est avant tout essayer de traduire un moment de pause, de respiration.

Cette respiration nécessite une discipline, une relation à la course perpétuelle et à l'assourdissement de nos mondes. Comme dans une épreuve d'endurance, il s'agit de s'exercer à dompter l'alternance des souffles afin d'atteindre une cible. Dans le cas présent, le sens et le sujet de toute action sont la cible, l'arc dans nos mains étant la représentation des questionnements et des moyens pour l'atteindre.

Une fois cette respiration acquise, comprise, tout repose alors sur un exercice quotidien.

Il y a le temps d'inspiration d'un air questionné: sur l'action, le comment, le pourquoi et surtout qui en est le sujet. Puis, il y a le temps du souffle retenu, celui dans lequel nous sentons l'oxygène atteindre toutes les ramifications de notre organisme et qui nous permet de ralentir notre métabolisme, de prendre conscience de chaque particule questionnée et d'ajuster notre prochain

effort à la cible repérée. Enfin, il y a le temps de l'expiration, celui de l'action et du trajet vers la cible, ce sera la réponse au comment.

Une fois cette respiration acquise, comprise, tout repose alors sur un exercice quotidien. Cette respiration n'est plus innée.

Depuis toujours, notre quête est notre bien-être. Que celui-ci revête un caractère individuel, familial, collectif ou politique, il s'agit toujours de la réalisation de soi. Pour atteindre cet objectif, toutes les stratégies, heureuses ou malheureuses, ont été et sont encore actionnées. Ainsi se sont succédés les quêtes. Mais des civilisations et des siècles d'entraînement et de tâtonnements nous démontrent qu'au final, de ces expériences nous ne retirons que peu d'enseignement.

Un peu comme si nous étions à l'intérieur de cette immense roue toujours en mouvement sur un sol boueux. Chaque tour de roue au fil du temps amasse une couche de boue, mais il y a toujours un moment dans ce mouvement où pour continuer de rouler, ces couches sont obligées de tomber pour que d'autres se fassent et adhèrent à leur tour. Ainsi, la roue avance mais il n'y a jamais la même boue sur un même tour. Le défi est alors de rechercher le meilleur équilibre entre le mouvement et les strates, entre ce qui se construit et ce qui a été. Mais reste toujours les tâtonnements du comment.

Il ne s'agit pas d'une condamnation ni d'une condition mais d'un état. Nous n'avons guère d'action sur le mouvement de la roue, mais nous en avons sur les conditions de ce mouvement, individuellement et collectivement. Ainsi, nous revenons à la question du sens, de la conscience et de la capacité.

Le temps du souffle retenu amène quant à lui le temps de la conscience de la matière, de l'atome, de l'énergie. Il n'est nullement question d'une nouvelle théorie sur la composition de la matière, mais plutôt d'une conscience d'une nouvelle source de sa transformation.

Pour ma part, le rappel de deux articles et leur questionnement dans nos actions personnelles et profes-

sionnelles peuvent être au début des choses et des éléments. Il s'agit des articles 2 et 3 de la Déclaration de Fribourg relatifs à l'identité culturelle et au respect de celle-ci.

Gardons toujours la conscience des mouvements évoqués plus haut, tels des engrenages allant et alliant de l'infinitesimal à l'universel. Questionner l'identité culturelle dans cet engrenage c'est prendre conscience qu'il est possible de modifier le sens à partir de l'infinitesimal comme toute composition ou recomposition de la matière.

L'identité n'est pas tant ce qu'est la personne que ce qu'elle aspire à être. Ainsi, tout à coup, le sens même de notre action est inversé. Il ne s'agit plus de répondre à un besoin, mais de répondre à une énergie. La matière se trouve alors métamorphosée et équivaut à l'énergie (1) avec les mêmes possibles répercussions que celles contenues dans l'Univers au moment du Big Bang, les mêmes possibilités d'une expansion infinie.

Si l'identité est énergie, c'est qu'elle est également capacité d'action et d'interaction avec les autres énergies et les milieux et donc de participer au sens. Vient alors la question du comment.

Le temps du souffle expiré pour atteindre la cible est donc celui qui doit traduire et mettre en œuvre cette conscientisation. Le questionnement de nos actions au filtre de cette matière inversée modifie nos repaires, nos postures, nos unités de mesure, nos modes d'intervention. Partir de l'énergie, c'est prendre conscience dans nos actions que celle-ci est composée d'un ensemble de particules qui en font son essence. C'est intégrer qu'il ne peut y avoir une action sur une particule ou un ensemble de particules sans prendre en compte son essence et sa propre création dynamique et génératrice.

C'est aussi intégrer qu'il nous faut agir avec elle à la fois sur les particules, sur les énergies et sur les milieux. De même qu'agir sur les milieux c'est agir sur les conditions de réalisation de ces énergies. C'est donc prendre conscience de notre propre participation à la production d'une énergie vers un sens commun. Ainsi, il y a conscience et action à la fois à la périphérie, au centre et dans la profondeur du temps.

Si la conscience est présente, alors vient la notion de responsabilité, individuelle et collective. Pour ma part, il me semble que deux enjeux d'un même niveau sont alors en présence. Celui de la conscientisation de ce que chacun de nous équivaut à l'énergie et qu'à ce titre il est partie intégrante de ce qui est et de ce qui peut advenir. Le deuxième enjeu est la conscienti-

sation des énergies composantes de l'organisation de notre système sociétal (sociétal, politique, économique). Et encore une fois, le mouvement, doit subir des gravitations inversées, complexes et toujours en équilibre. Il semble que ce mouvement soit amorcé mais nous sommes certainement encore très loin d'en mesurer les éventuelles répercussions. Toute matière et énergie étant instables.

Une démarche d'observation au regard des droits humains et notamment des droits culturels est donc bien un voyage. Le questionnement en lui-même est un voyage. Celui-ci vient donc tout naturellement compléter, enrichir une réflexion.

L'aboutissement du voyage, ou plus tôt son commencement, est une sensation de vertige. Il y a la sensation vertigineuse de comprendre que l'on s'approche du sens, d'apercevoir les contours d'une destination mais que celle-ci est aussi probable qu'improbable.

Il y a le vertige de ce qui pourrait être.
Il y a le vertige de ce qui pourrait ne pas être.
Le vertige de l'hypothétique accessible et inaccessible.

(1) Équation d'Einstein « L'Énergie équivaut à la matière »

« Culture e(s)t lien social » : un chemin partagé

Christine Charbonnier

Mission de suivi-évaluation des schémas sociaux & droits culturels, Département de l'Ardèche

Le Département de l'Ardèche est tombé dans le chaudron des droits culturels en 2012. Sur une initiative conjointe de la culture et du social, qui venaient tout juste de mettre en place le dispositif « Culture e(s)t lien social », et avec la foi chevillée au corps de deux élus convaincus.

Ce difficile qui est notre chemin

Cette entrée dans la démarche nous apparaît parfois comme une potion magique, ou plutôt un baume apaisant nos douleurs récurrentes de fonctionnaires écartelés entre commandes politiques, moyens mobilisables et valeurs défendues. Mais, la plupart du temps, ce cheminement est difficile et éprouvant. « C'est le difficile qui est le chemin », disait Sören Kierkegaard. Et c'est ce difficile-là qu'il a fallu, au fil des mois, donner envie de se coltiner... Bonjour la gageure!

La première année 2013 a été la plus dure pour les premiers « embarqués » qui voulaient convaincre les autres. Rien à montrer, rien de concret, de palpable. Juste une belle idée avec laquelle on s'accordait, l'envie de se retrousser les manches, la préscience qu'il y avait là un possible à inventer ensemble: celui de concevoir et mettre en place les politiques départementales d'une autre manière. Plus respectueuse des autres, de TOUS les autres, plus respectueuse de soi, le soi-professionnel et le soi-humain. Cette qualité-là des droits culturels, fondamentaux ou humains, avait une sacrée belle couleur mais comment la faire percevoir aux élus, aux collègues? Comment faire comprendre et partager ce « vers où nous voulions aller »? Il nous fallait des outils pour faire toucher du doigt, rendre le travail d'observation et d'analyse transposable aux différents champs et secteurs d'activités qui sont les nôtres. 2013 a vu la constitution de nos premiers outils, rapidement exploités, car il n'y a pas mieux, pour convaincre son voisin, qui n'avait jusqu'alors qu'une chignole, que de lui prêter sa perceuse à percussions.

De l'intérêt et l'utilité des outils

L'abordage d'une étude de cas est un passage obligé si l'on ne veut pas rester dans l'écume du concept et

dans la superficialité de l'approche. La fiche de questionnement donne l'assaut et nous voilà interrogeant notre projet, notre dispositif sous toutes les coutures, histoire de voir ce qu'il a dans le ventre. Mais, il résiste, le bougre, il se veut bien sous tous rapports, sans peur, sans tache et sans reproche... alors qu'il a souvent fait cavalier seul, oubliant de tracer sa carte des parties prenantes et négligeant de prendre en compte les interconnexions qui font pourtant sa richesse.

Ces études de cas viennent enrichir la plateforme collaborative des ressources du Réseau culture 21. La capitalisation des expériences est fondamentale pour faire bouger les lignes, croiser les regards et faire évoluer les positionnements, tant des professionnels que des personnes accompagnées. C'est le cas des modes d'intervention que sont le théâtre forum et les conférences familiales, qui permettent de cheminer ensemble, vers la résolution de problèmes et l'amélioration de situations que l'on considérait jusqu'alors inextricables et insolubles...

Conjuguer missions départementales et respect des droits humains

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux, en contact avec les usagers, sont sans doute plus attentifs au respect et la valorisation de l'identité culturelle des personnes et de la diversité culturelle des territoires. Prendre en compte cette dimension dans leurs missions leur est plus facile que pour d'autres secteurs d'activité, où les professionnels sont moins en prise directe avec les publics. Les politiques culturelles et d'éducation sont celles qui, ensuite, sont les plus concernées, par le soutien aux contenus et montage de projets permettant de donner à découvrir, partager, promouvoir des identités culturelles moins « visibles » jusque-là (ex: Convention pour la culture occitane, culture romaine à Alba, fleuves Rhône & Sénégal-Politiques croisées pour un échange Nord-Sud).

L'application du droit de participer aux ressources culturelles n'est pas aisée pour des institutions positionnées comme « fournisseurs » de ressource et peu « outillées » et habituées à partager, en amont, la création et la fourniture de ces données. En Ardèche,

quelques initiatives de partenariat « ressources » sont néanmoins à souligner, telles que la collecte de patrimoines (matériels ou immatériels) ou de données généalogiques par des associations qui seront conservés, mis en ligne et valorisés par le Département. Mais, l'accès, l'enrichissement et la médiation de ces ressources restent à développer.

Quelques exemples ardéchois répondent aux obligations de participation des habitants à la vie culturelle, à la vie citoyenne, publique: la mise en place de territoires d'expérimentation pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée et la valorisation, le soutien de l'initiative, l'engagement des moins de 25 ans. Ou encore le travail en partenariat engagé dans le cadre des schémas sociaux, où les habitants ont été associés en amont et dont le suivi et l'évaluation préconisent de coanimer des conseils de citoyens avec les centres sociaux.

Autre petit pas initié en 2014 : intégrer les modules de sensibilisation et perfectionnement aux droits culturels dans les programmes de formation des agents du Département... pour faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Les effets bénéfiques de la démarche

C'est au niveau des relations et interactions entre professionnels de tous bords que l'on perçoit la principale valeur ajoutée de la dynamique d'observation Paideia. Qu'on soit employé par l'État (hôpital, Éducation nationale), un département, une intercommunalité, une association d'éducation populaire ou une compagnie théâtrale, quels que soient son métier et son champ d'intervention (assistante sociale, infirmière, animateur jeunesse, médecin, chargé d'accueil, de communication ou de prévention, principal, plasticien, directeur de centre social et culturel...), c'est toujours un plus et un mieux que de se rencontrer et de travailler ensemble. Ce « plus mieux » fait du bien à l'individuel et au collectif, au personnel comme au professionnel qui cohabitent en moi... et en vous aussi, non ?

On aurait bien tort de s'en priver, pour une fois qu'on a davantage de collégialité, d'implication, de concertation, d'analyse collective de la pratique, plus d'interconnaissance, de transversalité, de mutualisation. Si l'on partage au préalable diagnostics et préconisations, que l'on prend le temps de la concertation, validation, adhésion avec les différentes parties prenantes, que l'on définit ensemble les moyens nécessaires, il est alors nettement plus facile de mettre en cohérence et d'articuler les programmes d'actions... et de coordonner les ajustements et réorientations éventuels. Les méthodes de travail sont plus parti-

cipatives, laissent des temps/espaces d'expression, délèguent en laissant une autonomie, une marge de manœuvre plus grande sur la « manière » de faire. Cela motive et (re)donne du sens au travail, aux missions assignées, aux actions menées, aux enjeux des politiques conduites, aux objectifs poursuivis.

Abattre les cloisons qui s'élèvent encore trop souvent entre les auto-proclamés sachants et les invisibles...

Dans un contexte de plus en plus corseté par les contraintes et difficultés, continuons à multiplier nos idées, à les partager sans modération, à abattre les cloisons qui s'élèvent encore trop souvent entre les auto-proclamés sachants (ou experts) et les invisibles... Oser, échanger, remettre en cause, co-construire, avancer ensemble, c'est ce que permet cette démarche interdépartementale et ce qui redonne du sens et du souffle à nos missions.

Quels que soient son employeur, son métier et son champ d'intervention, c'est toujours un plus et un mieux de se rencontrer et de travailler ensemble.

Les droits culturels, un « dispositif » propice à la rencontre

Pascale WILLIG

Assistante sociale, Département de l'Ardèche

Cyril NAESENS

Chargé de mission jeunesse – vie associative, Département de l'Ardèche

L'étude de cas est un travail collectif. Pour travailler collectivement de manière efficace, il faut partager des intérêts, des objectifs communs. Il s'agit avant tout d'une rencontre, du partage et d'un enrichissement mutuel.

À travers l'étude de cas « RSA jeunes – Garantie Jeunes » s'est opérée une rencontre: celle d'une professionnelle de l'action sociale, agent du Département depuis plusieurs années et impliquée dans la démarche des droits culturels depuis 2012, d'un professionnel de l'animation dans le domaine de la jeunesse et de la vie associative, récemment arrivé dans la collectivité et néophyte dans la démarche des droits culturels et d'un élu, fortement impliqué dans la dynamique globale des droits culturels.

Dans un premier temps, pour un nouvel agent, les droits culturels fournissent un moyen d'aller à la rencontre des services et d'engager un travail partenarial. À travers la rencontre s'opèrent des complémentarités et un partage des compétences.

La nécessité de coordonner l'action des missions locales et des travailleurs sociaux autour de la Garantie jeunes semble évidente. Au travers des échanges et de la confrontation des points de vue, les synergies à développer apparaissent d'une manière spontanée. Et si, finalement, la boîte à outils issue de la formalisation des droits culturels n'était pas existante de manière implicite et inconsciente au cœur de nos pratiques professionnelles?

Passer de l'intention à l'action pour coopérer entre les services

En Ardèche, le portage politique de la démarche sur les droits culturels et l'implication de différentes directions favorisent le partenariat et la transversalité.

Cette notion est très sensible dans une collectivité locale où il n'y a pas toujours de proximité entre les services du siège et les services décentralisés dans les territoires. Or, la thématique jeunesse est un sujet par nature transversal qui nécessite une collaboration avec tous les acteurs concernés.

Les droits culturels ont facilité la mise en œuvre effective de cette collaboration car ils ont fourni un cadre et une méthodologie de travail. Le fait de s'appuyer sur une méthode éprouvée depuis quelques années, permet de légitimer le travail collaboratif et justifie un engagement et un partage plus important de l'information.

Enrichissement de compétences et meilleure compréhension de deux dispositifs en direction des jeunes

À travers l'étude de cas, nous avons travaillé sur deux dispositifs sur lesquels nous souhaitions être impliqués ou nous l'étions déjà.

Concernant la Garantie jeunes, l'apport des droits culturels a permis de se questionner et d'anticiper les freins éventuels quant au non-recours aux droits, sujet de plus en plus sensible dans le secteur social et aussi de réfléchir à quelle place auraient les bénéficiaires de l'action dans la mise en œuvre du futur dispositif.

La réalisation d'un comparatif RSA Jeunes – Garantie Jeunes au regard des droits culturels a conforté le Département dans sa volonté d'expérimenter la Garantie jeunes. En effet, ce dispositif semble être plus adapté aux besoins que le RSA Jeunes (dispositif existant mais avec des conditions très restrictives qui n'en permettent l'accès qu'à une vingtaine de bénéficiaires à l'échelle du Département de l'Ardèche). En parallèle du travail mené dans le cadre des droits culturels, une nouvelle candidature à l'expérimentation de la Garantie jeunes* a été proposée, et reçue avec succès.

Continuer dans ce sens

Nous espérons pouvoir maintenir la dynamique du « faire ensemble » à travers l'étude de cas pour le déploiement opérationnel de la Garantie jeunes dans le Département de l'Ardèche, en nous engageant notamment dans d'autres étapes de la méthodologie Paideia.

* L'expérimentation commencera en Ardèche en 2015. Elle concernera 300 des 600 jeunes en situation de vulnérabilité et précarité que le Département s'est engagé, avec ses partenaires, à accompagner dans la durée dans le cadre de son schéma Éducation-jeunesse.

Le développement des compétences

Rébecca Urbajtel

Consultante formatrice en développement professionnel, Belfort

Les liens entre le monde du travail et l'action publique pour les habitants des territoires ne sont pas évidents. Les bénéficiaires des actions menées sur le champ du développement social ou culturel, participants ou pas, ont-ils la conscience du développement de leurs compétences utilisables sur le champ professionnel? Qui les leur reconnaît? Est-ce qu'ils se les reconnaissent? Quelle valeur ajoutée savent-ils exporter pour créer du Bonheur Intérieur Brut (à défaut de Produit Intérieur Brut)?

J'ai utilisé la méthodologie Paideia pour décrire les métiers de techniciens de l'action publique avec eux: conseiller emploi - formation - insertion, animateur jeunesse territorial, chargé d'opération environnement. Tous œuvrent au quotidien pour permettre aux habitants d'accéder à leurs ressources et pour favoriser leur intégration dans le territoire dans lequel nous vivons. Ils mobilisent des compétences, les leurs, celles de partenaires professionnels publics ou privés, celles des habitants.

Au rythme des études de cas et de mes participations aux séminaires thématiques, j'ai entendu le désarroi des techniciens, des habitants, des managers, des élus: « Pourquoi est-ce qu'on n'arrive pas à se comprendre? Nous savons pourtant tous faire des choses et nous voulons bien les faire ensemble! »

Au-delà des volontés, il y a la formalisation et la reconnaissance des compétences et des aptitudes: la verbalisation est en soi une œuvre mais, pour se l'approprier, elle a besoin d'être partagée avec des experts reconnus. Qui sont-ils? Comment les reconnaît-on? Leur demande-t-on leur avis? La compétence est une œuvre qui se reconnaît, qui se transmet, qui s'acquiert. Ainsi, l'éducation, la formation et l'insertion sont des politiques publiques à visée culturelle.

L'ouverture au monde économique devient une des conditions de l'efficacité des actions sociales et culturelles, pour que les habitants se sentent acteurs de la responsabilité sociale des entreprises sur leurs territoires. Amener les services publics de l'emploi et les organisations d'employeurs à se questionner sur leurs cultures et leurs actions au regard des droits culturels est un chantier à entreprendre.

Se réaliser

Catherine Girard

Formatrice en section tourisme, Ardèche

C'est au titre de ma fonction de formatrice en section Tourisme que j'écris ces lignes. J'ai osé impliquer mon groupe de stagiaires adultes dès leur 3e jour de formation sur ce point de réflexion, les droits culturels: patrimoine et mobilité internationale pour la jeunesse*. Surpris, ils l'ont été, satisfaits, ils l'ont dit à leur retour en centre de formation.

7 sur 11 composent la jeunesse d'aujourd'hui, ils étaient heureux de pouvoir participer aux ateliers, de prendre la parole, de se questionner, d'écouter et de partager cette réflexion collective.

Patrimoine et territoire sont les axes principaux du parcours de formation que j'anime, il m'était facile de les imprégner de la thématique double « patrimoine de l'humanité et mobilité internationale des jeunes ».

Cette journée fut particulière car elle présentait une démarche peu banale à savoir qu'aucune solution n'était amenée pour laisser place avant tout aux échanges, aux confrontations, aux expériences vécues, aux questions diverses et variées afin de pousser au plus loin la réflexion.

Ces jeunes se sont sentis concernés par le sujet sachant comme ils le disent, qu'ils sont tous à titre individuel « un patrimoine unique ». Voilà des paroles de jeunes qui affirment la volonté d'entreprendre avec le souhait de se réaliser hors des frontières de la France.

Quand les droits culturels permettent de constater que les jeunes sont porteurs d'une ouverture bien plus forte que ce que l'on pense.

* Atelier dans le cadre du séminaire interdépartementale «Avoir envie !», Le Teil novembre 2014.

Cultiver notre jardin et le mettre en partage

Cédric Dolet

Directeur de territoire de projet, Centre Manche, Département de la Manche

Il y a un an, ma rencontre avec la démarche Paideia s'est inscrite à la croisée de mon parcours et des convictions sur lesquelles repose mon engagement professionnel.

Entre 2001 et 2011, j'ai travaillé au service de politiques publiques pour lesquelles j'ai un intérêt très fort: la culture, l'éducation au sens large, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle. Les politiques culturelles, sportives, éducatives sont les meilleurs investissements d'avenir que les acteurs publics puissent réaliser pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale. J'ai eu beaucoup de satisfaction à travailler pour ces secteurs dont, dans le même temps, j'ai perçu qu'ils ne fonctionnaient pas suffisamment ensemble. Peut-être parce que pour leurs acteurs respectifs – experts techniciens et décideurs –, partager (des savoirs, un périmètre d'action, un rang, une image liée à une fonction), c'est compliqué.

Il en résulte un « gaspillage considérable de ressources », comme le souligne souvent Patrice Meyer-Bisch, faute de connexions suffisantes. Avec le risque que ce soit souvent les mêmes habitants qui passent à côté de ces richesses, pourtant à portée de main.

J'ai décidé de rejoindre le Département de la Manche en 2011 au moment où la collectivité a identifié trois territoires stratégiques de projet, dans l'objectif principal de renforcer les synergies et les complémentarités avec les intercommunalités. En effet, celles-ci jouent un rôle majeur dans le quotidien des habitants au titre des services à la population et au titre de l'action économique qui interagit sur l'insertion.

Un directeur de territoire de projet a été nommé à la tête de chacun de ces trois territoires et positionné sur une mission transversale à l'ensemble des politiques du pôle solidarités, formation, jeunesse, sport et culture. Avec mes deux collègues du Nord et du Sud, nous travaillons depuis trois ans à tisser des liens, à trouver les bonnes articulations sur des dossiers tels que les projets éducatifs et sociaux locaux, la géographie prioritaire de la politique de la ville, les projets de territoires de solidarités ou les plans locaux d'autonomie. Pour autant, même si notre action

se déploie dans un contexte de territorialisation de l'action de la collectivité départementale, nous vivons encore parfois la difficulté à nous faire une place, dès lors que nous ne sommes pas perçus – à raison – comme directeurs thématiques ni en lien permanent avec un élu délégué en particulier. Les lignes sont cependant en train de bouger, l'intérêt pour nos fonctions transversales est grandissant, les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et difficiles à satisfaire. Mais cette évolution reste à consolider.

Car si l'intérêt pour les dynamiques transversales est acquis, quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique, il manque souvent un socle commun.

Car si l'intérêt pour les dynamiques transversales est acquis, quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique, il manque souvent un socle commun. Les droits culturels ont la prétention d'offrir ce socle commun. Ces droits sont ceux qui conditionnent les autres droits car savoir écrire, accéder aux savoirs en général, maîtriser son environnement, éduquer ses enfants sont des leviers pour la réalisation de tous les autres droits. Lorsque les collectivités veulent agir pour leur réalisation, elles ne peuvent le faire efficacement en mobilisant l'action isolée de tel ou tel domaine de spécialité. Elles ne peuvent pas non plus le faire en agissant seules. Dès lors, la nature des missions que le Département de la Manche a souhaité nous confier est en correspondance forte avec la dynamique autour des droits culturels puisque, aux termes de notre fiche de poste, « les directeurs de territoires de projets mettent en œuvre et animent les politiques

départementales dans un souci de valorisation des compétences des professionnels, des partenaires et des habitants ».

Sur un plan personnel, j'ai rencontré les animateurs de la démarche Paideia quelques mois après l'émotion que j'ai ressentie à la lecture du texte écrit par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) appelant à relever le défi d'une politique culturelle « pour les personnes, par les territoires ». Par son document d'orientation (janvier 2013), la FNCC souhaitait en effet remettre en chantier « une politique de l'offre et de la diffusion, de l'accompagnement et de la médiation. Une politique qui donne beaucoup mais écoute peu. Une politique qui oublie que chacun est aussi porteur d'une culture propre, d'une identité singulière, tissée d'appartenances multiples, et que c'est en le reconnaissant en tant que personne libre qu'on le mettra en capacité de recevoir, d'échanger, de dialoguer ».

Le temps de descendre d'un train, de m'asseoir sur une chaise à Belfort et j'ai compris que cette recherche-action – Paideia – viendrait donner du sens à mon itinéraire et asseoir mes quelques convictions.

À Belfort, à Roubaix, au Teil, j'ai croisé des élus, des scénographes urbains, des sociologues, des plasticiens, des fonctionnaires territoriaux, des chercheurs... qui osent affirmer l'importance de l'émotion, de l'intuitif, du sensible dans nos activités professionnelles, pour améliorer la performance collective. J'ai écouté des philosophes exprimer avec clairvoyance ce que je ressentais depuis longtemps sur la nécessité d'assurer l'ouverture au monde et l'épanouissement des différentes formes d'intelligence conceptuelle, sensible, manuelle.

Oui, partager, c'est compliqué. Créer des chemins de traverse, ça ne se décrète pas, ça s'organise, il y a des résistances et c'est complexe. Les enjeux d'aujourd'hui et de demain ne nous autorisent plus à faire l'économie de cette complexité, riche et pleine d'espoirs. Investissons dans l'intelligence des articulations. Investissons dans l'éducation au sensible, sans laquelle toute connaissance demeurerait formelle, abstraite ou désincarnée. Investissons dans les solidarités, dans le goût des autres.

Le CRIC, collectif des réseaux d'insertion par la culture

Collectif

Les forces du Collectif CRIC* : la transversalité, la mutualisation, la formation, la communication, la diversité, les interconnexions au quotidien... Rappelons que depuis 2013, nous, médiateurs culturels de territoire, sommes présents sur tout le département. L'importance de ce territoire nous amène à travailler avec nos ressemblances mais surtout notre diversité : diversité parce que nous sommes quinze ! Quinze personnes d'univers, de parcours différents, à la croisée du culturel et du social, formés à l'éducation permanente, à la sphère artistique, universitaires ou de terrain...

Notre collectif peut s'appuyer sur une diversité des compétences, des savoirs, des sensibilités de chacun, et des structures qui nous portent (centres sociaux ou de formation, entreprises d'insertion, collectivités territoriales...). Chacun d'entre nous possède des forces, des spécificités liées à son histoire avec des points de vue, des goûts, des sensibilités artistiques...

Notre diversité est également liée aux territoires, urbains, semi-urbains, ruraux, littoraux... avec une proportion de personnes vieillissantes ici ou très jeunes ailleurs, de familles ici ou de personnes isolées ailleurs, marquées par une culture ouvrière forte ici (mines, textile), tertiaire là, agricole ailleurs... avec des disparités sociales fortes. Riches de cette diversité, nous avançons sur des valeurs communes (écrites collectivement dans une charte en évolution), proches de l'éducation populaire, de l'économie solidaire, de l'éducation permanente et bien sûr des droits culturels.

Nos temps de rencontres réguliers permettent d'échanger et de transmettre nos pratiques, nos expériences, nos ressources, complémentaires ou antinomiques, de partager les « bons plans », les contacts et réseaux artistiques ou sociaux, d'analyser les perspectives, les courants de pensée en matière culturelle, politique, sociale, utiles à nos missions... Forts de ce constat, nous avons créé des outils communs pour communiquer, sensibiliser nos partenaires, dynamiser les territoires.

Notre collectif favorise un sentiment d'appartenance, une reconnaissance, qui donnent de la force dans les moments de doute, de solitude sur les territoires face à des acteurs dont certains restent encore parfois à

convaincre pour envisager l'importance de la culture... entendue parfois comme un temps purement occupationnel, ou à l'inverse, réservée à une élite.

Le référentiel des droits culturels nous permet de formaliser les interconnexions qui émergent du fonctionnement de ce collectif. Elles sont sources de richesses et placent chaque partie prenante de nos missions en situation de responsabilité mais aussi de dignité.

Le collectif vit les interconnexions au quotidien :

- dans nos actions peuvent se croiser les publics de différents territoires, les relais sociaux, les acteurs culturels, lors de temps d'apprentissage, de transmission, d'échanges, de sorties partagées...
- nos financements sont diversifiés mais aussi mis en commun quelquefois pour enrichir un projet sur un ou plusieurs territoires.
- nous favorisons des propositions artistiques dans des lieux non dédiés « à priori » à la culture. Nos réunions bimensuelles se déroulent à chaque fois dans un territoire différent.
- l'inter-discipline est inhérente à la diversité des domaines artistiques proposés, dans les sorties ou projets, ce qui permet à chacun de trouver sa place, en écho à la diversité des identités individuelles.
- quant à la notion de temps, nous jonglons entre les temporalités liées aux institutions, celles de nos partenaires, celles des personnes qui participent à nos actions, avec qui nous travaillons dans la durée...

La dynamique du collectif, ce sont des capacités décuplées, déployées. L'intelligence collective et les réflexions menées sur des champs divers comme l'évaluation, la médiation, la mobilisation, les positionnements par rapport aux droits culturels... nourrissent le CRIC et ses pratiques et lui donnent un élan certain. Nos rencontres sont denses car « incarnées » par des personnes, des « personnalités » même ! Et cela donne la dimension « vivante » à notre collectif !

La plus-value des droits culturels pour le CRIC ? Certainement réfléchir à notre logique de travail, nous donner un sens commun de plus... mais aussi nous réinterroger sur les espaces où les interconnexions sont fortes, et là où l'on pourrait encore les développer, les mutualiser.

Développement durable

Sophie Dageville

Chef de projet éducation culturelle, Direction de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Formation professionnelle et expérience de terrain dans le champ du social m'ont permis assez naturellement de retrouver dans la démarche Paideia: une grille de lecture, une façon de structurer pensées et actions par une recherche du sens de l'action, une prise en compte des capacités, des particularités, des besoins des populations et un parti pris de valeurs affirmées, autant de concepts et méthodes inspirés de l'analyse systémique, de l'empowerment, etc.

Le contexte actuel de contrainte et d'incertitude dans lequel se trouvent les collectivités publiques: redéfinition des missions, ré attribution des compétences, contours mêmes des territoires, impose la nécessité ou/et crée l'opportunité de remodeler nos rapports aux autres, de rebrasser nos certitudes, nos postures, d'accepter le croisement des regards, de réinterroger rôles et méthodes.

Le parti pris de la démarche incitant les parties prenantes de la vie locale à la concertation, la réflexion, l'analyse partagée, la complémentarité, la coopération et au partage des responsabilités, vise à repositionner chacun dans son rôle d'acteur et de bénéficiaire agissant en plein pouvoir de ses droits et devoirs ainsi qu'à raffermir ou à retisser les liens entre les pouvoirs publics, les services techniques des collectivités, les représentants de la vie locale.

C'est pour moi, le sens et l'intérêt de la démarche, qui, au-delà des rencontres interdépartementales (parenthèses durant lesquelles se ressourcent une communauté d'acteurs en confortant des valeurs largement partagées), voit sa déclinaison opérer très concrètement dans le développement des projets de territoires:

- en atelier, les participants, volontaires, motivés ne demandent qu'à lâcher leurs postures parfois contraignantes et comme par magie apparaissent capacité d'écoute, respect des différences, nivellement des positions sociales, effacement des égos, etc. et de façon sincère et bienveillante, l'intelligence collective laisse entrevoir un champ des possibles...; possibles collaborations, possibles prises en compte de l'intérêt commun, possibles changements...

- sur le terrain, le développement de projets, nécessite la prise en compte d'une communauté singu-

lière et plurielle, porteuse d'une histoire commune, constituée d'histoires individuelles, sur un périmètre géographique façonné par les contraintes physiques naturelles ou non, les arbitrages administratifs... La mise en œuvre du projet est confrontée à des contraintes multiples et une temporalité bien différente. C'est le temps incompressible d'une élaboration co-construite, d'une méthodologie commune à imaginer, à expérimenter, d'une gouvernance à partager... C'est le temps suffisant pour trouver les dénominateurs communs, les points de jonctions, l'intérêt pour chacun et sa compatibilité avec l'intérêt commun... C'est le temps valorisé de la sensibilisation, de l'accommodation, de la transmission, de l'étude, de l'évaluation, du partage...

La démarche Paideia, c'est du développement durable.

Avoir envie! C'est réussi!

Romain Vidoretta

Coordonnateur du projet SIFASIL pointe Médoc, Gironde

La démarche Paideia et plus particulièrement le séminaire consacré à la question de l'éducation et de la participation de la jeunesse a été pour moi une réelle découverte et une nouvelle façon de penser.

Par cette organisation d'écoute et de recherche participative, ma méthodologie s'en est trouvée « bousculée ». En effet, travailler dans son coin, interroger, écouter et retenir l'avis du spécialiste, tout cela s'efface pour une démarche globale, de même niveau et de prise en compte de tous les points de vue.

Cette nouvelle approche, en ouvrant le débat aux autres, implique un changement de regard quant aux pistes à exploiter, méthodes à employer. Il s'agit là de co-penser et de co-concevoir, de développer plus de synergies entre les niveaux d'acteurs. Le projet prend alors de l'épaisseur.

La Condition publique et les droits culturels

Anne-Isabelle Vignaud

Directrice de la Condition publique, EPCC à Roubaix

Le projet de la Condition Publique porte à l'origine des valeurs très proches des droits culturels. Que vous a apporté la prise en compte de ce référentiel 10 ans après?

Il importe de rappeler que la Condition Publique est une manufacture culturelle implantée dans une friche industrielle textile dans un quartier populaire de Roubaix, ville durement frappée par la désindustrialisation à partir des années soixante-dix. Après avoir fait inscrire cette architecture exceptionnelle à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, il s'est agi d'imaginer une nouvelle destination pour ce lieu. La réflexion s'est construite dans la mouvance de ce que l'on a appelé les « nouveaux territoires de l'art » qui s'attachent à faire de la culture « autrement », à essayer « autre chose » à côté et complémentaiement au travail porté par les musées, les scènes nationales, etc. Autre qu'une érudition descendante, qu'une démocratisation de la culture au profit d'une démocratie de la culture, pour une définition « Unesco » de la culture que je résumerais par « [...] outre les arts et les lettres [...] ».

Ces valeurs se sont affirmées dès avant la fondation de la manufacture Condition Publique en 2004, avec le choix de l'architecte Patrick Bouchain pour la réhabilitation des bâtiments. Il a contribué avec les porteurs de projet à mettre en place une dynamique de relation entre les habitants, les artistes, les ouvriers, les politiques, autour de « La Baraque », espace d'échanges, d'utopies et de convivialité – qui est la marque de fabrique de Patrick Bouchain.

Dix ans après, nous nous inscrivons toujours dans la philosophie initiale: en nous adressant notamment aux publics que l'on voit peu dans les circuits culturels traditionnels, en construisant des relations de proximité avec eux, en favorisant la démocratie participative, en élaborant une offre pluridisciplinaire et transdisciplinaire, en explorant de nouvelles façons de faire (comme la construction d'une champignonnière, ferme agri-culturelle), en multipliant les modes opératoires, en considérant l'espace public comme un espace culturel à partager, en bousculant la représentation du statut de l'artiste, en faisant travailler concomitamment création artistique, activités sociales et éducatives.

Cela dit, il nous est apparu nécessaire, à l'occasion du dixième anniversaire de la manufacture, de réinterroger notre projet au regard des « nouveaux territoires de l'art » aujourd'hui, et de référentiels comme l'Agenda 21 de la culture ou la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. Nécessaire pour nous, l'équipe de la Condition Publique, qui travaille au quotidien à imaginer, produire, diffuser des œuvres et des processus artistiques partagés, à construire des relations entre des artistes, des habitants, un territoire. Nécessaires pour nos tutelles et nos divers partenaires pour expliciter le sens et le cœur de notre travail et s'accorder sur des grilles d'évaluation communes pour spécifier notre action et en débattre.

Lire, analyser, relire la Déclaration de Fribourg, étudier les articles un par un. Construire des cas d'école à partir de nos projets, nourrir les cartes d'interaction des parties prenantes, utiliser les indicateurs de connexions. S'astreindre à changer de point de vue, de perspective, permet de lire autrement notre projet, de porter un regard critique, d'ouvrir de nouveaux horizons d'exigence, de partager avec nos élus et nos partenaires les enjeux profonds de la présence de cet équipement sur ce territoire-ci, précisément. Ce référentiel nous a effectivement aidé à spécifier notre travail, à le resituer dans une perspective globale.

Vous avez initié une formation interne de votre équipe à une meilleure prise en compte de ces enjeux. Quels impacts ont eu ces journées sur le travail de votre équipe?

Tout d'abord il s'agissait, alors que nous envisagions d'organiser un colloque pour notre dixième anniversaire, de « se mettre au niveau ». Inviter ceux de l'équipe qui le souhaitaient à faire une lecture ensemble de l'Agenda 21 de la culture, de la Déclaration de Fribourg. Certains collaborateurs ont tout de suite fait le lien entre ces textes et les missions de la Condition Publique. À l'instar de Monsieur Jourdain, ils ont pris conscience qu'ils « faisaient des droits culturels » sans le savoir. D'autres ont été surpris par ce qui leur a paru être un aspect théorique des textes « dans un monde idéal », mais sans grand rapport avec leur réalité quotidienne. Avoir l'occasion d'échanger sur les perceptions de chacun, réinscrire nos multiples



tâches quotidiennes et la quantité de décisions que nous prenons chaque jour dans une perspective de choix de société a été fondateur.

Il convient d'observer que certaines personnes de l'équipe très engagées dans le rapport aux habitants et qui, de mon point de vue, mettent en œuvre de façon remarquable les valeurs défendues dans la Déclaration de Fribourg, se sont dans un premier temps tenues à distance de ces séances de travail, jusqu'à finalement y adhérer avec un grand enthousiasme et un fort désir de pérennisation de la démarche.

De quelles manières abordez-vous les droits culturels dans votre projet?

Art 3a. Comment prenez-vous en compte le choix et le respect de l'identité culturelle des personnes dans vos projets? Le respect de sa propre culture et des autres cultures?

Je vais donner un exemple concret: l'édition 2014 du festival Pile au Rendez-Vous, la première semaine de juillet. Ce festival de trois jours est coorganisé par un comité de pilotage réunissant une cinquantaine de partenaires. Il intervenait en 2014, à la fois pendant la coupe du Monde de Football, deux jours avant le passage du Tour de France et durant le Ramadan. Chacun de ces événements amenait diverses contraintes notamment pour le dîner de quartier avec 400 convives, servis par divers partenaires associatifs.

Il nous a fallu revoir le rythme habituel. Deux propositions artistiques étaient faites en parallèle: un concert de l'Orchestre Maghrébin de Paris qui permettait d'attendre en musique et en famille le coucher du soleil pour dîner et un spectacle pour petits groupes de spectateurs nomades qui s'achevait peu avant le service du méchoui vers 21h30.

Le spectacle proposé cette année s'intitulait « Camping complet ». C'est un projet porté par la compagnie 232U qui invite à divers rendez-vous, aux cours desquels les petits groupes de spectateurs se rendent dans divers lieux pour écouter des textes coécrits par le metteur en scène Christophe Piret et des habi-

tants, d'ici et d'ailleurs, dont certains sont portés par des artistes, d'autre part les habitants eux-mêmes. La représentation se déroule chez les habitants, dans une école, au kebab en face ou au restaurant « Chez Jean », à la Condition Publique, dans les caravanes des artistes... Polysémie des éléments scénographiques, diversité des lieux, des personnalités, des origines, des cultures, des sexes et des âges pour contribuer au fait que chacun se reconnaisse et se sente à l'aise, sans stigmatisation, dans une société pluriculturelle.

Il convient de noter que la diversité culturelle au sein de l'équipe permanente de la Condition Publique (diversité des origines: française, algérienne, marocaine, italienne, allemande), la diversité des rapports à la religion (athée, chrétienne, musulmane) contribue à créer les conditions favorables aux droits de s'exprimer dans la langue de son choix, à la prise en compte des droits à la diversité des modes de vie, à la liberté de se référer ou non à diverses communautés culturelles.

Par ailleurs, la Condition Publique contribue au droit au travail pour tous, en confiant la gestion de son restaurant à l'association Art et Éducation-compagnie de l'Oiseau Mouche. Cuisiniers et serveurs en situation de handicap travaillent toute l'année sous la direction d'un éducateur et d'un chef moniteur d'atelier.

Une émission de radio « Les Z'entonnoirs » enregistrée tous les lundis par les patients et les infirmiers de différents centres médico-psychologiques de Roubaix est diffusée sur trois radios associatives depuis 7 ans.

art 3c. La Condition publique est un lieu patrimonial important dans la vie des Roubaisiens. Comme abordez-vous les notions d'accès au patrimoine?

La première équipe de la Condition Publique a réalisé un travail important sur la mémoire du lieu avec une thèse d'architecture, des entretiens avec d'anciens salariés, la commande d'un roman multimédia interactif à Michel Quin, etc.

La réhabilitation conduite par Patrick Bouchain s'est attachée à préserver la mémoire et les cicatrices de l'ancien conditionnement textile, en préservant les carrelages et carreaux d'origine, en conservant les traces au sol, en permettant au public de lire les percées effectuées, etc. Cette conception de la réhabilitation est particulièrement respectueuse de l'histoire et de la mémoire de ceux qui ont travaillé dans ce lieu (tout en s'autorisant de vrais gestes de création comme le platelage en bois dans la salle de la verrière, le haut de la toiture de la salle de spectacle, etc.).

Il importe de rappeler que contrairement à la manufacture des Flandres ou au musée d'histoire locale de la Ville de Tourcoing, il n'est pas dans les missions de la Condition Publique de perpétuer la mémoire de l'époque industrielle, mais de soutenir la création contemporaine. Toutefois, nous avons développé une politique de commande et de nombreux projets s'inspirent de l'histoire de diverses manières, souvent inattendues, fantaisistes, parfois insolentes, toujours documentées.

Nous avons travaillé sur un concept de « manufacture culturelle à autofictions »: autofiction en champignonnière avec L'Unité de Production fongique (2010), allusion à la nostalgie de la Condition Publique évincée de la course industrielle (nous avons produit une tonne de pleurotes et de champignons de Paris); autofiction en bergerie à l'occasion du 10e anniversaire de la manufacture culturelle Condition Publique « Sheep is more », avec le séjour d'un troupeau de mouton. Ce troupeau en balade dans Roubaix a été l'ambassadeur de la mémoire textile: 137 km parcourus en un mois, une vingtaine de rendez-vous, des milliers de personnes rencontrées, dont les flûtistes du conservatoire. En miroir aux installations pédagogiques présentant le process de fabrication de la laine depuis la toison brute jusqu'à la pelote de laine, nous avons commandé une fausse imprimante 3D à mouton, machine « suédée » à la mode de Michel Gondry. La machine détricote des brassières, détorsade le fil, l'emmêle, le salit pour retrouver la toison brute, fourrer un gabarit de mouton en carton, et finalement l'irradier, à la mode du Docteur Frankenstein, pour obtenir un mouton bien vivant.

Autre exemple: des expositions directement inspirées par l'histoire comme « Le Retour des dessiccateurs » commande à trois artistes contemporains invités à réinventer le dessiccateur, appareil utilisé pour l'évaluation du degré d'humidité contenu dans les fibres de laine. Ou l'exposition « Les esprits de la forêt, labyrinthe marionnettique », commande à deux compagnies invitées à imaginer les chambres secrètes où se seraient retrouvés une centaine d'ouvriers-marionnettistes qui créaient des spectacles à

Roubaix au tournant des 19e et 20e siècle. D'authentiques marionnettes à tringle prêtées par le musée La Piscine remettaient en perspective la réalité historique roubaisienne au cœur d'un parcours onirique et mystérieux inspiré par les « tireux d'fichelles ».

On le voit, l'histoire de Roubaix et le passé industriel de la manufacture inspirent de façons très diverses la programmation: fictions, retournements loufoques, élucubrations poétiques prennent directement racine dans le réel et contribuent à toucher une diversité de publics en multipliant les angles d'approche.

Art 4. Les communautés culturelles sont nombreuses dans votre environnement et de nature très variée! Quelle approche des communautés développez-vous dans votre projet?

Le service d'action culturelle de la Condition Publique est en contact avec une grande diversité d'acteurs du territoire que nous sollicitons projet par projet. Ainsi, alors que nous avons monté un campement cirque Les Toiles dans la Ville durant une semaine à 500 m derrière la Condition Publique, nous proposons chaque soir à l'heure de la traversée quotidienne du funambule une soupe chaude gratuite. Ce fut l'occasion d'explorer le répertoire culinaire roubaisien mitonné par une association différente chaque jour: soupe portugaise, marocaine, soupe à l'oignon, etc.

Pour le projet « Un visage, des visages » des photographes Catherine Poncin et Damaris Risch, il s'agissait de rendre compte en neuf portraits de la diversité d'origine des habitants du quartier. Nous sommes vigilants à ce que la programmation artistique (musicale, spectacle vivant...) offre une diversité d'esthétiques qui permette à divers groupes culturels de se sentir concernés. Mais nous veillons aussi à construire une offre propice à la mixité des publics.

Art 5. Le droit de participer à la vie culturelle suppose que nous soyons acteur de notre vie. Est-ce que l'approfondissement des droits culturels vous a fait envisager différemment cette question clé de la participation?

Le projet culturel de La Condition Publique multiplie les possibilités que toute personne puisse, seule ou en commun, accéder et participer librement à la vie culturelle, notamment en impliquant des habitants dans des processus de création ou de programmation.

Une cinquantaine de partenaires s'impliquent dans le festival Pile au Rendez-vous. Le droit de participer à différentes formes de création est privilégié par l'accueil de nombreux projets artistiques participatifs qui permettent à une grande diversité de personnes de s'impliquer



en amont dans des séances de préparation jusqu'à la performance en public: City maquette de Mathilde Monnier, Les Sisyphe de Julie Nioche, We can be heroes de Groupenfonction, Let's dance de la compagnie La Ruse, les Osez-moi de la cie Les Fous à réaction, etc. Le passage au tamis des droits culturels devrait nous permettre de nous assurer que ces propositions touchent effectivement une diversité de personnes, et non pas de façon récurrente les mêmes groupes sociaux par exemple.

Certains événements sont spécifiquement conçus pour contribuer à la participation des publics comme les week-end Conditions extrêmes, sur un axe art et sport, qui permet d'impliquer le milieu du sport (bmx, arts martiaux, jeux de ballons) et de toucher des publics parfois très éloignés du secteur culturel.

Art 6. Éducation et formation sont-ils au cœur de votre projet? Pour qui et de quelle manière les investissez-vous?

Nous sommes implantés dans un quartier dont plus de 45 % de la population a moins de 25 ans, dans la ville la plus jeune (et la plus pauvre) de France. Les enjeux éducatifs sont donc absolument prioritaires. Le service d'action culturelle et éducative conduit de nombreux projets tout au long de l'année, parfois en lien avec la programmation, mais pas nécessairement. Ces projets peuvent être des actions ponctuelles comme un atelier à faire en famille un dimanche après-midi autour d'une exposition, ou sur plusieurs mois avec un groupe constitué. Ils peuvent toucher des enfants de la crèche à l'université, en centre de loisirs, des familles en individuel ou accompagnées par des acteurs sociaux ou associatifs, des groupes spécifiques de personnes résidant en foyer, de personnes âgées, etc.

Nous avons créé et autofinancé les « pauses sensibles » pour des enfants de 8 à 11 ans inscrits aux séances d'aide aux devoirs organisées par leur centre social, qui proposaient sur un an des cycles de rencontres avec des artistes, non pas pour se former à une discipline, mais pour apprendre à observer ses ressentis, mettre des noms sur ses émotions, s'ouvrir à soi-même et s'ouvrir à l'autre. Nous poursuivons ce travail aujourd'hui avec les clubs ouverts par la Ville de Roubaix dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Lutter contre le risque d'une vision réductrice et d'une évaluation strictement quantitative de nos établissements.

Quelles relations se développent dans ce sens avec vos tutelles?

Il nous appartient de rendre lisible la spécificité du travail de la Condition Publique, afin que les tutelles prennent la mesure de la contribution de cette structure au projet éducatif et au développement du territoire, bien au-delà des 95 000 spectateurs et visiteurs par an pour les concerts, les spectacles, les expositions... Le renouvellement des membres du conseil d'Administration à l'occasion des élections (nous sommes un EPCC), la pression qui s'exerce sur les politiques et les techniciens, l'émoussement de la vision fondatrice, nous appellent à lutter contre le risque d'une vision réductrice et d'une évaluation strictement quantitative de nos établissements.

Procédé Zèbre

Fabrice Dubusset

Metteur en scène et directeur artistique de Procédé Zèbre, Vichy

Comment s'est faite votre rencontre avec les droits culturels?

C'est Jean-Claude Mairal du Pays de Vichy qui m'en a parlé en premier. Je me suis plongé dans les ressources en ligne, les vidéos, la Déclaration de Frimbourg. Ça a été immédiatement très réconfortant, en adéquation avec ma propre pensée. Puis il y a eu la rencontre d'introduction à Gannat... Il m'est alors paru évident qu'il n'était pas possible d'en rester au niveau du réconfort de la pensée, mais qu'il fallait creuser ce corpus de façon concrète, par ma pratique artistique.

Plus qu'une valeur ajoutée, ce sont des principes, sans jamais qu'ils soient donnés pour acquis. Il faut les remettre en cause à chaque fois, ou mieux, en faire la démonstration. Le processus de production, de fabrication du spectacle devient alors le moyen pour faire cette démonstration. C'est pour ça que la compagnie s'est transformée de « Zèbre théâtre » en « Procédé Zèbre ». On déclenche un dispositif mais à chaque fois le dispositif doit se réajuster, aller plus loin, proposer une fabrication toujours en mouvement.

Si la découverte toute récente du référentiel des droits culturels m'a fait bouger, c'est justement dans le fait de pouvoir le formaliser, de pouvoir le dire et l'écrire aussi. Il y a des mots qui peuvent venir en face de choses qui étaient plus intuitives, plus du domaine de la sensibilité. Peut-être que ça permettra aussi d'avoir des traces un peu plus fortes des expériences.

Comment la question de « l'accès à l'œuvre » est réinterrogée à travers le prisme des droits culturels?

Lorsqu'on monte un spectacle, nous veillons à faire travailler par exemple des jeunes aux côtés de personnes handicapées, qui vont, ensemble, être à l'intérieur du dispositif et partager une création professionnelle. Cela permet de développer une nouvelle vision de « qui je suis », du lien, de « comment je regarde l'autre ». Et cela, dans un cadre artistique qui peut porter, par exemple, sur la Résistance. Dans un tel contexte, cette confrontation à l'autre par la pratique artistique s'enrichit de considérations qui mettent en lien cette expérience de l'autre avec des

faits historiques. Ces faits mènent en l'occurrence à s'interroger sur les événements qui ont conduit à une extermination des « différents », des homosexuels, des fous. Et d'un coup, cette différence est à côté de nous... Et on travaille avec pour la réalisation d'une œuvre commune.

La question de l'accès est donc très importante dans nos processus, mais il s'agit de permettre à chacun d'accéder au processus plus qu'à un spectacle, vécu comme un produit final à consommer. Il s'agit plutôt d'amener des moyens autour pour que des personnes qui sont en situation de handicap ou dans des difficultés sociales puissent y accéder d'une autre manière, en étant à l'intérieur même du dispositif, de la fabrication, du projet, et se sentir concernés d'une manière complètement naturelle.

Comment abordez-vous la notion de patrimoines?

C'est la première question qui se pose par rapport à la compagnie. Souvent on s'approprie un lieu, non seulement artistiquement, mais en essayant aussi de donner du sens à sa mémoire, voir comment elle résonne toujours. Il y a des lieux qui existent avec des résonances déjà fortes liées à leur histoire. C'est le cas, par exemple, du stade équestre de Vichy, une ville qui a du mal avec son passé. Un passé qui a du mal à passer... Il faut raconter les histoires de ces lieux, il ne faut pas évacuer leur mémoire vivante. L'accès au patrimoine et à sa mémoire, à ses histoires est essentiel. Si ces histoires ne sont pas racontées, il y a des doutes et des fantasmes qui s'installent. J'approche ces questions en tant qu'artiste, sur la base de recherches menées par des historiens. En se penchant sur le passé, sur ce qui nous entoure, forcément on a des éléments de réponse sur ce qui constitue l'inconscient collectif, la mémoire collective, l'histoire et le patrimoine.

Le projet « Water is memory » développe cette approche. De quoi s'agit-il?

Water is memory est un projet que nous menons en lien avec tous ces questionnements dans la ville de Vichy. C'est un projet autour de l'eau et de la mémoire,



justement. Le projet se base sur un principe poético-scientifique qui dit que l'eau rafraîchit la mémoire. Donc l'eau, qui est un élément symbolique, de la vie, du fait de se laver, de se nettoyer, de s'immerger, rend possible une ouverture en matière d'imagination. C'est intéressant de creuser la relation entre eau et mémoire à Vichy, où les sources thermales constituent un important patrimoine, physique et mémoriel de la ville. Avec *Water is memory*, on sème autour de l'eau toute une réflexion sur la mémoire de manière très ample. Je ne suis pas là pour donner des leçons d'histoire, je suis là juste pour amener une poésie, une réflexion.

Les communautés culturelles sont-elles prises en compte dans vos démarches?

Là encore, cette notion, telle qu'elle est définie par la Déclaration de Fribourg, trouve une traduction intuitive dans ma pratique. Je pense au projet que nous avons conduit autour de 13 récits de résistants « méconnus » et de personnes juives déportées, sur la base des écrits de Chochana Boukhobza. Cette écriture m'a permis de rencontrer la communauté juive pour la première fois à Vichy et symboliquement c'était très fort.

La volonté de ne pas confiner les personnes dans des catégories qui cristallisent leur identité

La notion de communauté émerge dans nos pratiques notamment par rapport à la volonté de ne pas confiner les personnes dans des catégories qui cristallisent leur identité: la minorité des femmes battues, la minorité des jeunes dans les banlieues... Je pense qu'il faut arrêter de cristalliser l'humain avec une étiquette, et parvenir à un mélange. Ce qui n'empêche pas l'identité des communautés.

Le droit de participer à la vie culturelle est au cœur de vos préoccupations...

En effet, participer ne signifie pas simplement venir assister à un spectacle. Le travail que nous faisons avec les jeunes, est justement de dire: « on vient vous voir dans votre lycée et on vient vous parler d'un projet, vous faire écouter des textes, vous faire rencontrer des résistants ». Nous amenons une envie, un désir d'en savoir plus. Après, c'est à eux: ils sont responsables de ce qu'ils vont faire dans leurs vies, entre autres venir ou pas au spectacle, c'est leur choix. Participer signifie participer de manière active, pas juste en étant consommateur. Donc, à chaque fois, nous devons nous poser la question du comment. Autour d'une création, il y a des dispositifs pour participer autrement, en étant figurant, ou dans des rencontres organisées. Voir comment des petites sollicitations de participation amènent chacun à trouver une place.

C'est le cas pour le projet que nous avons mené avec des jeunes recrutés à l'ANPE dans des situations borderline et qui ont été impliqués dans un projet de création appelé « Route 666 » autour de la figure du diable, aux côtés d'une chanteuse lyrique, d'un pianiste... Ce projet se fonde sur la mise en responsabilité de ces jeunes. On fait le pari que cette personne « est capable de ».

Au niveau artistique aussi, on travaille hors normes. Bien sûr, il y a des acteurs qui ont une formation professionnelle. Ça ne veut pas dire pour autant que sur scène il se passe des choses au niveau de l'émotion. Cela peut en revanche tout à fait se produire avec des personnes qui ne sont pas formées.

Je travaille depuis 25 ans avec des personnes qui sont suivies en psychiatrie. On a affaire à des personnes qui ne sont peut-être pas capables de mémoriser un texte ou de s'exprimer avec la parole... mais elles vont être capables d'avoir des émotions et de produire de l'émotion. Il y a même parfois des choses

qui peuvent être très intimes. J'ai l'exemple d'une personne qui n'avait pas de voix mais qui chantait « Strangers in the night » d'une façon bouleversante avec un filet de voix. On touche là à la dimension de solitude qui connaît une force poétique incroyable.

Participer à une création théâtrale ne signifie pas avoir une belle élocution. Il n'y a pas de normes de création. Il ne s'agit pas non plus de pousser les gens à aller à tout prix sur scène. Mais il faut dire que ceux qui ont un minimum de désir, on est capable de les amener très loin, vraiment.

L'article de la Déclaration consacré à l'éducation pose la question linguistique, en affirmant que chacun à le droit de donner et recevoir un enseignement dans sa langue. Cela interroge la question des normes. Comment abordez-vous cela?

La question linguistique et des formes d'expressions adaptées rentre forcément en ligne de compte, notamment lorsque nous avons à faire avec des productions qui impliquent des personnes qui ne sont pas des professionnels du spectacle. L'exemple d'un voyage organisé avec un petit groupe de patients de psychiatrie en Italie où nous sommes allés à la rencontre d'autres patients italiens qui faisaient du théâtre. C'était intéressant de voir le partage d'un langage qui d'un seul coup devenait commun aux patients: par un échange de cartes d'identité, de cartes de bus, le dialogue s'est établi rapidement entre eux, alors que nous, on peinait à parler en italien.

En Hongrie, toujours dans le cadre du projet Route 666, nous avons travaillé à ce projet autour de la figure du diable. Le dispositif mis en place a permis à ces jeunes hongrois de proposer leur propre interprétation de la figure du diable via la pratique d'une danse traditionnelle hongroise appelée « Danse des diables ». Puis, au fur et à mesure de ces détours à travers l'Europe, le projet artistique a évolué et s'est enrichi des contributions de la collecte de chaque groupe, de chaque nationalité, de chaque culture...

L'article sur le droit à une Communication et information adéquates souligne l'importance de participer, donc d'être acteur de l'information, en mettant chacun en responsabilité de produire soi-même l'information. Il souligne aussi le droit de réponse face à une information erronée.

De premier abord, je dirais que c'est un droit qui est un peu moins présent dans nos réflexions... Il est vrai que pour ce qui est du droit à informer, nous agissons dans le sens d'une production artistique qui va s'inspirer d'une réalité. Mais cette création va aussi puiser dans et créer un imaginaire qui n'est pas qu'une réalité historique.

Lorsqu'on est dans une création artistique, il y a des éléments relatifs au contenu de l'information qui rentrent en ligne de compte, qui sont de l'ordre du sensible et qui poussent les frontières et les critères d'évaluation de ce qui est une « bonne information ». Par exemple j'ai un ami sculpteur qui a fait une expo sur la sorcellerie à Moulins dans laquelle il a recréé une momie et qui a écrit tout un texte sur la fausse histoire de cette momie. À la fin, on se rend compte que l'intérêt n'est pas d'avoir que la vérité historique, mais d'aller creuser comment l'écriture peut amener les personnes à ouvrir leur imaginaire.

Lorsqu'on parle d'information, je trouve que c'est essentiel de voir comment chacun se retrouve dans sa propre histoire... Comment un projet artistique va toucher chacun au plus profond de lui-même parce qu'en fait, on va se raconter notre propre histoire

Vos projets s'inscrivent également au cœur de coopérations culturelles. Comment y abordez-vous la question de la responsabilité?

Dans le milieu artistique, on a souvent des échos sur les ego surdimensionnés des artistes, qui rentrent difficilement en dialogue avec les acteurs impliqués. La coopération dans la création se concrétise pour moi justement par l'écoute, la prise en compte, la mise en réseau de savoir-faire. Comment toutes les qualités que chacun d'entre nous a sont mises en valeur et comment à travers un projet, tout ça se met en route, en chemin, s'électrise, et prend des proportions excitantes.

Les dispositifs initiés pour aider à la coopération peuvent avoir des effets pervers. Dans le cadre des contrats de ville, j'ai toujours refusé l'approche « Allez faire du théâtre avec des jeunes dans un quartier ». Je trouve que ça ne fait pas avancer de conforter la minorité dans sa minorité. Cette oppression peut devenir une sorte d'hystérie...

Souvent les décisions prises de manière « hiérarchique » donnent l'impression d'avoir été prises par des personnes qui sont éloignées des réalités du terrain. C'est là où il y a des dysfonctionnements entre élus, administrations, théâtres, musées qui travaillent parfois de façon dogmatique. Et les gens, où sont-ils? On peut parler des gens, mais il faut faire ensemble.



Les patrimoines, les mémoires et les territoires

Marie-Christine Lerat-Hardy

Attachée de conservation du patrimoine, Département de la Gironde, Direction de la culture et de la citoyenneté

Le patrimoine est un héritage de biens communs: des savoirs les plus humbles, aux monuments ou aux œuvres d'art les plus élaborés et/ou à la notoriété reconnue, en passant par les outils et les ouvrages techniques usuels ou exceptionnels...

Les mémoires sont aussi des biens communs qui « agrègent » les savoir être, les savoir-faire, les savoirs théoriques et appliqués, les savoirs linguistiques, les savoirs académiques, scientifiques, technologiques, industriels, les pratiques domestiques, professionnelles, économiques, les arts de vivre ensemble, les créativité, créations et arts... En perpétuelle constitution, elles sont attachées au temps car elles viennent du passé le plus lointain, elles se fabriquent au présent et glissent vers l'avenir. Les patrimoines et les mémoires ne sont pas neutres, ils sont singuliers, ils possèdent des « typicités » locales et traditionnelles, ils témoignent de la richesse des altérités humaines. Toutefois ils sont aussi universels, en tant qu'expression de l'humanité. L'art de construire et l'art d'habiter, par exemple, se sont manifestés selon des formes différentes dans le temps et dans l'espace, pourtant ils répondent à un besoin et à un droit fondamental universel.

L'implication du territoire

Transmis de générations en générations, les patrimoines comme les mémoires sont attachés à un territoire, soit parce qu'ils sont inscrits physiquement dans un lieu, soit parce qu'ils émanent d'un lieu. Il est assez communément admis que les mémoires d'un territoire peuvent constituer une ressource pour celui-ci. L'action publique peut valoriser auprès des personnes cette ressource, notamment en aidant à la « conscientiser », en favorisant par exemple un recueil mémoriel spontané et/ou suscité, en travaillant en mode participatif les moyens de l'exploiter positivement au bénéfice des populations: « révéler » la fierté d'être d'un territoire ouvert aux autres, mettre en œuvre à partir de savoir-faire plus ou moins anciens des méthodes « rétro innovantes » en agriculture et en artisanat, développer un tourisme culturel respectueux... Par ailleurs, en évitant l'injonction du devoir de mémoire, l'action publique doit veiller à défendre le droit de mémoire qui participe aux modalités de réparations individuelles ou collectives de « blessures » dans le tissu social local par exemple.

Les collectivités territoriales partagent avec les États, parfois avec les organisations internationales et avec les citoyens, la responsabilité de la connaissance, de la sauvegarde, de la conservation, de l'entretien, de la médiation... des patrimoines anciens ou vivants qui s'avèrent être aussi des ressources symboliques faisant repère pour la société. Ces derniers se posent comme une « traduction » des récits de vies de ceux qui les ont créés, comme de ceux qui y ont successivement vécu... Ils interrogent l'être du XXI^e siècle sur son action pour préserver et développer un territoire et le transmettre aux générations futures (voir la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro 2005).

Les patrimoines interrogent l'être du XXI^e siècle sur son action

Les politiques de protection et de mise en valeur du patrimoine, même assorties de contraintes, ont potentiellement des impacts positifs sur les populations (amélioration du cadre de vie, lutte contre l'habitat indigne...). Toutefois elles peuvent aussi induire une « gentrification » des quartiers, aussi il faut s'assurer que les actes de conservation, de réhabilitation du patrimoine se font dans le respect des habitants, afin qu'ils ne soient pas chassés de leur lieu de vie (du fait d'une augmentation des loyers par exemple). La revitalisation de centres ou de quartier urbains anciens doit générer ou recréer la mixité sociale et permettre aux populations d'y vivre au quotidien avec les commerces de proximité nécessaires. L'espace public ne doit pas être « muséographié », les aires d'expression de la vie collective locale doivent subsister. Les territoires dont l'attractivité touristique espérée se trouve accrue par la réhabilitation du patrimoine culturel, doivent rester accueillants pour les habitants.

Cette attention portée à l'humain qui sous-tend le projet de revitalisation du cœur de ville de La Réole, a semblé particulièrement intéressante à observer au regard des droits culturels dans le cadre de la démarche Paideia. L'approche et la vision du territoire du Réolais furent essentielles au déroulement du chantier interdépartemental: Vivons nos patrimoines! Comment faire bien commun, de nos mémoires aux paysages?

À l'écoute des territoires : des personnes et des patrimoines

Rémy Farge

Stagiaire au Département de la Gironde de février à août 2014,
Master complémentaire en droits de l'homme à Bruxelles (octobre 2014)

À l'occasion de cette deuxième année de démarche d'observation et d'évaluation des politiques départementales au regard des droits culturels, j'ai accompagné la démarche Paideia 4D+ dans le cadre d'un stage auprès de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté de la Gironde qui souhaitait développer une approche territorialisée à partir de la thématique plurielle Patrimoines-mémoires-paysages.

Nous avons notamment travaillé avec la commune de La Réole et la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde. Un tel travail ne pouvait se faire sans prendre en compte, au-delà du seul patrimoine que souhaitent mettre en avant ces collectivités locales, d'autres formes d'expressions culturelles des personnes en présence et des dynamiques associatives afin de questionner ce qui fait réellement bien(s) commun(s) et identité(s) sur ce territoire. Je constatais qu'à côté de la Garonne, l'histoire agricole et les paysages qu'elle a façonnés, était aussi valorisé le tissu associatif en tant que patrimoine.

Paideia est une méthode, un outil, un cadre de travail qui demande sans cesse une attention aux contextes, aux postures de chacun et aux critiques.

Nous avons pu constater comment une certaine forme d'asymétrie entre le Département, des collectivités locales et des associations risquait de faire obstacle à une réelle dynamique de travail commune. Ce constat doit nous rappeler qu'un individu n'est jamais abstrait et toujours intégré dans des groupes et institutions dans lesquels des rapports de force ou de dépendance peuvent apparaître. Au sein de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté comme dans le travail effectué avec les territoires, ces ambitions appellent à la fois à une mutualisation de connaissances et d'expériences par rapport au travail de chacun.

L'appropriation d'un vocabulaire commun à questionner en permanence peut aussi permettre une réflexion sur des interprétations différentes relatives aux droits culturels. La méthodologie (via les cartes d'interconnexions de parties prenantes, les fiches de cas à partir des droits et les rencontres-forums ouverts) a été utilisée avec souplesse vis-à-vis des

partenaires impliqués. Ces différents outils ont avant tout permis d'injecter la question des droits culturels en engageant un dialogue et un travail communs. Par une certaine valeur de neutralité entre le Département et une collectivité locale, je dirais même qu'ils ont été prétextes à engager une autre relation. Nous avons parfois constaté que la complexité apparente du vocabulaire et des outils provenant de Paideia produisent une certaine « sacralisation » ou une barrière qu'il faut prendre compte et tenter d'effacer. Ce travail amène la nécessité d'un temps préalable de discussion, d'écoute et de compréhension mutuelle des projets et des visions.

Une telle approche peut permettre un travail de fond et toucher à de réels enjeux de société. Mais il paraît évident que la culture n'est pas forcément « bonne » si elle (re) produit des dominations, des inégalités ou des injustices. Comment alors se saisir des questions liées à l'accueil de nouveaux arrivants, à l'attractivité et la compétitivité des territoires, des nouvelles pratiques culturelles ou encore à certaines formes de repli identitaire? Bien qu'il soit beaucoup question de reconnaissance, et notamment des identités culturelles en présence sur tel ou tel territoire, il ne faudrait pas contourner d'autres revendications souvent exprimées par des acteurs liés principalement à des problèmes structurels de redistribution.

Une formation complémentaire en droits de l'homme que j'effectue actuellement me permet de prendre du recul sur la place qu'ont les droits culturels dans l'histoire des droits de l'homme et les travaux actuels qu'ils suscitent. Ce n'est pas dans le juridique mais bien dans le politique que nous devons placer cette démarche. J'entends parfois que cet intérêt croissant sur les droits culturels risque de les mener à leur perte. Cela peut-être un risque si les droits culturels ne sont vus que comme un cadre normatif nouveau comme en a connu plusieurs l'histoire des politiques culturelles en France lors de ces dernières décennies. Les travaux du groupe de Fribourg se situent dans un processus plus global et cela nous rappelle que c'est par l'exercice de la démocratie et par l'apparition de nouveaux enjeux de société qu'évolue le contenu de ces droits.





Question de méthode

Les droits culturels fondent une observation interactive

Patrice Meyer-Bisch

Observer, c'est reconnaître qu'il peut y avoir des expériences significatives partout, qu'il est nécessaire d'aller les recueillir pour les valoriser au mieux. L'observation « interactive » dit un peu plus que « participative » car elle signifie plus qu'un procédé de collecte et de traitement d'informations. C'est une analyse interactive des informations disponibles entre (tous) les acteurs concernés par une activité, quelles que soient leurs fonctions. Ce traitement en commun permet à chacun de partager ses savoirs, ses doutes, ses projets et enfin de contribuer ensemble à leur amélioration ou redéfinition. Chacun, à quelque niveau hiérarchique que ce soit, dans l'institution porteuse et avec ses partenaires, peut ainsi s'approprier l'activité dans sa complexité. Il s'agit d'une mise en pratique des droits culturels, pour tous les acteurs initiateurs et destinataires de l'activité, dans la mesure où chacun est amené à partager et à améliorer ses savoirs dans un respect mutuel.

Les droits culturels sont enserrés au sein de l'ensemble des droits de l'homme, c'est leur légitimité et leur force.

Il ne s'agit pas de viser un climat de consensus général, mais de maintenir et développer des espaces habituels d'interprétation des valeurs de bien commun acceptées par tous, mais avec des évaluations ou pondérations différentes. C'est cette diversité interactive qui fait la richesse d'une équipe, d'une organisation, d'une institution.

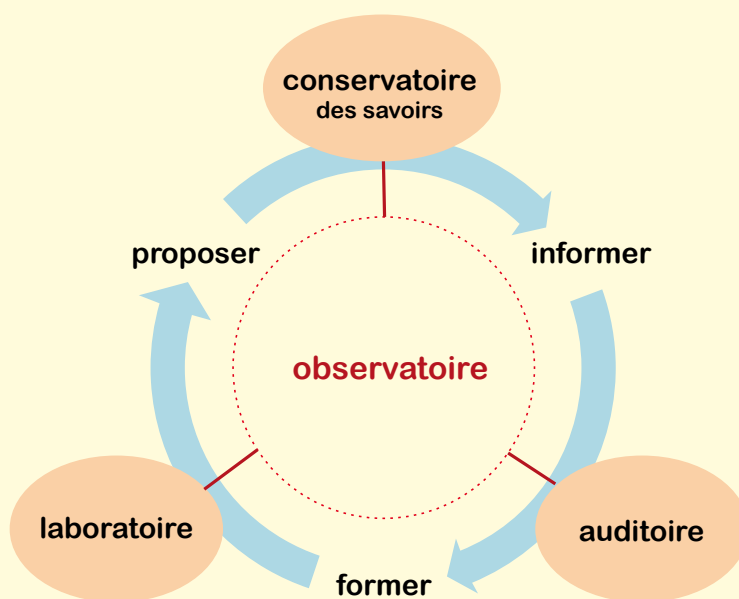
Il nous paraît nécessaire d'adopter un référentiel commun qui allie :

- la base de légitimité claire des politiques publiques : les droits de l'homme ; ici en particulier les droits culturels, puisqu'il s'agit de partage des savoirs ;
- une méthode concrète de recueil, de traitement et d'analyse des données et des propositions.

La méthode Paideia, développée elle-même progressivement de façon interactive, se déploie sur cette base. Elle propose une méthode qui se compose actuellement de trois types d'instruments qui permettent la récolte, la comparaison et l'évaluation.

Paideia: Se former à observer, pour mieux identifier les missions avec leurs interactions et être à même de proposer des améliorations.

Observer ensemble, c'est aussi chercher ensemble les valeurs à observer ; c'est donc se former mutuellement à exercer ce partage de savoir nécessaire pour élaborer des stratégies qui répondent aux difficultés analysées. C'est enfin améliorer ses capacités et moyens d'observation.



Paideia, une boucle d'observation interactive : observer, se former, élaborer.

Le processus d'analyse des cas d'école

1 Choix d'une situation à observer

Choisir une pratique professionnelle précise qui nous intéresse à observer et évaluer au regard des droits culturels.

2 Rédaction du cas d'école

Description de la pratique: constats – objectifs – étapes de mise en œuvre/acteurs impliqués. Il s'agit de décrire les faits tels qu'ils se déroulent (ou d'établir ce que nous voulons mettre en place, dans un cas prospectif). Pour réaliser cette description, les trois outils développés dans la méthode sont complémentaires: la fiche permet une description détaillée de la structure de la pratique; la carte « acteurs » permet une mise à plat de l'écosystème des acteurs impliqués dans la pratique; la carte « processus » permet de visualiser sur un schéma les étapes de mise en œuvre et l'implication des divers acteurs à chaque étape.

Description de la pratique analysée au regard des droits culturels et des autres droits humains: s'ils sont interdépendants, tous les droits n'énoncent pas la même chose et chaque droit permet d'interroger de manière spécifique sa pratique.

Dans cet exercice d'analyse chacun est libre de suivre son propre cheminement à travers la liste des droits. De même, rien n'interdit de commencer par faire la carte « acteurs » pour ensuite passer à la fiche ou revenir sur la carte « processus ». Tout auteur de cas circule à travers les outils et les droits afin d'affiner au fur et à mesure son analyse.

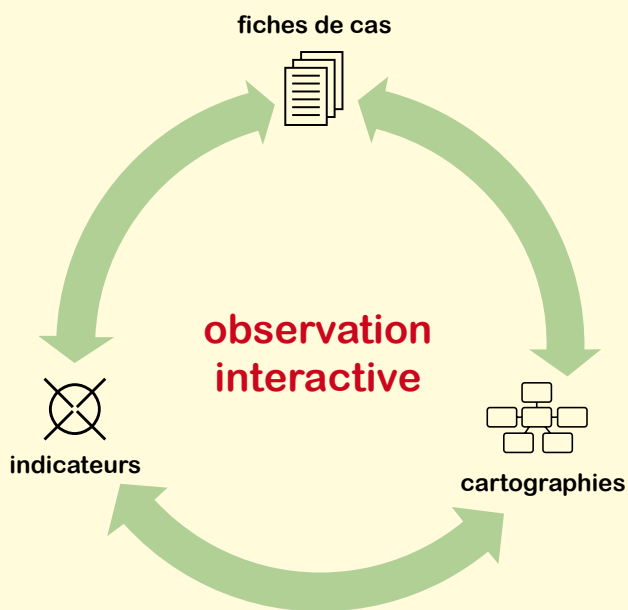
3 Mise en partage de son cas d'école

Le croisement des savoirs et des regards est essentiel. L'analyse d'un cas d'école s'enrichit lorsqu'il est partagé et discuté: au sein de son équipe de travail, pour valoriser les expériences des uns et des autres, avec les correspondants Réseau culture 21 et IIEDH qui accompagnent les travaux des auteurs de cas, au sein des rencontres départementales ou interdépartementales, sur la plateforme Paideia 4D+...

4 Analyse avec les indicateurs et les dialectiques

La complexité des milieux et l'approche basée sur les droits humains nécessitent un « système de référence » d'évaluation ambitieux, à la hauteur des enjeux posés. Les indicateurs de connexion permettent

d'observer et évaluer les systèmes de relations multiples qui font la valeur et la puissance de nos écosystèmes. Les dialectiques permettent de prendre en compte les paramètres de l'action, tels qu'ils sont formulés en contexte, à travers des couples de valeurs opposées mais nécessaires. Avec les dialectiques le « ou » devient « et » dans la formulation de synthèses. Celles-ci restent toujours provisoires et dynamiques et représentent des logiques d'action à réinvestir.



5 Amélioration de la pratique

L'analyse du cas permet d'identifier les modifications, d'adapter ou de corriger la pratique, d'ajuster sa posture, à son niveau et en collaboration avec ses partenaires, pour améliorer la situation.

6 Identification de nouveaux cas d'école

Une fois un cas d'école réalisé, bien souvent émerge d'autres cas possibles en lien avec la pratique analysée. Se constitue alors une grappe de cas d'école qui permet d'approfondir les analyses portées et leurs impacts sur les pratiques.

7 Enseignements et propositions

Les enseignements tirés des cas d'école analysés permettent d'émettre des propositions pour améliorer la pratique décrite. Au-delà, l'ensemble des cas d'école permet de tirer des enseignements communs sur une problématique particulière et de faire des propositions de modifications stratégiques à mettre en débat dans les instances appropriées (collègues, hiérarchies, partenaires externes).

Questionner sa pratique au regard de chacun des droits

8 droits culturels

Choisir et respecter son identité culturelle

Article 3a de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique est discriminante?
- Permet-elle aux personnes impliquées de choisir et d'agir en fonction de leurs valeurs propres?
- Comment la pratique décrite favorise-t-elle l'expression singulière des personnes impliquées (qu'elles soient seules ou en commun)?
- Quels sont les freins à l'expression des personnes?

Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

Article 3b de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique valorise la diversité culturelle et comment?
- Comment la pratique décrite permet-elle aux personnes d'aller plus loin dans la connaissance de leur propre culture et de la culture des autres?
- Est-ce que la pratique « fige » ou « caricature » les cultures en présence?
- Est-ce qu'elle permet le croisement des savoirs (entre les personnes, les disciplines, etc.)?

Accéder aux patrimoines culturels

Article 3c de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique donne accès à des ressources patrimoniales (œuvres, institutions, etc.)?
- La pratique présuppose-t-elle d'emblée ce qui relève ou non du patrimoine?
- Quels efforts sont faits pour faciliter l'accès (physique, cognitif, culturel) et la participation à ces ressources patrimoniales?
- Est-ce que les « codes » (linguistiques, comportementaux) liés aux ressources présentées sont explicités?
- Comment la pratique favorise-t-elle un « faire patrimoine » par les acteurs impliqués?
- Comment la dimension historique de la pratique est-elle prise en compte?

Se référer ou non à une communauté culturelle

Article 4 de la Déclaration de Fribourg

- Comment la pratique prend-elle en compte les communautés choisies des personnes impliquées (famille, communauté professionnelle, de valeurs, etc.)?
- Quelles sont les communautés en présence dans la pratique décrite?
- Comment ai-je travaillé pour les identifier?

- Encourage-t-elle la création de sens commun autour, par exemple, d'une histoire ou d'un territoire?
- Permet-elle la comparaison interculturelle entre des communautés existantes? Leur critique respectueuse?
- Favorise-t-elle le choix d'une ou de plusieurs appartenances?
- Comment la pratique décrite œuvre-t-elle à une dynamique de composition et recomposition en communauté?

Participer à la vie culturelle

Article 5 de la Déclaration de Fribourg

- Quelles sont les possibilités pour les diverses parties prenantes d'apporter des suggestions/contributions dans la pratique?
- Les acteurs peuvent-ils participer à la définition du cadre de la pratique décrite?
- Dans la pratique décrite est-il prévu des espaces pour la prise de décision?
- Quelle mise en responsabilité des personnes dans la pratique décrite?
- Comment la pratique prend-elle en compte la diversité linguistique/des traditions?
- Comment la pratique favorise-t-elle le développement d'espaces publics de participation, de rencontres, d'échanges, de contributions aux débats publics?
- Comment avons-nous reconnu et partagé les droits d'auteurs de la création commune qui émane du projet?

S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

Article 6 de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que chacun des acteurs est considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres?
- Quels sont les canaux de transmission de savoirs?
- Comment favorise-t-elle le développement et l'échange des savoirs?
- Permet-elle de questionner, revoir, améliorer les connaissances sur certains patrimoines?
- Est-ce que le programme pourrait permettre l'insertion d'un stagiaire (jeune en formation ou personnes en recherche d'emploi)?
- Quels liens sont faits entre les savoirs formels et informels?

Participer à une information adéquate (s'informer et informer)

Article 7 de la Déclaration de Fribourg

- Quels sont les canaux et supports que nous avons utilisés pour faire connaître le projet? Qui peut y participer?
- La pratique permet-elle aux personnes de développer les capacités de mieux s'informer par la suite? D'informer les autres? Est-ce que les acteurs sont en mesure de corriger les informations erronées qui les concernent?

- Comment se fait le partage de l'information sur le processus de mise en place de l'action avec les participants?
- Les personnes impliquées dans la pratique participent-elles aussi à son évaluation? Peuvent-elles transmettre des propositions?
- Qui accède à l'information produite dans le cadre de l'action après sa fin?

Participer au développement de coopérations culturelles

Article 8 de la Déclaration de Fribourg

- Comment les différents partenaires impliqués collaborent-ils? Quels processus de consultation avons-nous mis en place et à quel(s) moment(s) dans la démarche?
- Est-ce que la pratique permet de renforcer la coopération entre les partenaires impliqués et comment?
- Quelles sont les contributions apportées par les différents partenaires?
- Comment la gouvernance de la pratique développe-t-elle la co-responsabilité entre les partenaires?
- Quels sont les acteurs absents?
- La pratique permet-elle de mettre à jour la nécessité de s'ouvrir à d'autres types de collaborations?

Dimension culturelle des autres droits de l'homme

Droit à la liberté d'expression

Article 19 Déclaration universelle des Droits de l'homme (DUDH)

- Comment notre projet prend-il en compte les opinions et critiques formulées à son égard?

Droit de participer à la vie politique

Article 21 DUDH

- Les personnes disposent-elles des informations adéquates pour pouvoir participer aux processus de décisions qui les concernent?

Droit au travail

Article 23 DUDH

- L'organisation des temps de travail et des horaires sont-ils respectueux et adaptés aux travailleurs et à leurs valeurs?
- Les conditions de travail permettent-elles l'expression de la créativité des employés, afin qu'ils dépassent le seul objectif de productivité et que leur travail devienne une activité humaine digne?

Droit à l'alimentation

Article 25 DUDH

- La pratique contribue-t-elle à développer la capacité des personnes de s'alimenter avec dignité, et ne pas se limiter à répondre à leur besoin de survie?

- Les personnes disposent-elles des conditions leur permettant d'informer sur le choix durable et sain des aliments qu'elles appréhendent?

Droit au logement

Article 25 DUDH

- Comment les ressources (sociales, culturelles, économiques, naturelles, patrimoniales, etc.) des personnes sont-elles prises en compte afin de faciliter la pleine réalisation du droit au logement?

Droit à la santé

Article 25 DUDH

- Le projet contribue-t-il à la connaissance des facteurs de santé et au développement des capacités adaptées pour prévenir la maladie?

Bilan économique

Mixité du financement

- Est-ce que le projet dépend seulement d'une source de financement? Comment diversifier les partenaires financiers?
- Comment les prestations gratuites et bénévoles à la réalisation du projet sont-elles valorisées?

Valorisation des ressources humaines

- Est-ce que le projet met en valeur les forces et compétences de chacune des personnes impliquées?

Valorisation des infrastructures

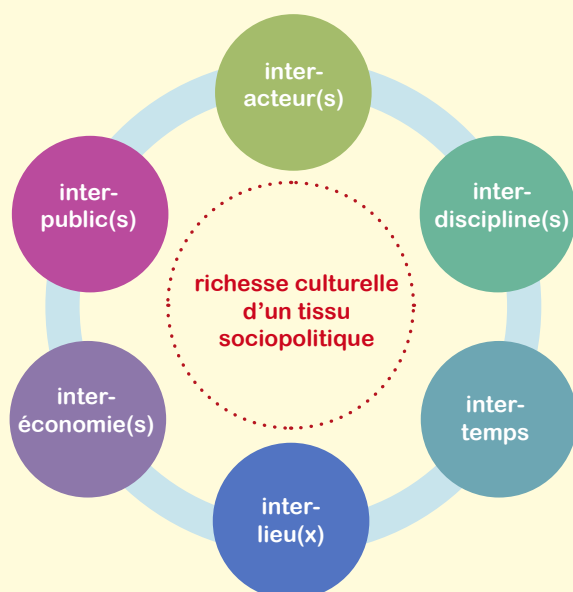
- Pouvons-nous mieux mutualiser les infrastructures et le matériel technique pour qu'ils bénéficient à plus de personnes?

Six indicateurs de connexions appropriées pour mesurer les capacités de réponse

Nous ne cherchons pas l'hyper-connectivité, mais seulement les connexions les plus adéquates, celles qui permettent aux acteurs de mettre ensemble leurs capacités pour répondre aux droits et libertés des habitants, et favoriser leurs responsabilités.

Mais comme le critère d'adéquation ne peut pas être décrété d'en haut, c'est à chaque acteur d'aller les trouver dans la singularité de sa situation. De telles connexions peuvent être dites « appropriées », dans le double sens de l'adjectif :

- en son sens logique, d'adéquation, ou d'ajustement à la situation
- en son sens actif: lorsque les acteurs se l'approprient: la reconnaissent, la choisissent et s'efforcent de la réaliser.



Les connexions que nous cherchons sont de nature systémique, elles constituent un système d'interconnexions, permettant de développer des synergies puisant au cœur de la mission de chaque acteur et des spécificités de chaque domaine. Ni un vaste mélange, ni une hyper-connectivité, mais une interconnexion et inter-connectivité raisonnées. Plus profondément encore, le maître mot est sans doute celui de correspondance, avec bien d'autres mots comme celui de résonance. Le lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier que réalise leur correspondance est signifié dans le (s) qui marque chaque principe de connexion, entre diversité et unité provisoirement réalisée.

Les six connexions ici identifiées sont six frontières à réinterpréter sans cesse comme toute frontière: des lignes de distinction et non de démarcation, des lieux de passage, des lignes de connexion entre activités, reliant des acteurs (personnes individuelles et personnes travaillant en organisations ou institutions) et leurs domaines. Il est possible de les regrouper ainsi:

Au moins six connexions à ajuster

Dynamique de base	1. Inter-acteur(s) 2. inter-discipline(s)
Inscription dans un espace-temps complexe	3. Inter-lieu (x) 4. Inter-temps
Installation dans un milieu	5. Inter-économie(s) 6. Inter-public(s)

Dynamique de base

Les connexions entre les acteurs et les savoirs (avec leurs disciplines) qu'ils portent

1. Inter-acteur(s)

Décloisonner constitue le défi politique à la fois ordinaire et majeur, puisqu'il s'agit de réaliser la meilleure synergie entre les institutions au service des droits, libertés et responsabilités de chacun. Or tout système social a tendance à cloisonner, et ce faisant à (se) stériliser, à (se) vider de contenu.

2. Inter-discipline(s)

Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. La palette de communication et donc la visibilité et l'attractivité sont ainsi plus grandes.

L'inscription dans l'espace – temps

Les connexions entre les lieux et les temps sont nécessaires pour une inscription adéquate dans le contexte

3. Inter-lieu(x)

Toute activité culturelle est rencontre. Chaque lieu mérite d'être visité, voire temporairement habité, chaque lieu est une invitation. Il s'agit de veiller à la sauvegarde et à l'enrichissement de véritables « écosystèmes culturels », tenant compte de la dialectique habitation/circulation.

4. Inter-temps

Le travail cumule les temps, il les croise et les féconde mutuellement. Le travail culturel demande du temps, ce ne peut être que le lent développement d'un « capital culturel ». Celui-ci ne se réalise que dans la valorisation des histoires entrecroisées, ou « histoires voisines » qui permettent la lisibilité des lieux.

L'installation dans un milieu

Les connexions entre les ressources à valoriser et les personnes, afin qu'elles fassent acte public

5. Inter-économie(s)

Il faut remettre la « place du marché » au cœur de la cité. L'économie permet la circulation des valeurs, par valorisation mutuelle des ressources: l'action dont la mission est de « cultiver » les ressources en leur nouveauté, de créer et entretenir des pépinières, de laisser croître, de sélectionner, réimplanter..., est au cœur de l'économie. Pour être durable, une activité culturelle doit trouver sa cohérence économique.

6. Inter-public(s)

Permettre les continuités entre professionnels et amateurs, favoriser la diversité sociale et culturelle, décloisonner les positions apprenant-sachant, récepteur-émetteur, accompagnant-accompagné... Non pas « les publics », mais la diversité des personnes qui constituent un acte public.

(S) Nous remarquons que les six indicateurs de connexion posent, à leur manière, la question du pluriel et du singulier. Faut-il un seul public généraliste ou plusieurs publics spécifiques? Faut-il une transversalité permanente entre les acteurs ou faut-il surtout conserver la spécialité de chacun? Impossible de choisir a priori, car le pluriel et le singulier sont tous deux légitimes et insuffisants. Une connexion se situe toujours entre le pluriel et le singulier, puisqu'elle tend à produire une unité entre des éléments distincts: c'est tantôt l'unité qui prime, tantôt la distinction. Cela ne peut pas être joué d'avance, mais la tension dialectique entre ces deux pôles mérite d'être analysée, travaillée et valorisée.

Si on ajoute à cela que ces connexions s'imbriquent mutuellement, en interconnexions, nous avons un « système de référence » pour éclairer et analyser la complexité des situations et non pour les mettre dans des cases.

Démocratie, droits culturels et espaces dialectiques

Une culture démocratique forte se vérifie dans une pratique de débats informels, mais aussi en des espaces régulièrement institués, pour chercher les ajustements les plus percutants.

Notre hypothèse est qu'un espace démocratique est un espace de tension entre des couples de valeurs légitimes et opposées. C'est pourquoi nous proposons à présent d'organiser la récolte de ces connexions appropriées entre des couples de valeurs nécessaires et opposées selon les six entrées.

Mettre sur la table les couples de valeurs nécessaires et opposés

Les grandes oppositions de valeurs nous délivrent des idéologies et de leurs alternatives forcées. Dans le sens classique du terme, une dialectique n'est pas qu'un processus de rhétorique, mais la recherche des couples de valeurs qui paraissent nécessaires et opposés. Parfois une valeur s'effondre à l'analyse. Mais quand toutes les deux sont comprises comme des nécessités, il n'est plus possible de croire à des effets de mode avec leurs alternances, ni de se satisfaire de compromis. Il convient alors d'« élever le débat » tout en le rendant plus opérationnel, plus proche des valeurs vécues par les acteurs.

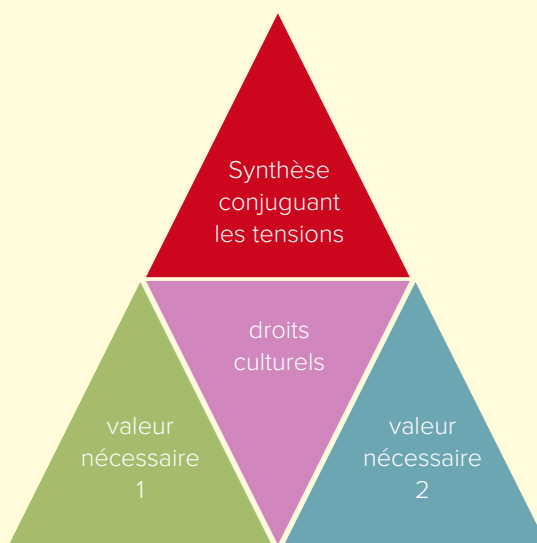
Une dialectique, ou technique de dialogue, ne se réduit ni à un échange d'idées ni à un compromis: elle consiste à débattre – le temps qu'il faut – de l'opposition entre les valeurs nécessaires et opposées en les précisant au fur et à mesure. Que chacun puisse exprimer et analyser ses valeurs et entendre et analyser celles qui lui sont opposées est essentiel. Les uns et les autres, dans une relation de respect et de critiques mutuels cherchent à distinguer dans chacune des positions ce qui est vraiment nécessaire de ce qui ne l'est pas, ou qui s'avère moins pertinent ou faux.

Par exemple, une dialectique principale consiste à opposer: approche sectorisée et transversalité. Les deux pôles sont nécessaires et un compromis n'est pas forcément intelligent. Il faut un ensemble de critères qui permette d'équilibrer les deux pôles: un accord juste et singulier qui tienne compte des deux valeurs.

Une synthèse est un accord qui maintient la tension entre les valeurs opposées, en les élevant, en les équilibrant l'une par l'autre. Ce n'est ni un compro-

mis, ni une réponse définitive, c'est un point d'équilibre qui paraît adapté à la situation analysée, et qui n'exclut pas que d'autres synthèses, ou points d'équilibre puissent être trouvés dans la même situation. Tel est le procédé dialectique ordinaire, qui remonte aux Grecs et qui est au fondement d'une culture démocratique traversant tous les acteurs.

Se mettre en débat construit, c'est aussi exercer ensemble nos droits culturels. Ce n'est pas seulement un droit au dialogue et à la tolérance, mais le droit et la responsabilité de chercher ensemble les positions les plus justes, les mieux ajustées.



Démocratie et dialectiques

L'exercice des droits culturels, c'est aussi que chacun puisse être en capacité d'exprimer et de débattre sur des valeurs nécessaires en opposition. C'est la vitalité d'une culture démocratique.

Exemples de dialectiques par indicateurs

Chaque indicateur de connexion appropriée peut être développé à l'aide de dialectiques fondamentales. Voici quelques exemples à partir des ateliers menés sur l'île de Tatihou. Chaque indicateur de connexion a pour objectif de montrer la qualité des accords entre des valeurs opposées.

1. Inter-acteur(s)

L'accord des acteurs.

Les acteurs sont en responsabilité commune. Comment rendre intelligent le jeu d'acteurs?

Dix oppositions dialectiques émergent:

1. Spécificité – transversalité des acteurs (à l'intérieur des institutions)
2. Spécificité – transversalité des acteurs (avec les autres partenaires)
3. Spécificité de chaque métier – effacement des métiers derrière la mission
4. Concurrence – coopération
5. Idéalisme – pragmatisme
6. Tout participatif – autorité
7. Droits – devoirs
8. Professionnels – amateurs
9. Offre – demande
10. Communautés culturelles – unité de la nation

N°	Oppositions dialectiques	Synthèse en tension
1.1.	Spécialités – transversalité (à l'intérieur de l'institution)	Subsidiarité et bien commun (interne) Transversalité en situation
1.1.1.	Élus – agents	Une même mission avec interprétation partagée
1.1.2.	Cadres – subordonnés	Hiérarchies inversées
1.1.3.	De haut en bas – de bas en haut	Horizontalité de principe dans la mission
1.1.4.	Professionnels, experts – habitants « usagers »	Tous habitants avec différents savoirs et professions
1.2.	Mission spécifique à chaque acteur – transversalité	Subsidiarité et bien commun (interne/externe)
1.2.1.	Équipes internes – réseaux	Loyauté envers son institution et appartenance à des réseaux professionnels internes/externes
1.3.	Spécificité de chaque métier – effacement des métiers derrière la mission	Valorisation mutuelle et/ou métissages des métiers et travail en équipe multiniveaux
1.4.	Concurrence – coopération Entre communautés culturelles Entre activités Entre habitants	Compétition collaborative pour un bien commun hospitalité et partage; bien vivre ensemble (convivialité) Pluriactivité ordonnée
1.5.	Idéalisme/Pragmatisme Ambition limitée (pragmatisme) - ambition large	Réalisme: partage dans l'interprétation et la réalisation de la mission
1.6.	Tout participatif – autorité de la direction	Culture participative organisée
1.6.1.	Autonomie (empowerment) – dépendance	Renforcement des capacités à choisir et puiser dans des ressources (hétéronomie choisie), le choix éclairé
1.6.2.	Expérimenter - appliquer	Élaborer et partager autonomie et responsabilité de l'action
1.6.3.	Choix d'un partenariat privilégié – prise en compte de toutes les parties prenantes	Autonomie de choix selon les opportunités
1.7.	Droits - devoirs	Responsabilités partagées (co-responsabilités) envers les droits et libertés de chacun
1.7.1.	Libertés - responsabilités	libertés instruites en co-libertés et co-responsabilités
1.8.	Professionnels – amateurs	Dynamique des compétences et reconnaissances
1.9.	Offre - demande L'acteur culturel – son public	Activité culturelle publique
1.10.	Communautés culturelles – unité de la nation	Richesse culturelle hospitalière

2. Inter-discipline(s)

L'accord des savoirs.

Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. Le croisement des savoirs est le lieu où se développent la conscience et le désir. Comment réaliser cette interdisciplinarité tout en préservant et élevant la spécificité de chaque domaine?

Cinq oppositions dialectiques émergent:

1. Spécificité - transversalité des disciplines
2. Excellence et apprentissage
3. Transmission disciplinaire – expérimentation et spontanéité
4. Savoirs – savoirs faire
5. La culture pour la culture – la culture utile

N°	Oppositions dialectiques	Synthèses en tension
2.1.	Spécificité de chaque discipline (ou domaine culturel)/ mixages	Valorisation mutuelle (multi-hospitalité)
2.2.	Excellence – ordinaire	Les excellences reconnues sont à la fois culturelles et sociales: relatives à la diversité des milieux
2.2.1.	Formation de base – formation spécialisée	Formation continue
2.3.	Transmettre une discipline culturelle – expérimenter Discipline - spontanéité	Donner accès à une expérience culturelle, au désir et à la joie
2.3.1.	Discipline, lieu de pouvoir – lieu d'émancipation	Expérience de libération grâce à la maîtrise de disciplines; Instruire les conditions pour que l'art soit effectivement émancipateur
2.4.	Savoirs – savoir-faire	Revaloriser la continuité des chaînes de savoirs, pour chacun et dans chaque activité
2.4.1.	Arts – artisanats	Continuité des chaînes de valeurs (dans la production et dans l'usage: l'esthétique au cœur de la vie)
2.4.2.	Théories – boîtes à outils	Une théorie contient sa pratique et réciproquement; toutes deux sont également exposées à la critique
2.5.	La culture pour la culture – la culture utile L'art pour l'art – l'art utile	Les disciplines sont à la fois contenus et supports pour d'autres disciplines et activités

3. Inter-lieu(x)

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...).

Comment réaliser l'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...).

Six oppositions dialectiques émergent:

1. Spécificité de chaque lieu – ouverture des lieux
2. Proche -- lointain
3. Centres – périphéries
4. Sédentaires -- voyageurs
5. Conserver un patrimoine – le faire évoluer
6. Sites géographiques – sites virtuels

Un indicateur: existence d'une cartographie, révélant à la fois les liens (faibles à forts) et les distances.

N°	Oppositions dialectiques	Synthèses en tension
3.1.	Spécificité de chaque lieu – Ouverture des lieux, multi-usages	Valorisation mutuelle (multi-hospitalité). Gestion complémentaire de la diversité des lieux
3.1.1.	Neutralité de l'espace public – ouverture à tous	Ouverture négociée en fonction d'un bien commun
3.2.	Proximité – éloignement	Concordance des lieux (diversité d'échelles)
3.2.1.	Résidents – diasporas	Communauté culturelle transnationale
3.2.2.	Circuits longs – circuits courts	Circuits optimisés
3.3.	Centres – périphéries	Équité territoriale
3.3.1.	Territorialisations spécifiques – homogénéité du territoire national Centralisme national – autonomies territoriales	Observation et valorisation des ressources territoriales Solutions nationales négociées dans les territoires et nourries des leçons territoriales
3.4.	Sédentaires – voyageurs	Tous habitants, quelles que soient la durée et l'origine
3.5.	Conserver un patrimoine – le faire évoluer	Interprétations et décisions instruites et partagées
3.5.1.	Enrichir les ressources du territoire/s'enrichir des ressources du territoire	S'impliquer sur le territoire
3.5.2.	Transmettre une lecture du patrimoine – recueillir les lectures du territoire Localisation actuelle – restitution	Savoir croiser et interpréter les savoirs Reconstitution de l'histoire des objets et des personnes; esprit des lieux
3.6.	Sites géographiques – sites virtuels	Multiaccès; convergences (QRcode)
3.6.1.	Objets – reproductions	
3.6.2.	Matériel – immatériel	Culturel

4. Inter-temps

L'accord des temps.

Comment réaliser l'accord des temporalités de toutes les parties prenantes?

Six oppositions dialectiques émergent:

1. Temps fixe – temps libre
2. Temps court – temps long
3. Résultats - processus
4. Passé - avenir
5. Mémoire officielle – mémoires variées
6. Activités régulières – fêtes et festivals

N°	Oppositions dialectiques	Synthèses en tension
4.1.	Temps fixe – temps libre	Investir dans le recul pour mieux voir et agir
4.2.	Temps courts – temps longs	Concordance des temps (diversité d'échelles).
4.2.1.	Accélération - ralentissement	
4.2.2.	Temps décisionnels et préparatoires – temps opérationnel	Valorisation de chaque temps et analyse en chaînes de valeurs
	Temps des mandats politiques – pérennité de l'action	Stratégies partagées
4.3.	Résultats – processus	Chaîne de valeurs
4.4.	Analyse du passé – préparation de l'avenir	Le présent se crée par critique et valorisation mutuelle des mémoires et des projets
4.4.1.	Conserver – détruire (3.5)	Décision instruite et participative
4.4.2.	Démonter les traces du temps – remonter	(Innovation destructrice) réconcilier les temporalités irréductibles
4.5.	Mémoire officielle – mémoires variées (personnel ou communautaire)	Histoires croisées
4.6.	Activités régulières – fêtes et festivals	Valorisation des rythmes, quotidiens, saisonniers, annuels...

5. Inter-économie(s)

L'accord des ressources.

Comment optimiser la valorisation mutuelle des ressources (humaines et non humaines)?

Huit oppositions dialectiques émergent:

1. Subvention, investissement – retours sur investissement
2. Subvention de fonctionnement – appel à projet
3. Financements publics – privés
4. Marchand – non-marchand
5. Adapter l'activité à l'économie – la culture est une fin en soi
6. Salariés – bénévoles
7. Ressources matérielles – ressources immatérielles
8. Liberté de création – responsabilité envers les mandataires

N°	Oppositions dialectiques	Synthèses en tension
5.1.	Subvention, investissement – retours sur investissement	Approche multi-valeurs dans la conception du projet et dans son évaluation (valorisation de la diversité des effets induits)
5.2.	Subvention de fonctionnement – appel à projet	Négociations multipartenaires
5.3.	Financements publics – privés	Diversité triple (publique, civile, privée) des investissements et des retours sur investissement
5.4.	Marchand – non-marchand	Économie ouverte, sensible aux externalités
5.5.	Adapter l'activité à l'économie – la culture est une fin en soi	Répondre aux droits des habitants, y compris par une bonne insertion économique
5.6.	Salariés – bénévoles	Valorisation de toutes les ressources humaines
5.7.	Ressources matérielles – ressources immatérielles	Complémentarité entre les ressources humaines, les savoirs et les équipements
5.8.	Liberté de création – responsabilité envers les mandataires	Négociation entre financeurs et porteurs de projet sur les responsabilités

6. Inter-public(s)

L'accord du public: un public est un groupe de personnes qui partagent un événement ou une activité, de façon à la fois personnelle et ouverte; un public ne se réduit pas à un groupe de bénéficiaires (et encore moins d'usagers) ou de consommateurs: il se constitue en participant à une activité culturelle.

Comment réaliser une action publique ouverte tout en respectant et valorisant diversités et spécificités des propositions et des attentes? Ou encore: comment faire pour qu'un public soit acteur?

Six oppositions dialectiques émergent:

1. Grand public – publics spécifiques
2. Vie culturelle de masse – vies culturelles spécifiques
3. Offre vers un public – participation publique
4. Réponse à la demande – formation du public
5. Construire des catégories – se baser sur des catégories existantes
6. Continuité des attachements – permettre les détachements
7. Divertissement – engagement

N°	Oppositions dialectiques	Synthèses en tension
6.1.	Grand public – publics spécifiques	Public choisi
6.1.1.	Laïcité – communautés culturelles	Lisibilité commune interculturelle
6.2.	Vie culturelle de masse – vies culturelles spécifiques	Valorisation de la diversité culturelle des personnes et des disciplines
6.3.	Offre vers un public – participation publique	Interaction en amont et en aval
6.4.	Réponse à la demande – formation du public	Recherche d'une réciprocité entre les deux dynamiques (médiation culturelle)
6.5.	Construire des catégories – se baser sur des catégories existantes	Les réinterpréter

Ateliers de synthèse et exploration des dialectiques,
vent force 7, sur l'île Tatihou, les 5 et 6 février 2015



224 cas d'école

2013, 2014, 2015

Ardèche

- A01 / Quelques p'Arts : programmation artistique sur le territoire, Anne Saunier, Palmira Picòn
- A02 / Contrat de Territoire : croisement et cohérence des politiques locales, Anne-Claire Campese, Zhou Nicollet
- A03 / Démarche participative dans le dispositif RSA, Nadine Condemine
- A04 / Festival de la débrouille solidaire, Anne-Claire Campese, Fabienne Capon
- A05 / Vacances familiales au camping, Pascale Willig
- A06 / Du tag au graff : parcours de création artistique, Pascale Willig
- A07 / Processus de création du musée d'Alba-la-romaine, Adeline Bontet, Aude Poinsot
- A08 / Culture e(s)t lien social, projet BING, Manuel Mazaudier
- A09 / Classes qui dansent, Denis Archinard
- A10 / Jardin des figuiers de la vallée de la Drobie, Juliette Ailhaud
- A11 / Parcours d'éducation artistique-arts de la scène, Emmanuel Paysant
- A12 / Théâtre forum, Anne-Claire Campese
- A13 / Plan climat énergie, Laure Haillet de Longpré, Sylvie Sachdeva
- A14 / Défi langue, enseignement de l'anglais au primaire, Jean-Noël Breney
- A15 / Centre de Culture scientifique et technique (CCSTI), L'arche des métiers, Le Cheylard
- A16 / Voyage Itinérant à la Découverte de l'Ardèche, Sylvie Sachdeva
- A17 / Droits culturels et repas servis dans les collèges, Sébastien Boudrillon
- A18 / Territorialisation enfance jeunesse, Didier Belin
- A19 / Citoyenneté et engagement des jeunes, Didier Belin
- A20 / Résidence de la Cie Grange à papa au sein de l'Hôpital local de Villeneuve de Berg, Amélie Chalaye
- A21 / Expression artistique au jardin « Culture et Culture », Sylvie Sachdeva
- A22 / Action éducative à domicile, Geneviève Graziani
- A23 / Mémoire d'eau(x), Isabelle Flumian
- A24 / Formation à la culture mahoraise, Colette Ranchin, Anne-Claire Campese
- A25 / Université d'été : intégration des droits culturels dans la recherche, R. L'Herminier, X. Arnault, Sylvie Sachdeva
- A26 / Comparaison des dispositifs « Garantie jeunesse » et « RSA jeunes », C. Naessens, R. L'Herminier, P. Willig
- A27 / La grotte ornée du Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'UNESCO : tisser des liens entre mobilité internationale, jeunesse et patrimoine, Gabrielle Melo, Christine Charbonnier, Cyril Naessens
- A28 / Action collective: « et si on sortait? », Dora Amaniera, Elisabeth Roudier Billars
- A29 / Film documentaire dans le dispositif Collège au cinéma (pilote), Marcel Hudelot, A. Marcinkowski
- A30 / Politiques croisées pour un échange Nord-Sud global (Ardèche/Afrique), Emmanuel Paysant
- A31 / Participation de jeunes (16-25 ans) au nouveau site internet interactif et collaboratif, Fabienne Prat, Christine Charbonnier
- A32 / Territoire d'expérimentation pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée, Emmanuel Paysant
- A33 / Collèges du XXI siècle, Geneviève Barbier, Catherine Berne
- A34 / Accueil des bénéficiaires du RSA, Marie-Christine Duchamps, Régine Ayroulet
- A35 / « Nous Aussi ! », Emeline Abauzit
- A36 / Droits culturels et promotion de la santé, Jean-Michel Picard, Dr F.Pellet, P. Breton-Meudic, J-P. Aubert
- A37 / Culture et partage, Nathalie Balland, Brigitte Schmitt, Laurence Rabatel
- A38 / Projet «Nous sommes tous des enfants de migrants», Claire Lauzon

Auvergne

- AU01 / Le diable en Europe, Fabrice Dubusset
- AU02 / Printemps des bambins, Stéphanie Nassooy
- AU03 / Le plan de formation de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme, Nathalie Ranc, Aude Van Haeringen

AU04 / L'Agenda 21 2015-2020 du Conseil général de l'Allier, Emilie Mauroy
AU05 / FestiBD, Juliette Lucot, Medina Salkanovic
AU06 / Escales Littéraires, Prix Littéraire en lycées professionnels d'Auvergne, D. Jouannet, F. Dubosclard
AU07 / Comment impliquer les habitants dans la préservation et la mise en valeur du plateau de Gergovie ?
Marc Recoché
AU08 / Faire reconnaître et préserver la faille de Limagne par les habitants (dans le cadre du plan de gestion
Chaîne des Puys / Faille de Limagne à l'Unesco), Danielle Fournioux, Anthony Leroy
AU09 / Le réseau scène en partage, réseau départemental des programmateurs de spectacle vivant du Cantal,
Mathilde Cramet
AU10 / Les veillées de pays, Ophélie Jaffeux

Gironde

G01 / Mémoires ouvrières, François Pouthier
G02 / Parcours « À la découverte des écritures contemporaines pour le théâtre », Christine Treille
G03 / Parcours « Au tour de la chanson française actuelle », Christine Treille
G04 / Parcours itinérant de master class, François Pouthier
G05 / Scènes croisées : musique actuelle professionnels et amateurs, François Pouthier
G06 / Opération Bus'Art, Carole Ney
G07 / Bibliothèque dans un centre de formation multi-métier Reignac, Carole Ney
G08 / Arts mitoyens : voisinages, Jean-Paul Rathier
G09 / Offre de lecture au sein du Centre hospitalier (psychiatrique) de Cadillac, Carole Ney
G10 / Consolidation du Parcours Professionnel Artistique et Culturel, Odile Honno-Sogno
G11 / Dispositif Art et santé, Jean-Paul Rathier, Christian Fillatreau
G12 / Scènes d'été itinérantes, Patrizia Parisi
G13 / SAPIENS : Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs, Marianne Baudoin,
Céline Berno-Cordes
G14 / Jumelage pour découvrir des pratiques culturelles, Cécile Ferreira, Philippe Benoît
G15 / InterScot, Cadre de dialogue entre territoires dans le champ de l'aménagement du territoire, Valérie Lavaud
G16 / Parcours « Réseaux médiation », Myriam Brun-Canaïé
G17 / Parcours « Mémoire d'estuaire », Alexandra Saint-Yrieix
G18 / L'Accordeur, Michaël Fuseau
G19 / Projet de développement social et culturel en milieu rural, Nicole Ouvrard
G20 / Conseil général des jeunes, Sophie Dageville
G21 / Accompagnement socioprof. des femmes issues de la Communauté des Gens du Voyage, Nicole Ouvrard
G22 / L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'Histoire, Meriem Zehri-Wetzels
G23 / Association AREMA rock et chanson, Florence Etourneau, François Pouthier
G24 / Activité culturelle et artistique dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) du Moulleau,
Cécile Bayer et MECS du Moulleau
G25 / Accompagnement à la culture et aux loisirs culturels (PDCDS), Nicole Ouvrard
G26 / Cabane culturelle et service civique, Michaël Fuseau
G27 / À l'Asso des jeux, Michaël Fuseau
G28 / Tisse ta toile, Michaël Fuseau
G29 / Programmes territoriaux côté sciences, Karine Fritsch
G30 / Navinum, Karine Fritsch
G31 / Temps mêlés au Grand Bon Pasteur, Nicolas Asseline, Christophe Boëry
G32 / Politique d'accueil harmonisée ADHOC, Céline Berno-Cordes
G33 / Investissement territorialisés intégrés, Corine Caudron
G34 / Mise en œuvre du label national ville d'art et d'histoire, Marion Bellegarde-Cressans
G35 / Habitants Lieux Mémoire (HLM), Céline Berno-Cordes, Hugues de Domingo
G36 / Projet de mémoire locale, Olivia Bordin
G37 / Cap Solidaire, Simon Grolleau, avec Corine Caudron, Odile Honno-Sogno et Marie-Christine Lerat-Hardy
G38 / Structuration de l'offre d'enseignement musical sur un territoire éloigné, par l'école de musique associative
SIFASIL, Sophie Dageville

La Manche

M01 / Le devenir des Eglises rurales de la Manche, François Toumit, Alain Talon
M02 / Accueil des personnes à mobilité réduite au festival des traversées Tatihou, Françoise Thomas

M03 / Évaluation du dispositif des classe d'éco-citoyenneté, Aurélie Lechevallier
M04 / Lire des livres au tout-petits dans les centre médicaux sociaux, Benoît Groud, Valérie Guittard
M05 / Action des portes du Temps à Tatihou, Sylvie Coulot
M06 / Faciliter l'accès aux sites et musées aux usagers des territoires de solidarité, S. Coulot, F. Bonnel
M07 / Salon du patrimoine manchois, François Toumit
M08 / Les amis des sites et musées manchois, Séverine Guillotte
M09 / Schéma départementale des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur, Stéphanie Huguet, Nicolas Huart
M10 / Intégrer le patrimoine bâti dans le développement des territoires, François Toumit
M11 / Rout'Art 50: portes ouvertes des ateliers d'artistes de la Manche, Virginie Ladurée
M12 / Éveil culturel de l'agglomération cherbourgeoise: une programmation de spectacles vivants pour les 0-3 ans, Frédérique Bonnel, Nicolas Huart
M13 / Les projets de territoire de solidarité, Christine Bachelet
M14 / Grand Départ du Tour de France 2016 : événement national / identité départementale, Alexandra Durand, Audrey Paulmier
M15 / TacTIC – les TIC, c'est bien si elles sont utilisées avec Tact, Pierre Avoine
M16 / « PactMI21 » (Pour une Adaptation des Conditions de Travail, vers un Management Implicatif du 21^e siècle et solidaire), Pierre Avoine
M17 / Action de prévention des addictions et comportements à risque au festival des Papillons de nuit, Philippe Alan, Agnès Jugé; Marjorie Stéphan, Céline Morales, Marie-Line Baurens
M18 / Holloway, Jean, 15 ans en 44, Nicolas Huart
M19 / Mise en place d'un festival de la jeunesse, Delphine Pétron, Sandrine Lemarigner

Nord

N01 / L'aéronef band camp, Clémence Bruggeman
N02 / Festival « Instruments du monde », Catherine Dhilly
N03 / Tantôt sur la frontière, Catherine Dhilly
N04 / Plan de développement de la lecture publique, Catherine Dhilly
N05 / Camping complet : spectacle parcours, Olivier Fauquembergue, Christophe Piret
N06 / Centre d'appel : les nouvelles usines à paroles, Nicolas Naudé
N07 / Bibliothèque en fête, Catherine Dhilly
N08 / Géants ATD Quart-monde, Anne D e Margerie
N09 / Entre lacs, Maryse Devick, Florent Guidez
N10 / Projet pour l'enfant, Nicole Voisin
N11 / L'assiette durable, Louise Villain
N12 / Sur les chemins de l'éducation permanente, Carine Guilbert
N13 / La place du travail dans la vie des femmes, Nicolas Naudé
N14 / Le Cabaret de l'Union, Nicolas Naudé
N15 / Livres à vous, Axelle Vielleville
N16 / L'Escaut en devenir, Sukran Akinci
N17 / Chorale d'habitants de Roubaix autour de Carmen, Frédérick Wyart
N18 / Les mille et une nuit, un travail sur les grandes et petites histoires du Maghreb, Frédérick Wyart
N19 / Elisez-moi ! Si vous étiez candidat à une élection, quelle serait votre image ? Quel serait votre slogan, quel serait votre discours ? Frédérick Wyart
N20 / Groupe sortie Bauvin, Virginie Orczykowski
N21 / Développement local et touristique autour du musée Matisse, Sophie Boulonne, Islande Licour
N22 / Dispositif d'aide au projet culturel en établissement d'hébergement pour personnes âgées, K. Martin
N23 / Générale d'imaginaire : projet « Récit de recettes/goûtez l'avenir », Pauline Tran
N24 / Parcours Rose des vents, D. Galliot, A.Duvauchelle
N25 / Aventures artistiques, Audrey Legendre
N26 / Ruralivres dans les Flandres et dans le Cambrésis, Catherine Dhilly
N27 / Ateliers d'écriture, Nicolas Gard
N28 / Spectacles de rue créé in-situ : Visite détournée et Les voix d'eau, Nicolas Gard
N29 / La Brut: Brigade de Recherche Urbaine Théâtrale, Nicolas Gard
N30 / Mémoire orale des métiers, Mélanie Rabette
N31 / Capitalisation d'outils de politique départementale à destination des musées, Célia Fleury
N32 / Création d'un outil d'analyse du fonctionnement d'un réseau de musées, Célia Fleury

N33 / Festival des arts de la parole, Sophie Dereumaux
 N34 / Parcours « Apprentis citoyens », Fabien Caulier
 N35 / Rêves d'habitants en territoire Lys et Deûle, François Dobrzynski
 N36 / Action culturelle avec la protection maternelle et infantile de l'Alma gare à Roubaix, Carine Guilbert
 N37 / Prise en compte des droits culturels dans le cadre des projets liés à la mémoire collective des habitants, Julie Chantal, Mathilde Wybo, Hélène Decaudin
 N38 / Groupe femme – « Brisons le silence », Stéphane Pinard
 N39 / Droits culturels et Grande Collecte 14-18, Martine Dumont
 N41 / Prise en compte des droits culturels dans le cadre des conseils de vie sociale, Véronique Bailleul
 N42 / Le projet de vie individualisé (PVI), Fatiha Belmonte, Catherine Mulliez, Nadia Lemdani
 N43 / Accueil physique des parents et des enfants mineurs en UTPAS, M-O Allieux, S. Pierlot, V. Baron
 N44 / La prise en compte du bénévole dans le dispositif départemental des Présences artistiques sur le territoire, Hélène Decaudin
 N45 / Des tables citoyennes au conseil citoyen de la Ville d'Hazebrouck, J. Larivière, R. De Neve
 N46 / Prévention des expulsions, Florence Lamarque
 N47 / Orchestre à l'école,
 N48 / Atelier « Bien-être pour les femmes issues de la Communauté des Gens du Voyage », S. Vanootegem
 N49 / Forum ouvert sur la question de la MOBILITE sur le territoire à l'initiative des allocataires du Forum Citoyen, Vanessa Smaghe
 N51 / Mise en place d'une résidence d'artiste dans un établissement médico-social -Institut d'Éducation Motrice (IEM) Christian Dabbadie - Villeneuve d'Ascq, Nicolas Genestin, Corinne Pruvot
 N52 / Accompagnement des enfants en situation de placement judiciaire et présentant un haut potentiel intellectuel – Situation de M, C. Leroy
 N53 / Accompagnement des enfants en situation de placement judiciaire et présentant un haut potentiel intellectuel – Situation de E, C. Leroy, S. Ait Oukhrib
 N54 / Démonstration du non intérêt d'un placement judiciaire ordonné, Florence Gomet
 N55 / L'information préoccupantes, Marie Chastel
 N56 / Périnatalité et droits culturels, Dr. Dominique Warembourg, Anne-Sophie Baudchon
 N57 / Des territoires et des hommes. La mémoire partagée, Mathilde Wybo
 N58 / La prise en compte de la relation parents/enfants à l'accueil en UTPAS au regard des droits culturels, Patricia Neveux, Régine Six
 N59 / Kilti : le panier culturel inspiré des AMAP, Sandrine Lelièvre, Aurore Remache, Carla Foris
 N60 / Passeport culturel numérisé du collégien, Pierre Yves Breuze
 N61 / Mise en place d'une conférence familiale, Jean-Pierre Maia
 N62 / Favoriser l'autonomie des associations membres du CRIC, Cécile Dehalu
 N63 / Collectif « à la croisée des chemins », Florence Rousseau
 N64 / «Elle m'a dit, Fiteiro Cultural : Je tchatche, tu jactes, nous causons sur les ondes» 2014, Lamia Chakroun
 N65 / Bar des mémoires – Cambrai, Maxime Ly
 N66 / Diagnostic partagé, Défi Bourgogne 3000, Justine Bouasria
 N67 / Amont de la conférence familiale : mobilisation des ressources familiales, Sylvie Roger
 N68 / L'accueil en salle d'attente en UTPAS au sein du département du Nord, Lydie Podvin, avec l'apport de Sylvie Pierlot, Patricia Neveu, Régine Six

Territoire de Belfort

B01 / Cultures Collèges 2.0 : dispositif financier pour la construction d'expériences culturelles dans la vie des collèges, Jean-Damien Collin
 B02 / Fonds de coopération franco-suisse : dispositif de coopération culturelle transfrontalière, JD Collin
 B03 / Métiers d'agents d'accueil, Aurélie De Jésus
 B04 / Site web institutionnel des archives départementales, Joseph Schmauch
 B05 / Livret d'accueil du groupe Graffiti, Alain Poncet, Séverinne Serra
 B06 / Rencontre de jeunes franco-serbes, Mélanie Bugnon
 B07 / Sensibilisation des agents du Conseil général au développement durable, Sophie Denis
 B08 / La quinzaine fait son cinéma, Fabien Richard, Christelle Bernard
 B09 / Atelier d'expression artistique, Béatrice Pagnot, Anne Fournier
 B10 / Lecture à domicile, Claire Chabaneix
 B11 / Bookcrossing, Sophie Denis
 B12 / Prix des collèges du Territoire de Belfort, Véronique Poulet

B13 / Groupes de lecture de livres audios, Claire Chabaneix
 B14 / Festival Contes et compagnies, Virginie Grieder, Emmanuelle Herry
 B15 / Séjour d'intégration scolaire (6e) sur le site de Malsaucy, Elizabeth Clamme
 B16 / Référent sport au sein de la Maison départementale des personnes handicapées, Elizabeth Clamme
 B17 / Mémoire et quartier, histoire du quartier des Glacis du Château, Denis Falk
 B18 / Chantier d'insertion à vocation artistique dans le cadre de la manifestation Chemin d'arts
 « Sous la ligne bleue », Denis Falk
 B19 / La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner, Clémence Girard
 B20 / Contrat aidé, Rébecca Urbajtel
 B21 / Open Data et droits culturels, Aurélie De Jésus
 B22 / Ateliers collectifs d'insertion professionnelle, Rébecca Urbajtel
 B23 / Participation des bénéficiaires du RSA à la relecture de courriers adm., Rébecca Urbajtel, Aurélie de Jésus
 B24 / Gestion du Conseil Général, Édith Godfroy
 B25 / Accompagnement social généraliste, Nathalie Vienne
 B26 / Petits plats petits budgets, Nathalie Vienne, Lucas Michaud
 B27 / Animateur territorial ou médiateur culturel, Thierry Rosselot
 B28 / Ta santé t'appartient, Denis Falk
 B29 / Bibliothèque vivante aux Eurockéennes 2013, Emeline Vaillant-Prévot, Emmanuelle Herry
 B30 / Schémas départemental des espaces naturels et agricoles (SDENA), Fabien Dubocage, Myrtille Le Motheux
 B31 / Jardins maraîchers Parc de la Douce, Fabien Dubocage, Myrtille Le Motheux
 B32 / Politique documentaire, Catherine Heisel
 B33 / Mois du film documentaire, Gilles Barthélémy, Virginie Grieder
 B34 / Services dématérialisés (ressources en ligne), Béatrice Pagnot
 B35 / Accueil de l'Espace multimedia Gantner, Joël M'Bajoumbé
 B36 / Collèges et culture 2012-2013: activités à L'Espace multimédia Gantner, Marie-Pierre Henon
 B37 / Service de portage à domicile, Anne Fournier
 B38 / Chargé d'opération environnement et marchés d'insertion, Rebecca Urbajtel, Laurent Georges
 B39 / Poésie sonore: analyse des pratiques expérimentales menées avec un groupe d'expression artistiques
 pour des personnes en réinsertion sociale créé par une conseillère en surendettement, Fabien Velasquez
 B40 / Visite d'un logement témoin dans le cadre des économies d'énergie. Comment habiter son logement,
 Estelle Bernard, Nadia Bouarioua, Cendrine Carle, Nadine Cathiard, Christine Chipeaux-Meyer,
 Laurence Lapointe, Laurence Tibiletti
 B41 / La procédure d'évaluation des informations préoccupantes (IP) au regard des droits culturels,
 Aline Rougeot et Anne-Claire Druhet
 B42 / Accompagner les habitants du Sud Territoire à découvrir ou redécouvrir le patrimoine culturel à travers des
 sorties et des activités, Céline Bau, Amandine Faudot, Céline Marcjan
 B43 / Elaboration et mise en œuvre du Contrat d'Engagement Réciproque pour le bénéficiaire du RSA isolé ou
 en couple sans enfant mineur à charge, Fabienne Barthelet et Véronique Petitjean
 B44 / Projet « Espace Nature », Sabrina Bidaoui, Aline Rougeot

4 chantiers pour 4 thématiques
transversales aux politiques
départementales

Interventions sociales et développement social local

Les liens entre le culturel et le social apparaissent avec de plus en plus d'importance, mais leur nature est encore très imprécise. Le culturel se trouve le plus souvent marginalisé, restreint aux arts ou aux communautés de migrants. En réalité le culturel traverse et structure tout le tissu social, à condition de le comprendre à son niveau fondamental: tout ce qui concerne les savoirs, ceux de la vie quotidienne comme ceux qui sont spécialisés. Ces savoirs assurent une circulation du sens entre les personnes, les groupes et leurs activités. Toute texture sociale se forme, se développe, se maintient et s'adapte, à partir de tissages de savoirs. Là se situent les principales sources de développement individuel et collectif, mais aussi de souffrances et de conflits. Cette approche permet de mettre concrètement en lumière cette texture du social inscrite dans les territoires.

Les droits culturels invitent à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à développer et à tisser. Ils impliquent une mise en dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, chacun étant vu dans sa singularité et dans son environnement de vie. Ils permettent de reconsidérer chaque personne dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à la segmenter.

Exemples de cas d'école du chantier social

INSERTION	Parcours « Apprentis Citoyens » Nord / N34	Comparaison des dispositifs Garantie jeunesse et RSA jeunes Ardèche / A26	Participation de bénéficiaires du RSA à la relecture de courriers administratifs Terr. Belfort / B23	Élaboration et mise en œuvre du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) Terr. Belfort / B43	Accompagnement socioprofessionnel des femmes issues de la Communauté des Gens du voyage Gironde / G21
	Projet pour l'enfant (PPE) Nord / N10	Activités culturelles et artistiques dans les Maisons d'enfants à caractère social Gironde / G24	Livret d'accueil d'un foyer de l'enfance Terr. Belfort / B05	L'Action éducative à domicile (AED) Ardèche / A22	La procédure d'évaluation des informations préoccupantes (IP) Terr. Belfort / B41
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	Territorialisation enfance jeunesse Ardèche / A18	Mise en place d'une conférence familiale Nord / N61	Accompagnement des enfants à haut potentiel intellectuel en placement judiciaire Nord / N52, N53	Visites médiatisées dans les lieux culturels Nord / N...	
	Actions culturelles avec la protection maternelle et infantile (PMI) de l'Alma gare Roubaix Nord / N36	Lire des livres aux tout-petits dans les centres médico-sociaux Manche / M04	Prévention en milieu scolaire par l'éducation et la promotion de la santé Nord / N...		
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	Cabane Culturelle et Service Civique (culture et santé) Gironde / G26	Droits culturels et promotion de la santé Ardèche / A36	Offre de lecture au sein du Centre hospitalier (psychiatrique) de Cadillac Gironde / G09	Dispositif art et santé Gironde / G11	Périnatalité Nord / N56
SANTÉ	Projet culturel en établissement d'hébergement pour personnes âgées Nord / N22	Prise en compte des droits culturels dans le cadre des conseils de vie sociale (EHPAD) Nord / N41	Lectures à domicile Terr. Belfort / B10	Le projet personnel individuel (PPI) Nord / N...	Résidence d'artistes en institution Nord / N...
PERSONNES ÂGÉES	Groupe de femmes « Brisons le silence » (violences conjugales) Nord / N38	Action de prévention des addictions et comportements à risque au festival Papillons de nuit Manche / M17	Vacances familles au camping Ardèche / A05	Théâtre forum (le théâtre comme moyen d'action sociale) Ardèche / A12	Festi BD Auvergne / AU02
	Formation à la culture mahoraise Ardèche / A24	Projet de développement social et culturel en milieu rural Gironde / G19	Code de déontologie du travail social Terr. Belfort / B...	Accueil en UT des personnes avec des troubles psychiatriques Nord / N...	
ACTION SOCIALE					

Paroles du chantier social

Extraits

Le chantier intervention sociale - développement social local a permis d'initier une véritable traduction des droits culturels dans le travail social sur un terrain où les acteurs de la politique publique sont déjà profondément imprégnés du respect des droits fondamentaux dans leur travail au quotidien. Les résonances très fortes des droits culturels avec le développement social local (DSL) ont été largement interrogées par les acteurs engagés dans la démarche et ont ouvert à de réelles mises en synergie. Des dispositifs comme le projet pour l'enfant (PPE) y ont trouvé une solide fondation et des arguments de légitimation. Le développement de nouvelles formes du travail social à travers des propositions de concertation comme la conférence familiale est apparu comme un puissant levier pour l'effectivité des droits culturels. L'éthique du travail social et la nécessaire évolution du métier sont devenues des compagnons de route inséparables des droits culturels pour les personnes engagées dans la démarche, aussi bien au sein des Départements qu'auprès des partenaires sur les territoires.

Retrouvez ici des extraits d'articles publiés dans le cahier spécial « Interventions sociale et développement social local ».

Le DSL à l'épreuve des droits culturels : mêmes combats, chemins méthodologiques différents ?

Le DSL comme les droits culturels rappellent tout simplement quelques fondements démocratiques élémentaires. Le désir de trouver sa place, le « droit d'avoir du savoir » (parce que la culture, c'est toute la circulation des savoirs dans la société), de pouvoir exercer son pouvoir d'agir et toutes ses capacités, etc. Voilà des postulats communs au DSL et aux droits culturels.

Samuel Thyron

COPAS, Conseil en pratiques et analyses sociales, Lille

Tenir ensemble redistribution et reconnaissance

Mais où et comment sont dépliés les objectifs de ce à quoi on appelle à participer? Accompagner en douceur la rénovation urbaine sans entrer dans des rapports de force? Célébrer la ville festive et créative sans interroger les mécanismes structurels à la source des inégalités contemporaines?

Stéphanie PRYEN

Maître de Conférences en sociologie, Université de Lille III



L'innovation dans le travail social : une nécessaire évolution

La dimension culturelle permet de tracer une signification commune entre tous les secteurs de l'action publique. Dans la logique des droits culturels, un travailleur social ne peut pas travailler de manière isolée. Il ne suffit pas qu'il soit intégré dans son équipe de pairs. Il faut construire une culture commune entre les équipes. L'interdisciplinarité ne se décrète pas, elle se travaille, elle se tisse.

Anne-Claire Campese

Directrice du Territoire Sud-Est d'action sociale, Département de l'Ardèche

Nadine Condemine

Chef de service Insertion à la Direction Action sociale et Insertion, Département de l'Ardèche

Marie-Christine Duchamp

Assistante sociale – référente insertion à l'Unité Territoriale Sud-Ouest, Département de l'Ardèche

Geneviève Graziani

Chef de service Enfance à l'Unité Territoriale Sud-Est, Département de l'Ardèche (2014)



Pour une autre approche de la pratique managériale

Pour autant, on ne peut pas simplement dire « il faut travailler autrement » sans proposer un accompagnement, des espaces de travail, des champs de réflexion sur l'évolution du travail social... pour tenir compte des réalités, de la complexité et de l'obligation de mise en œuvre des dispositifs, pour que chacun porte la responsabilité de l'avenir du travail social: les acteurs sociaux et les institutions.

Nathalie Vienne

Responsable du Point Accueil Solidarité Carré liberté, Département du Territoire de Belfort



Approche comparée du DSL et des droits culturels

L'intérêt des droits culturels, au-delà du champ culturel en lui-même, est aussi d'ouvrir le prisme scientifique. Je pense notamment à l'ethnologie... Quand je vois apparaître le concept des conférences familiales en protection de l'enfance par exemple, je valide l'interaction qui met en tension une réflexion conceptuelle et une application opérationnelle.

Arnaud Jeanne

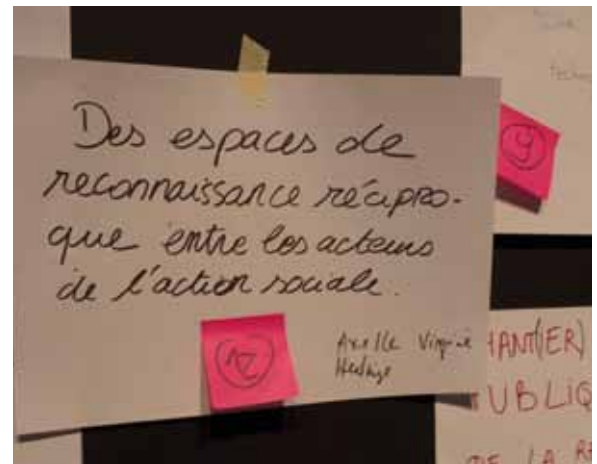
Directeur territorial, Département du Nord

Changer de regard

J'ai en tête une action que je suis en train de mener avec un groupe de femmes qui veulent agir sur la violence conjugale. En prenant en compte leur potentiel en termes de citoyenneté, cette action peut vraiment s'inscrire aujourd'hui dans la durée et sur le territoire avec tout un réseau d'acteurs. C'est cela pour moi la plus-value de la démarche sur les droits culturels dans ma pratique. Il s'agit de voir ces personnes non plus comme des allocataires du RSA mais avant tout comme des citoyennes.

Stéphane Pinard

Médiateur culturel, Collectif des réseaux d'insertion par la culture (CRIC), Département du Nord.



Le projet pour l'enfant: une reconnaissance des familles et des professionnels

Les droits culturels m'ont permis d'organiser et de prendre ma place dans l'animation des rencontres entre les enfants, les familles et les partenaires. Dans la rencontre pour construire le projet de l'enfant, je suis vigilante à valoriser le patrimoine culturel des familles et leurs potentiels. Éduquer un enfant n'est pas simple, et quand le lien social, l'isolement, les problèmes d'argent, sa place dans la société est compromise et stigmatisée, tout devient très compliqué.

Nicole Laloux

Responsable du service enfance, UTPAS Avesnes/Fourmies, Département du Nord



Enseignements et propositions du chantier interventions sociales et développement social local

Exemples de dialectiques traduites dans les ateliers de Tatihou

Le terme « social » est comparable au terme « culture ». Nous pouvons en avoir une définition restreinte au domaine spécifique des métiers du social, aux missions à caractère social, parfois même aux « œuvres de charité ». Mais le terme « social » peut être pris au sens large. Il renvoie alors à tous les liens qui se tissent ou non entre les personnes dans un écosystème de relations. Les deux définitions se recoupent, et interrogent notre capacité à agir sur ce qui nous relie les uns aux autres dans une société. Or, si les liens sont « sociaux », ils se tissent avec des ressources culturelles qu'il est juste de prendre en considération.

Inter-économie(s)

L'accord des ressources: valorisation mutuelle des ressources (humaines et non humaines)

Si nous restreignons la définition du « social » aux prestations sociales à distribuer, le modèle français est souvent incriminé de coûter trop cher voire d'être contre productif. La classe des salariés peut avoir l'impression d'être prise en étau: à ceux qui font du profit sur leur dos sont renvoyés ceux qui « profiteraient » du système de protection sociale. Pourquoi ne pas débattre démocratiquement du système de circulation, d'échange, de redistribution des biens et des services? L'économie relève d'un choix politique. « Faire économie » se décide en commun sur le principe que chacun d'entre nous est en mesure d'enrichir la société de multiples façons. Il s'agit de redonner valeur et sens à la vie en société, valeur et sens à ce qui nous relie.

Dialectique générale:

5.1. Subvention, investissement – retours sur investissement

▷ Approche multi-valeurs dans la conception du projet et dans son évaluation (valorisation de la diversité des effets induits)

Traduction possible:

Mesurable – quantifiable, investissement visible – investissement invisible

▷ Qualification adéquate de l'action sociale, évaluation et suivi à long terme sur une diversité de critères

Dans les cas d'école nous constatons que les acteurs prennent souvent la mesure de dépenses publiques sociales qui seraient inconsidérées, mais bon nombre de cas révèlent qu'il ne suffit pas de faire des coupes budgétaires pour faire des économies. Pour équilibrer une économie, il n'est pas question seulement de chiffres. Pour que les investissements en ressources humaines, matérielles et financières deviennent plus visibles et plus justes, la question des critères d'évaluation doit être reconsidérée. Certaines pratiques sociales se révèlent non seulement plus efficaces en termes de respect des droits des personnes mais pèsent moins sur les budgets publics à long terme. Ainsi, l'évaluation n'est pas seulement un outil de contrôle vertical, elle remet en perspective les valeurs qui fondent l'action. Clarifier ces valeurs c'est développer une vision plus juste de l'action sociale.

Dialectique générale:

5.6. Salariés – bénévoles

▷ Valorisation de toutes les ressources humaines

Traduction possible:

Professionnels du social salariés – travail bénévole

▷ Valorisation et équilibre de toutes les ressources humaines

Dans son action, l'acteur social est parfois aussi précarisé que ceux qu'il est censé accompagner. Le temps de travail rémunéré ne suffit pas à développer un accompagnement qui prenne en compte la complexité des situations vécues. Les moments de réflexion et d'analyse des pratiques sont précieux. Ce temps relève-t-il du travail ou du bénévolat (d'un don de soi)? Peut-on requalifier, revaloriser ces temps de travail, se définir des temps communs, en équipe et avec d'autres partenaires afin de décloisonner l'action sociale qui ne peut être efficace que si les responsabilités en sont partagées? Plus encore, les « bénéficiaires » sont amenés à être bénévoles dans les actions collectives, de nombreux bénévoles associatifs sont aussi potentiellement des « bénéficiaires » de prestations sociales (retraite, chômage etc.). Si ce n'est pas un emploi, c'est un travail qui nécessite d'être valorisé socialement. Le travail social renoue alors avec un sens plus large, celui d'inclure chacun dans un écosystème de relations, en tant qu'acteur

ayant une voix et contribuant à partir de ce qu'il est et de ce qu'il porte (ses liens choisis, ses valeurs, ses références culturelles).

Inter-lieu(x)

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...)

Avoir une vie sociale, c'est aussi pouvoir circuler dans de multiples lieux. Le recours au travail social implique souvent de circuler dans de multiples lieux, mais cela résonne plus souvent comme un parcours du combattant qui peut autant laisser à la périphérie de la société que permettre de se redécouvrir une place en son sein. Tout est bien souvent question de seuils à franchir.

Dialectique générale:

3.2. Proximité – éloignement

▷ Concordance des lieux (diversité d'échelles)

Traduction possible:

Proximité (physique) des services - éloignement (symbolique)

▷ Développement de passerelles, valorisation des fonctions de médiateurs de chaque habitant

De nombreux cas d'école abordent la question de la mobilité des personnes. Devoir pousser la porte de certaines structures ou venir à un rendez-vous sont des actes qui relèvent parfois d'une épreuve. Les obstacles peuvent être symboliques (je n'ai pas conscience de ce qu'implique mon absence ou ma présence), physiques (je n'ai pas de moyens de transport), fonctionnelles (je ne peux pas faire garder mes enfants). L'accueil des personnes prend ainsi une dimension centrale: en termes de disponibilité, d'écoute, de respect mutuel, de scénographie des espaces, d'accès aux services, de circulation d'informations, d'orientations possibles, etc. L'accueil devient un « métier » et non plus une seule « fonction ». La question des ressources humaines et de la formation est alors posée. De même, l'organisation de l'accompagnement social peut être interrogée: quel choix est donné aux personnes pour leur (r) attachement administratif? Quelle souplesse développer dans les découpages administratifs?

Inter-public(s)

L'accord du public: un public est un groupe de personnes qui partagent un événement ou une activité, de façon à la fois personnelle et ouverte; un public ne se réduit pas à un groupe de bénéficiaires (et encore moins d'usagers) ou de consommateurs: il se constitue en participant à une activité culturelle.

Travailler en direction d'un public spécifique peut être une façon de rééquilibrer la balance des inégalités. Il est question d'établir des priorités, de ne pas considé-

rer que chacun nécessite la même chose, de contextualiser l'action pour l'adapter au mieux à la situation. Pour autant, nous savons aussi combien travailler en direction d'un public spécifique peut finir par nous imposer des œillères, par cloisonner les systèmes de l'action publique. Le risque est alors grand que les personnes ne soient définies et ne se définissent elles-mêmes que par une catégorie supplantant ce qui fait la dynamique du processus identificatoire à une pluralité de ressources et références culturelles. Les inégalités peuvent alors se creuser entre ceux qui ont le choix dans l'expression « de leur humanité et des significations qu'ils donnent à leur existence et leur développement » (art.2, Déclaration de Fribourg) et ceux qui ne l'ont pas.

Dialectique générale:

6.1. Grand public – publics spécifiques

▷ Public choisi

Traduction possible:

Tout public – public cible spécifique

▷ Public choisi; mixité; interculturalité; volontaire; tendre vers l'inclusion sociale

Dans les cas d'école différentes formes d'action sont traitées. Nous pouvons les répartir en deux grandes catégories, à savoir l'action individuelle et l'action collective. Les liens entre les deux sont sûrement à creuser et la dialectique posée est alors nécessaire. Dans l'action collective se pose la question des contours du groupe. Si la nécessité de créer une communauté de personnes et de créer un espace de confiance est clairement identifiée, l'ouverture de ce groupe à d'autres que la catégorie de personnes visées par l'action est problématisée. Il faut faire entre les personnes qui se reconnaissent des vécus ou parcours comparables, car parfois cela est pertinent, comme dans le cas des systèmes d'évaluation du RSA par les allocataires par exemple. Et en même temps, il est aussi nécessaire d'éviter les enfermements en classe de « précaires » dont le vécu ne refléterait que l'expertise de la précarité. Certaines actions collectives décrites dans les cas d'école sont exemplaires puisqu'elles permettent de tenir les deux pôles dialectiques et de proposer des actions dont le cœur n'est pas de se retrouver entre « précaires » mais autour d'une action citoyenne ou d'une passion commune avec toutes personnes qui voudraient les cultiver. Ce type d'action questionne nécessairement la valorisation de ce qui est conduit et appelle au décroisement des services de l'action publique. Les enseignements de ces cas d'école sont nombreux et posent la question de la formation pour que les initiatives menées soient de plus grande envergure encore et redistribuent les places et les rôles de chacun au-delà de la bipartition « accompagnateurs » « accompagnés ».

Libérons les ressources !

Vers une politique de contribution et de valorisation partagées

Les ressources culturelles sont toutes les formes de savoirs portées par des personnes, des communautés, des institutions, qui peuvent être déposées dans des œuvres ordinaires ou extraordinaires, et vécues dans des pratiques. L'exercice de toutes les libertés suppose non seulement d'accéder aux savoirs officiels, mais aussi de participer à un croisement permanent des savoirs vécus. Chacun est aussi bien porteur que preneur de richesse culturelle et doit pouvoir participer à ce trésor, ce patrimoine commun.

Les libertés n'existent que si elles s'écrivent et se lisent, non seulement dans les livres et les lois, mais aussi un peu partout dans les territoires. Le droit de lire et d'écrire est au cœur des droits, des libertés et des responsabilités culturels. C'est pourquoi une bibliothèque publique, notamment et comme toute institution culturelle, est un lieu d'hospitalité, dans et hors les murs. « Lieu du lien », rencontre des personnes et des connaissances, elle contribue au développement d'un espace public libre et exigeant, un espace de paix et de formation permanente. Si cet apprentissage mutuel se développe partout et de façon appropriée dans les territoires, alors l'étoffe du tissu social se renforce: elle est enrichie de mémoire, de compréhension mutuelle et de projets partagés.

L'ère numérique vient cependant rebattre les cartes, tant du point de vue technique que fondamental; elle augmente les capacités de façon vertigineuse, mais non sans danger. Les nouvelles capacités de stockage et de diffusion des données sur de nouveaux modes interactifs et interreliés, les nouvelles distances spatio-temporelles et leur accélération, la puissance et la prégnance de l'image, les déplacements de frontières public/privé, mais aussi la « décérébration » (confier aux machines une partie de notre activité de conception) sont autant d'opportunités et de dangers. Pour y faire face, il est plus que jamais nécessaire de travailler concrètement sur les meilleures connexions entre tous les acteurs, afin de proposer de nouveaux itinéraires et territoires, de nouveaux modes d'action pour libérer et valoriser les ressources de tous pour tous.

Exemples de cas du chantier ressources

LECTURE PUBLIQUE	Le plan de formation de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme Auvergne / AU03	Lectures à domicile Terr. de Belfort / B10	Bookcrossing dans les transports en commun belfortains Terr. de Belfort / B11	Politique documentaire Terr. de Belfort / B32	Plan de développement de la lecture publique du Nord Nord / N04
	Livres à vous Nord / N15	Opération Bus'Art Gironde / G06	Création d'une offre de lecture au sein du Centre Hospitalier (psychiatrique) de Cadillac Gironde / G09	Lire des livres aux tout-petits dans les centres médico-sociaux Manche / M04	
NUMÉRIQUE	Enseignement de l'anglais au primaire Ardèche / A14	Participation de jeunes (16-25 ans) au nouveau site internet interactif et collaboratif Ardèche / A14	La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner Terr. de Belfort / B19	Open data Terr. De Belfort / B21	Mise à disposition de services dématérialisés (ressources en ligne) Terr. De Belfort / B34
	SAPIENS : Susciter l'accès et le partage de l'information et des nouveaux savoirs Gironde / G13	Projet Habitants, Lieux et Mémoire (HLM) Gironde / G35	Politique départementale d'accueil ADHOC (accueil citoyen) Gironde / G32	Passeport culturel numérisé du collégien Nord / N60	TacTIC Manche / M15
MÉTIERES RESSOURCES HUMAINES – BÉNÉVOLAT	Métier d'agent d'accueil et droits culturels Terr. de Belfort / B03	Participation de bénéficiaires du RSA à la relecture de courriers adm. Terr. de Belfort / B23	Métier travailleur social généraliste Terr. de Belfort / B25	La prise en compte du bénévole dans le dispositif des Présences artistiques sur le territoire Nord / N44	Projet Mémoire orale des métiers Nord / N30
	Centre de culture scientifique et technique (CCSTI) Ardèche / A15	Nouvelles pratiques de management Terr. de Belfort / B24	PactMi21 Management implicatif du 21e Terr. de Belfort / B24	Cabane culturelle et service civique Gironde / G26	

Paroles du chantier ressources

Extraits

Ce chantier a permis de poser la question des « ressources » nécessairement située au centre de toute démarche visant le respect et l'effectivité des droits culturels des personnes. Cela impose une interprétation généreuse de la notion pour prendre en compte ce qui agit réellement en tant que levier pour le développement des capacités de chacun. La diversité des savoirs partagés dans un système devient la première des sources de richesse. Avec ce chantier, nous avons souhaité parcourir ce chemin de valorisation en nous concentrant sur des lieux, des enjeux, des métiers qui œuvrent en première ligne pour la libération des savoirs. Nous y avons croisé des professionnels de la lecture publique qui s'interrogent sur le renouvellement de leurs métiers et des espaces qu'ils gèrent; des praticiens qui, conscients de la valeur sociale du numérique, abattent les frontières classiques entre amateurs et professionnels, entre auteurs et spectateurs, entre savoirs populaires et savoirs académiques. Les façons instituées de faire culture et d'organiser la réponse publique aux enjeux contemporains en sont bousculées et renouvelées...

Retrouvez ici des extraits d'articles publiés dans le cahier spécial « Ressources, de la lecture publique au numérique ».

Quelle bibliothèque pour les individus porteurs de droits culturels ?

La question des droits culturels dans les bibliothèques prend donc place dans un mouvement plus vaste de redéfinition de la relation des institutions publiques avec les administrés. Ce mouvement est en marche mais progresse à un rythme que certains usagers jugent trop lent et qui ne doit pas ralentir au risque de frapper d'obsolescence ces équipements par ailleurs nécessaires à la vie de nos démocraties.

Claude Poissenot

Centre de Recherche sur les Médiations (CREM),
Université de Lorraine

Le devenir auteur au service de la libération des ressources !

Quelles sont alors les ressources que nous constituons? Et de quelles ressources parle-t-on? Elles ne sont plus simplement informationnelles. Elles touchent aux pratiques, aux compétences et aux contextes dans lesquelles elles sont utilisées. L'ensemble de ces ressources est ce que l'on appelle plus globalement « une littératie numérique », une forme « d'alphabétisation numérique ».

Emmanuel Verges

Directeur de l'Office, agence coopérative d'ingénierie culturelle, Marseille, docteur en information/communication



Les promeneurs du net

Est-il encore nécessaire de rappeler que la culture constitue le fondement de toute éducation? Sans doute que non. Pour autant, telle que formulée dans la déclaration de Fribourg, cette question de la diversité devient d'une acuité toute particulière en ce début 2015, et d'autant plus si nous y réfléchissons sous l'angle d'une présence éducative sur internet.

Pascal Lainé

Animateur départemental des Promeneurs du net de la Manche

Habitants, lieux, mémoires: un outil numérique au service de la mémoire d'un territoire

Ce travail a permis de mettre en évidence la nécessité pour les usagers du territoire de disposer d'un outil permettant à la fois d'en documenter les richesses patrimoniales et d'en chroniquer le quotidien.

Hugues de Domingo

Community manager, Bassens, Lormont, Cenon & Floirac

Itinéraire d'un schéma de développement de la lecture publique

Mieux communiquer, réussir un croisement efficace des politiques publiques tant au sein de la collectivité que dans le réseau départemental des médiathèques en général, parvenir à inscrire le numérique au cœur du développement individuel ou tendre vers un accompagnement personnalisé qui pourrait remplacer la prestation de service.

Emmanuelle Herry

Directrice de la Médiathèque départementale du Territoire de Belfort

Béatrice Pagnot

Responsable de la Médiathèque de Delle



Le numérique, un formidable outil de médiation

On constate que les acteurs du champ social (personnels et bénévoles) se trouvent souvent démunis face aux problématiques numériques, et qu'ils expriment un besoin croissant de développer des compétences numériques pour répondre aux attentes des publics, favoriser leur autonomie et concevoir de nouveaux projets.

Marianne Baudoin

Chef de projet usages numériques, Département de la Gironde

Céline Berno-Cordes

Chargée de mission Direction générale adjointe, Département de la Gironde

Plaidoyer pour la mise en réseau

Les droits culturels mettent en valeur la nécessaire capacité d'évolution d'une collectivité territoriale de taille importante vis-à-vis d'une société en mutation, pas seulement d'un point de vue technologique, mais aussi d'innovation participative.

Célia Fleury

Responsable du Développement des Musées Thématiques, Direction de la Culture, Département du Nord



Des agents d'accueil « facilitateurs de territoire »

L'analyse à travers les droits culturels met en évidence la création de richesse qui se joue potentiellement dans la relation entre un agent qui incarne et facilite l'utilisation du service public sur un territoire et des habitants qui vivent une institution éclatée, désincarnée et peu sensible à la nécessité de rendre plus lisibles et plus confortables les parcours administratifs.

Aurélie de Jésus

Directrice de la Relation aux habitants, Département du Territoire de Belfort

Faire que les ressources deviennent intarissables

Être un lieu toujours « augmenté » où se déploie plus de liberté, de reconnaissance, de capacité d'agir appelle à la réflexion et l'évaluation constante de ce qui est développé. Rien ne va de soi dès lors qu'il s'agit de faire avec les ressources des acteurs pour construire un monde commun qui soit une œuvre dynamique et cosmopolitique. Nous sortons du confort d'un commun qui serait acquis à sa cause et toujours déjà là.

Anne Aubry

Coordnatrice de la démarche sur les droits culturels dans l'agglomération lyonnaise (2012-2014), chargée de mission pour Réseau Culture 21 et l'IIEDH de Fribourg.

Enseignements et propositions chantier ressources

Exemples de dialectiques traduites dans les ateliers de Tatihou

Les identités culturelles se développent en puisant dans un ensemble de références culturelles. Pour cela, encore faut-il qu'elles existent, avoir appris à les connaître et reconnaître comme telles et qu'il y ait des espaces de confiance suffisants pour que chaque personne soit reconnue dans sa dignité.

Inter-acteur(s)

L'accord des acteurs: ils se savent en responsabilité commune. Comment rendre intelligent le « jeu d'acteurs »?

Travailler par des actions collectives à l'émergence et l'expression de savoirs de bénéficiaires du RSA isolés, ouvrir les espaces des bibliothèques aux pratiques des habitants pour qu'ils se familiarisent avec la pratique de la lecture, suggérer un ouvrage à son voisin en s'émancipant ainsi de la relation bibliothécaire-usager: autant d'expériences dans lesquelles le pas de côté démontre sa pertinence dans la réalisation des objectifs de l'action et le respect des droits culturels des personnes. La recherche des ressources qui n'étaient pas prises en compte auparavant soulève naturellement des problématiques sur le rôle de l'institution et de ses agents. Réfléchir à ces questionnements permet de s'interroger sur la prise en compte des libertés et des responsabilités de chacun dans sa relation aux autres acteurs.

Dialectique générale:

1.4. Spécificité de chaque métier (avec son panier de compétences) – effacement des métiers derrière la mission

▷ Valorisation, mixages de métiers et travail en équipe multiniveaux.

Traduction possible:

Référentiels métiers fixes – réalité des compétences requises

▷ Co construire des « règles » évolutives de savoir être ensemble à partir des attentes pour permettre à l'inattendu d'émerger

L'observation des cas d'école met en lumière les contextes de libération de nouvelles ressources dans les métiers qui laissent la place à de l'inattendu et

qui donnent ainsi à une institution ou à un métier une fonction complémentaire à la fonction instituée.

Entreprendre des chemins de traverse, des détours permet de dépasser le cadre qui oblige à la fonction unique des lieux, qui pousse au cloisonnement et à la séparation des compétences, qui enferme dans des rôles statiques. Des relations nouvelles et nourricières pour l'action émergent lorsqu'on structure nos institutions de façon à ce que cette émergence soit possible. De nouvelles interconnexions de ressources interviennent alors.

Inter-lieu(x)

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...)

Comment faire de nos espaces des lieux d'hospitalité où les savoirs de chacun puissent s'enrichir des savoirs des autres? La façon dont nos villes, nos espaces de vie, nos espaces de travail ont été conçus reflète la façon dont notre système économique a structuré nos temps de vie aussi bien que nos catégories de pensée et nos institutions. À la séparation des lieux qu'il a créé correspond aussi une séparation des savoirs. L'enjeu est alors d'imaginer des espaces de synthèse entre l'hyper-spécialisation des lieux (et des savoirs qu'ils catalysent), et la dispersion des formes d'excellence que cette séparation a aussi su produire. Il s'agit, finalement, de relever le défi de création d'une excellence sociale.

Dialectique générale:

3.6. Spécialisation des lieux - Ouverture des lieux, multi-usages

▷ Gestion complémentaire de la diversité des lieux

Traduction possible:

Lieux mono-fonction – lieu multifonctions

▷ Lieu qui permet à la diversité des chemins identitaires de se construire et de se croiser

La pratique de la lecture n'est pas limitée au lieu de la bibliothèque. De même, les bibliothèques ne peuvent plus réduire leur mission au seul enjeu de lecture publique. La bibliothèque est bien sûr « experte » dans la lecture, mais ne fonctionne que si elle exerce cette

expertise avec d'autres partenaires et ouvre ses compétences sur le territoire. On observe que la bibliothèque est de facto un lieu multifonctions, permettant de connecter les publics initialement « enfermés » dans une « expertise » (de l'expertise des jeux vidéo à celle de l'art contemporain...). La spécialisation, dans les bibliothèques comme ailleurs, reste nécessaire pour le raffinement des savoirs développés, même s'il passe aussi par une ouverture à d'autres savoirs. Le travail sur les conditions d'accès à cette expertise pousse à imaginer des pôles d'excellence de la lecture capables de (se) nourrir de(s) fonctions complémentaires.

Inter-public(s)

L'accord du public: un public est un groupe de personnes qui partagent un événement ou une activité, de façon à la fois personnelle et ouverte; un public ne se réduit pas à un groupe de bénéficiaires (et encore moins d'usagers) ou de consommateurs: il se constitue en participant à une activité culturelle.

De nombreux cas d'école soulignent la réussite de leur action là où la spontanéité de la vie reprend le dessus sur les rapports normés des relations professionnelles. Les observateurs soulignent les situations où « l'agent » est à un moment donné perçu en tant qu'habitant, en tant que voisin, plutôt que fonctionnaire. Cela repose la question des rôles, des perceptions et des distances que ces relations établissent parfois. Quelle limite mettons-nous à ce rapprochement? Comment travailler ce lien renouvelé? Quelle est la juste distance à trouver?

Dialectique générale:

6.4. Réponse à la demande – formation du public

▷ Recherche d'une réciprocité entre les deux dynamiques (médiation culturelle)

Traduction possible:

Constitution descendante du catalogue – Constitution participative du catalogue

▷ Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et décroïsonner de manière participative les communautés (bibliothécaires, lecteurs, médiateurs, visiteurs)

La prise en compte des droits culturels des personnes impliquées dans les actions de lecture publique permet de dépasser la distinction classique entre bibliothécaire et usager en prenant en compte l'un et l'autre en tant que membres d'une même communauté, « la communauté de la bibliothèque ». Cette dernière inclut toutes les personnes qui font vivre la bibliothèque. C'est une communauté de facto, qui se donne des règles de gestion de la ressource commune qu'elle entretient: règles d'occupation des espaces, de circulation des fonds, de partage des livres... C'est elle qui fait de la bibliothèque et des savoirs qu'elle contient un bien commun. Le bi-

bliothécaire, habitant parmi les habitants, a par sa mission spécifique une responsabilité particulière de médiation des savoirs, de tous les savoirs en présence, qui doivent trouver leur expression dans l'espace partagé. En observant les pratiques (culturelles) à l'œuvre dans la communauté, le bibliothécaire sait reconnaître les ressources en présence, accompagner les pratiques porteuses de sens et de savoirs et mettre en place les conditions qui permettent leur déploiement dans un espace social, qu'il soit physique ou numérique.

Inter-économie(s)

L'accord des ressources: valorisation mutuelle des ressources (humaines et non humaines)

La question des ressources est centrale à toute réflexion économique. Face aux évolutions techniques des dernières décennies, l'économie post-industrielle a été poussée à réfléchir à la question des ressources de façon à mieux prendre en compte et exploiter des savoirs qui, bien qu'immatériels, informationnels, se sont révélés capables de créer de la valeur. L'espace numérique, né dans un esprit de partage de l'information, s'est rapidement fait rattraper par l'application « d'enclosures », de brevets, de limitations à la circulation. Dans ce contexte, interroger le binôme ressources-économie au regard des droits culturels demande de travailler sur la définition de ce qui fait valeur dans les systèmes d'échanges que nous mettons en œuvre. Cela redéfinit le sens que nous attribuons à la notion de ressources.

Dialectique générale:

5.4. Marchand – non-marchand

▷ Économie ouverte, sensible aux externalités

Traduction possible:

Acheter un produit fini – do it yourself (DIY)

▷ Conscientiser la chaîne de valeurs qu'il y a derrière le produit

Les bibliothécaires se retrouvent en première ligne dans cette confrontation entre l'application de restrictions qui visent à rentabiliser chaque étape de la chaîne de partage de savoirs et l'enjeu citoyen d'accéder et contribuer à une information libre et plurielle. L'analyse de ces enjeux au regard des droits culturels permet d'identifier comme centrale la question de l'asymétrie informative existante entre producteurs et récepteurs. Pour éclairer cette articulation, la bibliothèque peut devenir lieu de formation aux enjeux de la production littéraire, capable d'informer les lecteurs sur la manière dont la chaîne de production se structure, les compétences qu'elle mobilise, les règles qui l'encadrent et les alternatives possibles à sa forme actuelle. Un travail précieux sur ce qui fait valeur pour notre communauté.

Vivons nos patrimoines !

Comment faire bien commun, de nos mémoires aux paysages

Pourquoi et comment identifier et développer les droits culturels dans les projets patrimoniaux et de mémoires? Comment la mise en œuvre des valeurs portées par les droits culturels dans les politiques publiques peut-elle coproduire sur les territoires de vie des populations une connaissance décroisée, interdisciplinaire et partagée entre toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur état, qu'elles soient actives ou non, précaires ou non, rurales ou urbaines, « intégrées » ou exclues, en somme quelles que soient leurs singularités ou leurs altérités?

Un patrimoine est vivant ou il n'est pas, c'est un bien commun, une ressource pour tous les droits, libertés et responsabilités culturels et sociaux des habitants et des visiteurs d'un territoire. Véritable écosystème culturel, un territoire mixte des patrimoines, des mémoires croisées et des paysages. La mise en débat des représentations mémorielles voisines ou croisées, ainsi que des projets d'aménagement, met en jeu tous les droits culturels.

Qu'est-ce qu'un aménagement culturel, équitable et durable des territoires, valorisant leurs ressources, palliant leurs vulnérabilités sans verser dans la patrimonialisation, cherchant de nouvelles connexions et de nouveaux savoirs pour favoriser les créativités sociétales? Nous chercherons à identifier comment les « maillages » qui font le territoire expriment et permettent un tissu social riche, libre et démocratique.

Exemples de cas du chantier patrimoines

INSTITUTIONS PATRIMONIALES	Création du Musée archéologique d'Alba-la-Romaine Ardèche / A07	Étude dév. local et touristique Musée Matisse Nord / N21	Capitalisation d'outils réseau de musées non labellisé Nord / N31	Le devenir des églises rurales de la Manche Manche / M01	Salon du patrimoine manchois Manche / M07
	Site web institutionnel des Archives départementales Terr. de Belfort / B04	Label national « Ville d'Art et d'Histoire » Ville de La Réole Gironde / G34	Les ami(e)s des sites et musées manchois Manche / M08		
MÉMOIRES ET PATRIMOINES DU QUOTIDIEN	Récits de recettes Goûtez l'avenir Nord / N23	Atelier « Bien-être pour les femmes issues de la Communauté des Gens du Voyage » Nord / N48	Rêves d'habitants en territoire Lys et Deûle Nord / N35	Projets liés à la mémoire collective des habitants Nord / N35	Holloway : un carnet de l'exode en 1944 Manche / M18
	Les mille et une nuits, les grandes et petites histoires du Maghreb Nord / N18	L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire Gironde / G22	Projet Habitants, Lieux et Mémoire (HLM) Gironde / G35	« Mémoire et quartier » Histoire du quartier des Glacis du Château Terr. de Belfort / B17	Expression artistique au jardin « Culture et Culture » Ardèche / A21
MÉMOIRE DES MÉTIERS	Mémoires ouvrières observation collectage de mémoires Gironde / G01	Cabaret de l'Union Nord / N14	Projet Mémoire orale des métiers Nord / N30	Parcours dép. d'eac « Mémoires d'estuaires » Gironde / G17	La place du travail dans la vie des femmes Nord / N13
DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET PAYSAGES	Mémoire d'eau(x) Ardèche / A23	L'Escaut en devenir Nord / N16	Implication des habitants dans la préservation et la mise en valeur du plateau de Gergovie Auvergne / AU07	Faire reconnaître et préserver la faille de Limagne par les habitants Auvergne / AU08	Des territoires et des hommes. La mémoire partagée Nord / N57
	Schéma dép. des Espaces Naturels et Agricoles Terr. de Belfort / B30	Voyage Itinérant à la découverte de l'Ardèche Ardèche / A16	Scènes d'été itinérantes Gironde / G12	Rout'Art 50 : portes ouvertes des ateliers d'artistes de la Manche Manche / M1	Grand Départ du Tour de France 2016 Manche / M14
	Les Portes du Temps à Tathou Manche / M05	« Mémoire et quartier » Histoire du quartier des Glacis du Château Terr. de Belfort / M05			

Paroles du chantier patrimoines

Extraits

Le chantier patrimoines, mémoires et paysages est une plongée dans les multiples dimensions temporelles; Les temps se croisent, correspondent et interrogent la façon dont nous les rendons manifestes comme les rapports que nous entretenons avec eux. Ce chantier a permis de questionner la légitimité de ceux qui font patrimoines, mémoires et paysages comme les modalités de leurs mises en partage. Comment les cultiver dans des responsabilités partagées? Comment provoquer les débats publics nécessaires pour qu'ils restent toujours dans cette dynamique du en-train-de-se-faire plutôt que de devenir lettres mortes pour des personnes qui ne sauraient plus les lire et s'y ressourcer? Mobiliser autour des patrimoines, mémoires et paysages d'un territoire en prenant en compte les droits culturels des personnes est une façon de prêter attention aux formes d'expressions singulières des héritages portés, aux façons dont nous pouvons les solliciter dans divers projets pour que l'horizon de la fabrique des biens communs partagés ne se perde de vue.

Retrouvez ici des extraits d'articles publiés dans le cahier spécial « Patrimoines, mémoires et paysages ».

Marcher dans les passés d'autrui

Les cadres sociaux de référence et le besoin de sens pouvant varier et même s'opposer, on doit concevoir le passé au pluriel. Je propose de différencier les « passés propres » que l'on pense partager avec les siens, chez soi, les « passés voisins », qui sont proches du propre mais pas semblables et souvent conflictuels entre voisins, et les « passés étrangers » qui sont autres et que l'on croit lointains, mais qui peuvent aussi se révéler au tournant d'une rue.

Gabi Dolff-Bonekämper

Historienne de l'art, ancienne conservatrice du mur de Berlin, titulaire de la chaire d'études de l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin

Culture des lieux, espaces de citoyenneté

Du regard de ces artistes belges, par effet de miroir, a émergé cette formulation: le paysage de la vallée de la Drobie est notre espace public, et en tant que tel, il est à la fois l'espace de la vie, de la représentation de l'individu et de la communauté et le support du débat social et politique.

Martin Chenot

Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux



Identifier et développer les droits culturels dans les patrimoines, les mémoires et les paysages

Le traitement des problématiques des paysages, prend de mieux en mieux en compte ce qui relève de l'interaction avec l'humain, dans toute la profondeur du temps, c'est-à-dire du passé jusqu'à aujourd'hui et « pour » demain.

Marie-Christine Lerat-Hardy

Attachée de conservation du patrimoine, Direction de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Le schéma des espaces naturels du Territoire de Belfort

Beaucoup d'outils de gestion des espaces naturels visent à constituer des « réserves de nature ». C'est-à-dire une exclusion de portions d'espaces, identifiés comme remarquables, dont la vocation dominante devient la conservation de la biodiversité avec la limitation de l'accessibilité à un public bien souvent auto désigné. Cette option permet de sauver les joyaux de patrimoine naturel des territoires mais génère des incompréhensions et un manque d'appropriation. L'approche par les droits culturels pourrait permettre de modifier ce processus.

Fabien Dubocage

Responsable de service paysages, aménagement et développement, Département du Territoire de Belfort



Le devenir des églises de la Manche

Les droits culturels peuvent aussi structurer les missions dévolues à la Collectivité. De la part du Département (élus et administration) cela nécessite un nouveau rapport interservices et avec les acteurs sur ces mêmes territoires, une gouvernance basée sur une approche peut-être moins prescriptive. Les réflexions portées autour de l'usage de l'église doivent prendre en compte la culture de chacun.

Alain Talon

Chef de service patrimoines et territoires, direction du patrimoine et des musées, délégation à la culture, Département de la Manche

La grande collecte, archives de la première guerre mondiale dans la Manche

Dans un contexte où beaucoup de citoyens ont assimilé l'accès à la culture et le partage, maintenant c'est l'idée de construire et façonner ensemble une identité culturelle qui émerge. Les services d'archives et les institutions patrimoniales dans leur ensemble, doivent aujourd'hui comprendre ces nouvelles demandes du public. Il ne suffit plus de « donner accès » aux ressources, ni même de les expliquer et contextualiser.

Julie Laplanche

Archive de la Manche, Département de la Manche

Holloway, Jean 15 ans en 44 un projet de création artistique différent

Désormais, je n'ai plus envie de faire des choses pour un public exclusif concerné par l'art contemporain, j'ai envie de partager le plus possible. Je nourris l'envie de produire des œuvres exigeantes et accessibles. En vue de produire un art presque « équitable »?

Jane Motin

Plasticienne

Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants coproducteurs d'un bien commun patrimonial et passeurs de territoires ?

Le paysage peut alors devenir une ressource territoriale (Landel-Pecqueur 2009), un espace de fabrique sociale et culturelle, plus qu'une réserve accueillant des animations même pédagogiques. Pour cela, nul doute qu'une intersection des actions publiques (environnement, social, culture, jeunesse, touristique) se révèle nécessaire. Pour cela aussi, il convient de prendre le temps de regarder son environnement, d'arpenter des lieux et des espaces quotidiens, d'aller à la rencontre et à l'écoute d'autrui.

François Pouthier

Directeur de l'IDDAC Gironde, enseignant associé Master Ingénierie culturelle Université Bordeaux Montaigne, Président de Culture et Départements



La valorisation de la mémoire vivante en territoire du Nord

Plus que tout autre, ces projets mettent en jeu l'expression des habitants et pour des habitants; la problématique soulève des questions éthiques spécifiques et contemporaines. Il s'agit de revisiter et de réinterroger la collecte et la valorisation de cette mémoire.

Julie Chantal, Hélène Decaudin, Carine Guilbert

Direction de la culture, Département du Nord

Enseignements et propositions du chantier patrimoines, mémoires et paysages

Exemples de dialectiques traduites dans les ateliers de Tatihou

Un patrimoine est un ensemble de biens auxquels il est possible d'accorder des valeurs bien différentes. Quelle que soit sa nature (bâti, paysage, objet, mode de vie, tradition...), il est vécu au travers de mémoires diverses qui s'y entrecroisent, en conjuguant de bien des façons passés, présents, et futurs. Les représentations spatiales changent aussi, puisque de la même ville, chacun se fait sa représentation avec ses itinéraires et ses souvenirs. Mais si chacun s'approprie les patrimoines à sa façon, comment peuvent-ils être lieux de rencontre et d'innovation commune? C'est précisément la conjugaison de ces diversités qui constitue la richesse culturelle d'un patrimoine présenté, partagé, vécu. Toutes les dialectiques sont perceptibles. En voici quelques-unes.

Inter-acteur(s)

L'accord des acteurs: ils se savent en responsabilité commune. Comment rendre intelligent le « jeu d'acteurs »?

Toute personne est porteuse d'attaches à des éléments du passé. Plus encore, ces attaches peuvent fonder ce qu'il y a de « commun » entre diverses personnes. Aussi, le commun se trouve peut-être moins dans l'objet de mémoire et/ou patrimoine lui-même que dans la possibilité donnée à chacun de pouvoir l'interpréter et d'en discuter avec d'autres. La visée de ce commun augmente alors la capacité de chacun à comprendre les multiples liens qui nous relient aux temps et donc aux espaces, à nous-mêmes et aux autres. C'est dans cette circulation du sens que se situerait la valeur des objets de la mémoire et/ou du patrimoine. Ainsi, il semble nécessaire de ne pas figer nos relations aux temps et nos attaches aux symboles qui les rendent manifestes, ni même les concevoir toujours dans un développement linéaire.

Dialectique générale:

1.8. Professionnels – amateurs

▷ Dynamique des compétences et reconnaissances

Traduction possible:

Professionnels – amateurs, experts – habitants

▷ Dynamique des métiers - Décisions et habitations instruites

De nombreux cas d'école relèvent de coopérations culturelles pour mener à bien des projets mémoriels ou patrimoniaux sur un territoire. Faire participer les habitants devient petit à petit un principe. Pour autant les objectifs n'en sont pas toujours clairs. Pourquoi aller collecter le témoignage d'un tel ou d'un tel dans le cadre d'un renouvellement urbain par exemple? Quels liens faisons-nous? Quel sens commun faisons-nous? Les professionnels de la mémoire ou du patrimoine, les amateurs, les experts et les novices, les élus et autres acteurs peuvent se retrouver impliqués dans un même projet. Tous sont importants. Reste à savoir si tous y jouent un rôle non pas « semblable » mais « qui compte » dans ce qui se dessine, au passé, au présent, au futur. L'objectif est une appropriation par chacun, et en lien, des patrimoines qui élèvent le sens de la vie quotidienne.

Inter-discipline(s)

L'accord des savoirs: les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. Le croisement des savoirs est le lieu où se développent la conscience et le désir.

Une mémoire ou un patrimoine ne constituent pas des disciplines par eux-mêmes, en revanche diverses disciplines contribuent à la formation de leur contenu (histoire, archéologie, géographie, disciplines artistiques, rhétorique, cuisine etc.). Mémoires et patrimoines peuvent aussi servir de support: plutôt que de contribuer à leur émergence, il s'agit de partir des mémoires et patrimoines pour développer des activités disciplinaires (un site archéologique peut être prisé pour exercer d'autres activités que l'archéologie par exemple). Ainsi, toutes ces disciplines peuvent s'entrecroiser pour permettre la diversité des interprétations possibles de ce que nous considérons relever d'une mémoire et/ou d'un patrimoine précieux, mais également de ce que nous devons en faire.

Dialectique générale:

2.5. La culture pour la culture – la culture utile; L'art pour l'art – l'art utile

▷ Les disciplines sont à la fois contenus et supports pour d'autres disciplines et activités

Traduction possible:

Conservation – utilisation; Protection – large accès

▷ Valoriser-conserver un patrimoine par sa mise en activité; Préserver le potentiel d'interprétations multiples.

Plusieurs cas d'école font mention de cette difficulté à se trouver à la fois dans la sauvegarde et/ou la conservation de ce qui est là et en même temps à prendre en compte l'évolution des contextes. La préservation des écosystèmes « naturels » considérés comme des patrimoines peut être éclairante pour trouver des synthèses équilibrées entre conservation et évolution. Bien que des espèces soient protégées, il n'en demeure pas moins que les paysages évoluent. Nous ne pouvons les mettre sous cloches. Que dire des clochers des nombreuses églises d'un territoire par exemple? Pouvons-nous en réinterpréter les usages? Un patrimoine ne doit-il pas avoir plusieurs dimensions? N'est-ce pas dans la circulation de ce qui fait sens que nous retrouvons la valeur d'un patrimoine? Une valorisation est généralement multidimensionnelle.

Inter-temps

L'accord des temps: comment réaliser l'accord des temporalités de toutes les parties prenantes?

Les attaches au passé servent à nous orienter vers l'avenir. Ce « trajet » est plutôt connu et bien souvent reconnu comme nécessaire. L'inverse l'est peut-être moins: le futur que nous voulons amènerait-il également à réinterpréter le passé? Un projet peut mettre en exergue des problématiques complexes, c'est ce que révèlent les cas d'école. En effet, les objectifs visés dans certains projets ne sont parfois pas à la hauteur des enjeux, faute de temps... et peuvent alors couper court aux dynamiques précieuses du développement des territoires et des personnes qui les habitent.

Dialectique générale:

4.3. Résultats – processus

▷ Chaîne de valeurs

Traduction possible:

Processus mémoriel ou de patrimonialisation

▷ Déclinaison des temps de la circulation de la valeur

Un projet formalisé, avec un début et une fin, semble nécessaire pour travailler les mémoires et patrimoines d'un territoire. Pour autant, les limites de l'action sont parfois identifiées dans chacun des projets alors que dans le même temps ceux-ci se multiplient. Les liens

et correspondances sont primordiaux pour que le multiple devienne multiplication. Ces liens peuvent alors donner une plus grande visibilité et pérennité, un plus large sens à tout ce qui est mené. De même sont à réfléchir les modalités des diverses sollicitations des acteurs. Est-ce que l'implication et l'engagement des acteurs trouvent des externalités et extensions possibles, au-delà d'un projet?

Inter-lieu(x)

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...)

Chacun est porteur de mémoire(s) et de patrimoine(s). Chacun s'inscrit dans des paysages qui évoluent constamment. Or, nous recherchons bien souvent à unifier et figer ce qui serait « La » mémoire ou « Le » patrimoine d'un territoire, pensant qu'une identité doit pouvoir s'énoncer en quelques points saillants qui font sens et continuité. Faire unité ou plutôt « commun » par la mémoire et/ou le patrimoine est légitime. Ce qui l'est moins est de se voir imposer une lecture de la mémoire et du patrimoine dans l'unique objectif de créer artificiellement un « commun ». L'enjeu est ici de retrouver le caractère réticulaire d'un territoire dont les ressources culturelles ne s'arrêtent pas aux frontières tracées. Les histoires et leurs références culturelles circulent à travers les personnes et les idées. Les lieux sont le support de ces mises en partage. Mais il nous faut alors réfléchir au double sens que le terme « partage » peut avoir: à la fois « distinction des singularités » et « appropriation commune ».

Dialectique générale:

3.2 Proximité – éloignement

▷ Concordance des lieux (diversité d'échelles)

Traduction possible:

Résidents – diasporas

▷ Communauté culturelle transnationale

Dans les études de cas, cette question de l'identité des territoires par le traitement des mémoires et des patrimoines est posée. Nous retrouvons bien souvent la partition entre « anciens » et « nouveaux », « ruraux de longue date » et « néoruraux ». Se tracent alors parfois, non sans douleur de part et d'autre, les contours des légitimités pour énoncer ce qui fait mémoire(s), patrimoine(s), paysage(s) d'un territoire. Habiter un territoire, que ce soit de courte ou longue durée, n'enlève rien au fait que mémoires, patrimoines et paysages s'inscrivent de bien des façons. L'hospitalité d'un territoire pourrait bien être que ces inscriptions soient lisibles, partiellement modifiables et interprétables à qui habite ou désire habiter un lieu.

Avoir envie !

Éducation jeunesse, construire ensemble le projet de territoire

Les textes de l'Éducation Nationale préconisent que les communes ou leur groupe-ment puissent mettre en place des projets éducatifs de territoire (PEDT). Ces projets ont pour objectif de structurer des politiques publiques ambitieuses à destination des enfants et des jeunes d'un territoire. Ils comportent notamment une dimension d'éducation artistique et culturelle au sein d'autres disciplines, avec une ouverture concrète sur les questions sociales, écologiques et de citoyenneté. Cette éducation inclusive est au cœur de la réalisation des droits culturels des jeunes ainsi que du lien intergénérationnel. Elle a en outre un fort effet sur la dynamique des territoires.

Analyser les PEDT au regard des droits culturels, c'est chercher à développer toutes les synergies, de façon à rendre plus effectifs les droits fondamentaux des personnes, en s'appuyant sur toutes les ressources disponibles. Comment les différents acteurs peuvent-ils assurer cette responsabilité commune, clé de toute créativité dans tous les domaines? L'appétence, l'envie d'acquérir des compétences et d'entreprendre, de s'engager, de créer... se développent par la découverte et une maîtrise de disciplines enseignées et vécues à l'école, mais aussi dans l'ensemble de la société.

Nous chercherons toutes les connexions fécondes, celles qui permettent l'enrichissement mutuel des compétences et des savoirs, le partage des émotions et l'élaboration de nouveaux savoirs, vécus dans une hospitalité commune. C'est un défi face à l'émiettement de nos tissus sociaux, auquel les jeunes doivent pouvoir participer dès que possible. C'est pourquoi nous élaborerons ensemble des propositions de stratégies et d'indicateurs originaux, qui concernent de façon transversale les secteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PEDT : éducation, jeunesse, éducation populaire, culture, social, citoyenneté.

Exemples de cas du chantier éducation-jeunesse

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Territoire d'expérimentation pour une politique EAC concertée Ardèche / A32	Parcours d'éducation artistique-arts de la scène Ardèche / A11	Classes qui dansent Ardèche / A09	Du tag au graffiti: parcours de création artistique Ardèche / A06	Schéma départem. des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur Manche / M09
	Offre d'ens. musical sur un territoire éloigné école SIFASIL Gironde / G38	Politiques publiques croisées - Projet Rhône-Sénégal Ardèche / A30	Action des portes du Temps à Tatihou Manche / M05	Orchestre à l'école Nord / N47	
	Séjour d'intégration scolaire (6e) sur le site de Malsaucy Terr. de Belfort / B15	Sur les chemins de l'éducation permanente Nord / N12	Cabane culturelle et service civique Gironde / G26	Rencontre de jeunes franco-serbes Terr. de Belfort / B06	Action prévention au festival des Papillons de nuit Manche / M17
	Parcours "Apprentis citoyens" Nord / N34	Ta santé t'appartient Terr. de Belfort / B28	Droits culturels et repas servis dans les collèges Ardèche / A17	Citoyenneté et engagement des jeunes Ardèche / A19	Comparaison des dispositifs "Garantie jeunesse" et "RSA jeunes" Ardèche / A26
Conseil général des jeunes Gironde / G20	Tisse ta toile Gironde / G28	Participation de jeunes (16-25 ans) au nouveau site internet interactif et collaboratif Ardèche / A31	Mise en place d'un festival de la jeunesse Manche / M19		
CULTURE NUMÉRIQUE	La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner Terr. de Belfort / B19	Navinum Gironde / G30	Dispositif Culture et collèges 2012-2013 Terr. de Belfort / B36	Passeport culturel numérisé du collégien Nord / N60	
	Installation d'une bibliothèque de lecture publique au sein du CFM de la Haute Gironde Gironde / G07	A la découverte des écritures contemporaines pour le théâtre Gironde / G02	Prix littéraire des collèges Terr. de Belfort / B12	Festi BD Auvergne / AU05	Escales Littéraires : prix Littéraire en lycées professionnels d'Auvergne Auvergne / AU06
LECTURE PUBLIQUE	Livres à vous Nord / N15	Ruralivres dans les Flandres et dans le Cambrésis Nord / N26			

Paroles du chantier éducation-jeunesse

Extraits

Le chantier éducation-jeunesse a permis de réfléchir collectivement sur ce qu'implique une « action éducative » qui prend en compte les droits culturels des personnes, tout au long de leur vie. L'idée de « parcours » ou d'« itinéraire » des projets éducatifs portés par les acteurs du territoire y a trouvé un réel écho. Le désir de comprendre et lire le monde, de se nourrir de ses ressources devient capital pour se frayer un chemin singulier. Pour cela, il s'agit notamment d'armer la jeunesse – de l'armer de ce désir. Il n'a pas été question d'égalité des chances pour atteindre le sommet constitué d'un groupe d'élus, mais bien de créer les conditions pour que toute personne, quoiqu'il arrive, soit toujours en relation avec des savoirs pluriels et multiples. Former une « communauté éducative » permet de reposer les conditions des responsabilités partagées de l'action éducative, interroge les places et les rôles de chacun des acteurs, y compris des jeunes. Les dispositifs tels que les schémas départementaux de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ou les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) sont apparus comme des modalités permettant ces développements.

Retrouvez ici des extraits d'articles publiés dans le cahier spécial « Éducation-jeunesse au regard des droits culturels ».

L'éducation artistique et culturelle

Être enfant, c'est vivre à la fois dans l'imaginaire et le réel, être en contact direct avec le symbolique, « faire (et refaire sans cesse) des mondes »; c'est aussi être à la fois immergé dans sa culture familiale et en capacité de s'acculturer à d'autres univers de forme et de sens, à la fois « agi » par son milieu social et situé à un moment de sa vie où les choses sont encore ouvertes, pour peu qu'on y fasse certaines rencontres et certaines expériences. C'est là que l'éducation à l'art et par l'art a un rôle à jouer.

Marie-Christine Bordeaux

Maître de conférences en sciences de la communication, Université Stendhal Grenoble 3

Une clé de transversalité entre politiques publiques

Cette démarche permet une réelle prise de recul en favorisant des allers-retours continus entre travail de terrain au sein même du système d'acteurs, et réflexion globale pour viser à rendre une action ou une politique publique plus efficace. La démarche m'a conduit à un questionnement récurrent. Comment permettre la mobilisation et l'enrichissement mutuel de compétences présentes?

Emmanuel Paysant

Directeur - Association départementale Vosges Arts Vivants



Vers une politique publique intégrée

Les droits culturels posent un cadre de référence pour que le citoyen bénéficie d'un droit d'expression, de regard, et d'intervention. Mais, les enjeux les plus importants sont l'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la gouvernance même et le pouvoir de peser dans les décisions. La création de conditions pour que cette gouvernance soit partagée est un point important et sans doute le plus difficile à mettre en œuvre, tant il va à l'encontre de la réalité de nos environnements professionnels et des habitudes de travail.

Marcel Hudelot

Chargé de mission développement culturel, Direction de la culture, Département de l'Ardèche

Arzel Marcinkowski

Responsable du Pôle Arts Visuels, Direction de la Culture, Département de l'Ardèche

Les études de cas dans une dynamique

Éduquer, c'est enrichir les références culturelles donc les questionner et les confronter. C'est participer à une construction des identités, donc fabriquer du pouvoir: élargir l'ensemble des choix possibles et approfondir les argumentations pour chacun des choix effectués. Et c'est aussi faire participer aux transformations des communautés que l'on choisit.

Nicolas Sidoroff

Militant, musicien, groupe de travail de l'agglomération lyonnaise, formateur au Cefedem Rhône-Alpes, membre d'ARTE[F]act et de CANOPÉEA

Préparation à la majorité : le projet « apprentis citoyens »

L'impact des jeunes sur la définition et l'organisation du parcours reste faible. La présence de jeunes aux organes de gouvernance et d'organisation serait de nature à développer plus encore la prise d'autonomie et les modes de participation.

Fabien Caulier

Chargé de mission jeunesse, Service Jeunesse, Département du Nord

La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner

La liberté de choisir, de créer et de s'investir est nécessaire à un adolescent, je l'ai comprise grâce à cette prise de distance, nécessaire à l'étude de cas.

Clémence Girard

Chargée des publics, Espace multimédia Gantner, Département du Territoire de Belfort

Un levier pour rendre acteur

Je vois dans la mise en cohérence des droits culturels et du Projet Educatif Global Départemental (PEGD), un levier pour améliorer l'implication des jeunes dans le projet, afin de leur permettre de passer d'un mode encore trop attentiste ou consumériste à un mode engagé et impliqué. L'objectif est de les rendre co-acteurs et co-responsables des choix, des orientations, des projets construits par et pour eux: impliquer dans la communauté éducative d'aujourd'hui les acteurs de la communauté civile de demain.

Sophie Renard

Coordinatrice PEGD, Département du Nord

Développer la citoyenneté des adolescents

Les projets qui sont soutenus dans le cadre de ce dispositif permettent aux jeunes de participer à la vie culturelle et contribuent à leur reconnaissance comme ressource pour leur territoire. Ces projets contribuent à orienter la grande vitalité de la période adolescente vers des projets communs, fédérateurs.

Axelle Vieilleville

Médiatrice en direction des publics prioritaires, direction de la Culture, Département du Nord



Le collège du futur en Ardèche

La participation à la vie culturelle du collège, est pour les élèves le temps hors classe. L'idée était dès lors de s'interroger sur la manière de concevoir des places publiques dans le collège, que ce soit dans les couloirs, peut-être un peu au CDI, et beaucoup dans la cour. Concevoir des endroits où ils se sentent bien et qui soient conçus avec eux.

Romain Thévenet

Designer, DTA



Culture-collège

La démarche doit permettre d'inclure l'établissement dans son ensemble et sa problématique propre. Il s'agit de sortir des opérations opportunes que ce soit du côté de l'établissement éducatif ou du côté des acteurs culturels. Une prise en compte de la réalité sociale et culturelle des élèves doit pouvoir mieux s'articuler et mettre à l'épreuve les projets.

Jean-Damien Collin

Directeur culture du Département du Territoire de Belfort

Enseignements et propositions du chantier éducation-jeunesse

Exemples de dialectiques traduites dans les ateliers de Tatihou

Avoir plus de prise sur le système éducatif, c'est pouvoir rechercher, comprendre et agir sur les multiples systèmes de relations dans lesquels nous sommes insérés afin de prendre place et tenir un rôle dans l'acte éducatif. C'est exercer ses droits, libertés et responsabilités avec d'autres que soi pour rechercher toute la valeur des transmissions de savoirs qui étayent le développement des personnes tout au long de leur vie.

Inter-acteur(s)

L'accord des acteurs: ils se savent en responsabilité commune. Comment rendre intelligent le « jeu d'acteurs »?

Former une « communauté éducative » appelle à ce que de multiples acteurs puissent prendre part à l'acte éducatif. Dans de nombreux cas d'école nous retrouvons cette volonté de créer des coopérations culturelles permettant de sortir de la dichotomie entre « Éducation Nationale » et « autres acteurs éducatifs » (acteurs sociaux et culturels, parents, bénévoles, élèves, pairs, etc.). Or, les relations ne vont jamais de soi entre les divers acteurs potentiellement impliqués dans l'acte éducatif. Ces coopérations se construisent et ne sont pas figées par conventions; rechercher les synthèses équilibrées des dialectiques permet de se positionner dans une dynamique constante et structurante de recomposition des places et des rôles de chacun.

Dialectique générale:

1.1.2. Cadres – subordonnés

▷ Hiérarchies inversées

Traduction possible:

Construire des règles, des normes, un cadre – comprendre les oppositions, les transgressions

▷ Établir des relations de confiance réciproque, débattre, pouvoir agir sur les règles et les normes

L'accompagnement d'un jeune est complexe puisque dans la relation se joue une tension: la nécessité de transmettre les règles, les normes et le cadre de la vie collective et dans le même temps, les jeunes vont parfois éprouver ces règles par expérimentation de leurs limites voire de leur transgression. La synthèse

n'est pas de ne plus avoir de cadre en commun, chacun pouvant alors être libre de faire ce qui lui plaît, mais de pouvoir agir sur les normes et les règles en contribuant à leur compréhension et à leur mise en débats.

Dialectique générale:

1.2. Mission spécifique à chaque acteur – transversalité

▷ **Subsidiarité et bien commun (interne/externe)**

Traduction possible:

Transmissions « verticales » – Transmissions

« horizontales »

▷ **Transmission circulaire: Réciprocité dans les apprentissages, expérimenter ensemble, développer des responsabilités d'apprentissages partagées**

Dans l'acte éducatif bon nombre d'acteurs ont une position de transmetteurs de savoirs légitimés par leur expertise dans une ou plusieurs disciplines (enseignants, artistes, conseillers d'éducation, autres professionnels...). Les transmissions peuvent alors apparaître comme « verticales ». Tout néophyte est confronté un jour ou l'autre à cette verticalité. Nous savons aussi que des transmissions plus horizontales s'opèrent, de pairs à pairs notamment. Ce phénomène s'est certainement accéléré avec les nouvelles technologies de communication. Or, que nous soyons dans l'une et/ou l'autre relation de transmission, cela ne doit pas nous faire perdre de vue la recherche de synthèses équilibrées de la dialectique. Évaluer la circulation des savoirs dans des relations de réciprocité – sans nier les asymétries propres à la transmission – devient alors un élément primordial de l'acte éducatif.

Inter-discipline(s)

L'accord des savoirs: les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. Le croisement des savoirs est le lieu où se développent la conscience et le désir.

Afin de considérer tout acteur potentiellement impliqué dans l'acte éducatif, encore faut-il prendre conscience que ce qui fait « savoir » ou « ressource de savoirs » peut-être bridé par nos présupposés culturels. Développer les capacités des personnes à découvrir de nouveaux savoirs, et parfois, à décloi-

sonner ou déconstruire ce qui fait ou non « savoir » paraît être la voie d'un enrichissement tant personnel que collectif. Pour qu'il y ait ressources, encore faut-il être en capacité de les voir et de les reconnaître comme telles.

Dialectique générale:

2.1. Spécificité de chaque discipline (ou domaine culturel) - mixages

▷ Valorisation mutuelle (multi-hospitalité)

Traduction possible:

Savoirs « académiques » – Savoirs « marginaux » ou ensemble des savoirs

▷ Partage du vécu d'expérience, mise en lumière de la production de savoirs

Certains savoirs doivent nécessairement être développés. Un socle de savoirs obligatoires est identifié et considéré comme nécessaire par tous. De même, certains savoirs sont considérés comme fondamentaux pendant que d'autres seraient « périphériques ». Nous pouvons pourtant nous demander si nous avons à présupposer une hiérarchie des savoirs valable pour tous. Dans de nombreux cas d'école portant sur les apprentissages (que ce soit des langues, des sciences, des arts etc.) nous repérons des problématiques de « hiérarchisation » des savoirs associés à ce que nous estimons répondre aux besoins des personnes. Les cas d'école proposant des ateliers d'expression artistique peuvent rester dans l'apprentissage de l'expression de sa sensibilité en oubliant d'accorder un point central à la transmission des techniques artistiques, de l'histoire de l'art, de l'art de l'esprit critique etc.

Inter-lieu(x)

L'accord des lieux (dimensions physiques, symboliques, fonctionnelles...)

Les ressources à capter pour permettre les développements de chacun sont multiples mais elles sont également situées dans de multiples lieux. Le « lieu culturel », source de savoirs n'est pas uniquement le fait de structures identifiées comme tel. Nous avons tendance à réserver des parcelles de terrains à ce qui est source potentielle de richesse, de savoirs, de création... (par exemple dans les villes se multiplient ces types de marqueurs « pôle économique », « pôle culturel », « pôle des innovations technologiques », « ville créative » etc.). Peut-être est-ce nécessaire pour nous orienter – peut-être pouvons-nous parfois perdre cette boussole pour des orientations appropriées, cherchant la singularité des chemins du développement.

Dialectique générale:

3.6. Sites géographiques - sites virtuels

▷ Multiaccès; convergences

Traduction possible:

Circonscrire les activités éducatives à certains lieux (ex: établissement scolaire) – Promouvoir « l'école buissonnière »

▷ Concevoir la dimension culturelle de chaque lieu.

Prendre en compte la dimension culturelle de chaque lieu dans une logique de projet éducatif de territoire

L'école est un lieu qui tend à s'ouvrir de plus en plus à d'autres lieux. Par ailleurs de nombreux cas d'école portent cette notion dans leur intitulé (itinéraire, parcours de découverte, de schéma départemental de l'éducation artistique et culturelle etc.). La mobilité peut être ici symbolique ou physique, réelle ou virtuelle. L'important semble de donner à voir que le savoir se développe en chemin et que celui-ci ne consiste pas uniquement à traverser les lieux de passages obligatoires (un établissement puis un autre, une classe puis une autre). Le milieu éducatif est plus complexe. Identifier les lieux de savoirs est nécessaire mais le mouvement inverse est aussi possible et rarement évoqué dans les cas d'école: concevoir chaque lieu comme source de savoirs à identifier.





Tour Vauban, Ile Tatihou, site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco – Photo ©Thierry Houyel

En situation de crise, qu'est-ce qui est capital ?

Patrice Meyer-Bisch

Revenir aux fondements de la démocratie, de ses objectifs comme de ses structures de gouvernance, c'est relire notamment l'ensemble des droits de l'homme, car ce ne sont pas que des idéaux et des normes juridiques, ce sont les structures de la vie quotidienne qui sont en jeu ainsi que toutes les relations de pouvoir et de responsabilité. C'est capital et ça fait peur, ou hausser les épaules: trop idéaliste, trop normatif. C'est pourtant le contraire, puisque c'est la source de nos libertés concrètes. Et en particulier, pourquoi les droits culturels font-ils peur à beaucoup? Parce qu'ils sont associés aux communautarismes ou aux revendications corporatistes? Autant dire qu'ils sont méconnus. Et pourtant, le droit de participer à la vie culturelle, avec tous les droits, libertés et responsabilités qu'il contient, est tout à fait classique au cœur de l'ensemble des droits de l'homme et donc de la démocratie.

Ce sont les droits de l'homme qui font peur, et pas seulement les droits culturels

Cherchez le paradoxe. Cherchez les raisons de l'évitement: la crainte de retourner aux fondamentaux. Les droits de l'homme sont une grammaire de politique démocratique trop peu utilisée; ils sont pourtant la base de l'objectivité, et non une idéologie. Ils permettent de tisser ensemble des droits et libertés dans leurs diverses dimensions et de montrer des responsabilités difficiles à assumer, à tous les niveaux. Les libertés et droits fondamentaux indiquent des valeurs à atteindre, des ressources à respecter et des processus à mettre en œuvre, pour garantir l'efficacité du « jeu de libertés » qui constitue l'essence démocratique. Libertés d'expression, d'information, d'association, sont bien des instruments structurants de toute vie démocratique. Il en va de même du droit au logement sans lequel il n'est pas possible d'exercer ses responsabilités, ainsi que de toutes les autres libertés fondamentales. Les libertés culturelles ne font pas exception.

Certes, les discours simples qui prônent de grandes valeurs consensuelles, ou en opposition frontale avec un « autre bord », sont plus aisés, mais ils sont aussi plus stériles. Les droits de l'homme clarifient des oppositions de valeurs nécessaires, comme les

libertés d'expression et le respect d'autrui, les droits civils et les droits sociaux, ou encore une autorité cohérente dans les décisions et la participation démocratique la plus large possible. Les mots dérangent quand ils sortent des discours convenus en majorité ou minorités. Il est connu que les droits de l'homme sont inoffensifs tant qu'on ne les détaille pas et qu'on se contente de les proclamer. Tout le monde est pour, ou à peu près, ou « fait comme si ». Mais quand on entre dans leur analyse, on y trouve toutes les grandes valeurs en contradictions permanentes, donc des conflits nécessaires qu'il paraît plus aisé d'éviter.

Les périodes de crise et de définitions appellent l'invention de plus de culture, avec des arguments renouvelés et ajustés aux défis actuels

C'est pourtant le seul espace en tension, surtout aux moments des redéfinitions des compétences et des missions, seul espace où il est possible de trouver une base pour élaborer de nouvelles stratégies adaptées à la diversité des acteurs et des situations. Le but n'est pas un simple consensus, mais l'accord sur des espaces légitimes d'interprétation dialectique. Ce n'est rien de nouveau, c'est notre socle démocratique: celui qui fonde une culture démocratique. C'est capital. Il ne s'agit donc pas de se contenter d'un minimum formel. Les périodes de crise et de définitions appellent l'invention de plus de culture, avec des arguments renouvelés et ajustés aux défis actuels. Pour accéder à ce progrès, il faut apprendre à reconnaître les savoirs qui existent un peu partout, y compris chez des personnes en situation difficile, et cesser de les mépriser sous prétexte de professionnalisme. « Il faut un meilleur usage des sur-plus de culture qui débordent de partout ».¹

Le socle démocratique nécessite beaucoup plus de culture

Certains voudraient croire que le processus démocratique est neutre, alors qu'il se fonde sur le développement d'une culture du débat bien instruit, et pas seulement sur le maintien d'un échange tolérant d'opinions. Il a été souvent dit que le prétendu « choc des cultures » est en réalité un « choc des ignorances », et c'est bien vrai, si on considère que les violents se réfèrent à des traditions tronquées, mal connues, instrumentalisées. On utilise les droits de l'homme et les autres grands principes démocratiques, mais aussi les religions, voire l'évocation d'identités et de patrimoines fermés, pour justifier guerres et exclusions. Mais quel démocrate peut être dupe de ces grossiers subterfuges? Aucun, dans la mesure où il est instruit. C'est ici qu'intervient le droit de participer à la vie culturelle, avec tous les droits qu'il contient au sein de l'ensemble des droits de l'homme. C'est le droit de chacun de pouvoir participer à une compréhension, mais aussi à une mise en cause à la fois critique et respectueuse des références culturelles qui, dans leurs diversités, composent son milieu. Bref, participer à une culture critique de nos références culturelles en mutation permanente et en situations diverses, dans toutes les disciplines, dans tous les domaines. C'est croiser beaucoup plus de savoirs, aux références très diverses, mais avec méthodes. Nous avons besoin, dans toute communauté politique d'aller capturer de nouvelles idées concrètes parce que bien appropriées, concrètes parce qu'assez complexes tout en étant audibles, lisibles, tangibles. Pour relever ce défi, il est nécessaire de chercher plus l'intelligence collective.

L'observation interactive, ou l'intelligence collective

Les droits culturels sont enserrés au sein de l'ensemble des droits de l'homme, c'est leur légitimité et leur force. Ils permettent à chacun de participer, en droit et en fait, aux débats sur le sens, dans leur vie quotidienne et dans la cité. Ils permettent d'accéder aux libertés et responsabilités d'interprétation, en particulier en ce qui concerne les valeurs fondamentales: celles qui sont en jeu dans les pratiques quotidiennes. Pour participer au débat démocratique dans tous les espaces de la cité, il faut être capable de comprendre et de s'appropriier la pratique qui consiste à tenir ensemble des valeurs nécessaires et opposées. Cette pratique du dialogue méthodique exigeant et continu – qui développe l'intelligence dialectique - est à la fois respect des idées et des personnes bien au-delà d'une simple tolérance, ou ouverture à l'autre. Il s'agit en effet de déterminer des positions qui contiennent les valeurs opposées, des « synthèses » toujours provisoires, qui poussent à

l'invention de solutions innovantes. L'effort de synthèse permet de mettre les savoirs en progrès. Par « intelligence collective », on n'entend pas un consensus, mais plutôt un travail interactif de repérage des valeurs et des « actions saillantes », celles qui démontrent l'acuité et l'inventivité des acteurs publics, civils et privés, surtout lorsqu'ils se mettent en synergie.

Le recueil des informations ne suffit pas, encore faut-il les traiter et comprendre pourquoi telles activités fonctionnent et telles autres non. En conjuguant ces efforts, il est alors possible, avec les habitants concernés, les professionnels des institutions et d'autres acteurs partenaires, d'opérer une traduction politique: tracer des principes synergiques. Il convient que tous se réapproprient la « chose publique », l'État, à condition de le comprendre, selon la formule de Dominique Schnapper, comme la communauté des citoyens.

(1) merci à Nicolas Sidoroff pour cette formule très parlante.

Les fondamentaux

Les droits culturels sont partie intégrante de l'ensemble des droits de l'homme, universels, indivisibles et interdépendants.

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Texte intégral

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Adoptée à Paris le 10 décembre 1948.

ONU (1966)

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Extraits

Article 13

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit:

- a) L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous;
- b) L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- d) L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme;
- e) Il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'État en matière d'éducation, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions.

4. Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État.

Article 15

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit:

- a) De participer à la vie culturelle;
- b) De bénéficier du progrès scientifique et de ses applications;
- c) De bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

2. Les mesures que les États parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture.

3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices.

4. Les États parties au présent Pacte reconnaissent les bienfaits qui doivent résulter de l'encouragement et du développement de la coopération et des contacts internationaux dans le domaine de la science et de la culture.

-

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CES-CR.aspx

ONU (2009)

Observation générale 21

Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

Extraits

Introduction et principes de base

1. Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme et, au même titre que les autres droits, sont universels, indissociables et interdépendants. La promotion et le respect pleins et entiers des droits culturels sont indispensables à la préservation de la dignité humaine et à une interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel.

2. Le droit de chacun de participer à la vie culturelle est étroitement lié aux autres droits culturels énoncés à l'article 15: droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications (art. 15, par. 1 b); droit de chacun de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur (art. 15, par. 1 c); et liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices (art. 15, par. 3). Le droit de chacun de participer à la vie culturelle est aussi intrinsèquement lié au droit à l'éducation (art. 13 et 14), qui permet aux individus et aux communautés de transmettre leurs valeurs, leur religion, leurs coutumes, leur langue et d'autres références culturelles, et qui contribue à promouvoir la compréhension et le respect des valeurs culturelles d'autrui. Il est aussi corrélé à d'autres droits consacrés par le Pacte, notamment le droit de tous les peuples de disposer d'eux mêmes (art. 1) et le droit à un niveau de vie suffisant (art. 11).

(...)

11. De l'avis du Comité, la culture est une notion vaste qui englobe, sans exclusive, toutes les manifestations de l'existence humaine. En outre, l'expression «vie culturelle» est une référence explicite à la culture en tant que processus vivant, qui est historique, dynamique et évolutif et qui a un passé, un présent et un futur.

(...)

13. Le Comité considère que, aux fins de la mise en œuvre du paragraphe 1 a. de l'article 15, la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. La culture façonne et reflète les valeurs de bien-être ainsi que la vie économique, sociale et politique d'individus, de groupes d'individus et de communautés.

L'Observation générale 21 a été adoptée le 1er décembre 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, chargé de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

-

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/gc/E-C-12-GC-21_fr.doc

Procédure spéciale dans le domaine des droits culturels

Travaux thématiques

2015 - Régimes de propriété intellectuelle
2014 - L'impact de la publicité et des pratiques de marketing sur la jouissance des droits culturels
2013 - 2014 : Histoire et mémoire
2013 - Le droit à la liberté artistique
2012 - Les droits culturels des femmes
2012 - Le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications
2011 - Accès au patrimoine culturel
2010 - Pour une mise en œuvre des droits culturels. Nature, enjeux et défis

www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx

UNESCO (2001) Déclaration universelle sur la diversité culturelle

Article 5 - Les droits culturels, cadre propice de la diversité culturelle

Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

<http://portal.unesco.org>

UNESCO (2005) Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Article 2 - Principes directeurs

1. Principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis. Nul ne peut invoquer les dispositions de la présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou garantis par le droit international, ou pour en limiter la portée.

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/cultural-expressions/the-convention/convention-text/>

Conseil de l'Europe (2005) Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

Article 1: Objectifs de la Convention

Les Parties à la présente Convention conviennent:

- a. de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- b. de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;

Article 4 – Droits et responsabilités concernant le patrimoine culturel

Les Parties reconnaissent:

- a. que toute personne, seule ou en commun, a le droit de bénéficier du patrimoine culturel et de contribuer à son enrichissement;
- b. qu'il est de la responsabilité de toute personne, seule ou en commun, de respecter aussi bien le patrimoine culturel des autres que son propre patrimoine et en conséquence le patrimoine commun de l'Europe;
- c. que l'exercice du droit au patrimoine culturel ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont nécessaires dans une société démocratique à la protection de l'intérêt public, des droits et des libertés d'autrui.

Cette convention, aussi appelée Convention de Faro, n'a pas encore été ratifiée par la France, mais des collectivités locales, comme les Bouches-du-Rhône s'en inspirent.

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Identities/default_fr.asp

Les droits culturels

Déclaration de Fribourg (2007)

Texte de la société civile

(1) Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux Pactes internationaux des Nations Unies, la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle et les autres instruments universels et régionaux pertinents;

(2) Réaffirmant que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine;

(3) Convaincus que les violations des droits culturels provoquent des tensions et conflits identitaires qui sont une des causes principales de la violence, des guerres et du terrorisme;

(4) Convaincus également que la diversité culturelle ne peut être véritablement protégée sans une mise en œuvre effective des droits culturels;

(5) Considérant la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme actuellement reconnus;

(6) Estimant que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme;

(7) Constatant que les droits culturels ont été revendiqués principalement dans le contexte des droits des minorités et des peuples autochtones et qu'il est essentiel de les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis;

(8) Considérant qu'une clarification de la place des droits culturels au sein du système des droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur nature et des conséquences de leurs violations, sont le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en faveur d'un relativisme culturel, ou qu'ils soient prétextes à dresser des communautés, ou des peuples, les uns contre les autres;

(9) Estimant que les droits culturels, tels qu'énoncés dans la présente Déclaration, sont actuellement reconnus de façon dispersée dans un grand nombre d'instruments

relatifs aux droits de l'homme, et qu'il importe de les rassembler pour en assurer la visibilité et la cohérence et en favoriser l'effectivité;

nous présentons aux acteurs des trois secteurs, public (les États et leurs institutions), civil (les Organisations non gouvernementales et autres associations et institutions à but non lucratif) et privé (les entreprises), cette Déclaration des droits culturels, en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre, à la fois aux niveaux local, national, régional et universel.

Article 1 (principes fondamentaux)

Les droits énoncés dans la présente Déclaration sont essentiels à la dignité humaine; à ce titre, ils font partie intégrante des droits de l'homme et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. En conséquence:

- a. ces droits sont garantis sans discrimination fondée notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle;
- b. nul ne doit souffrir ou être discriminé en aucune façon du fait qu'il exerce, ou n'exerce pas, les droits énoncés dans la présente Déclaration;
- c. nul ne peut invoquer ces droits pour porter atteinte à un autre droit reconnu dans la Déclaration universelle ou dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme;
- d. l'exercice de ces droits ne peut subir d'autres limitations que celles prévues dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; aucune disposition de la présente Déclaration ne peut porter atteinte aux droits plus favorables accordés en vertu de la législation et de la pratique d'un État ou du droit international;
- e. la mise en œuvre effective d'un droit de l'homme implique la prise en compte de son adéquation culturelle, dans le cadre des principes fondamentaux ci-dessus énumérés.

Article 2 (définitions)

Aux fins de la présente déclaration,

- a. le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les

traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement;

b. l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;

c. par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

Article 3 (identité et patrimoine culturels)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit:

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression;

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine;

c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

Article 4 (référence à des communautés culturelles)

a. Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix;

b. Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.

Article 5 (accès et participation à la vie culturelle)

a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

b. Ce droit comprend notamment:

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix;
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services;
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits;

- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

Article 6 (éducation et formation)

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle; ce droit comprend en particulier:

a. la connaissance et l'apprentissage des droits de l'homme;

b. la liberté de donner et de recevoir un enseignement de et dans sa langue et d'autres langues, de même qu'un savoir relatif à sa culture et aux autres cultures;

c. la liberté des parents de faire assurer l'éducation morale et religieuse de leurs enfants conformément à leurs propres convictions et dans le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion reconnue à l'enfant selon ses capacités;

d. la liberté de créer, de diriger et d'accéder à des institutions éducatives autres que celles des pouvoirs publics, à condition que les normes et principes internationaux reconnus en matière d'éducation soient respectés et que ces institutions soient conformes aux règles minimales prescrites par l'État.

Article 7 (communication et information)

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières, comprend notamment:

a. la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre les informations;

b. le droit de participer à une information pluraliste, dans la ou les langues de son choix, de contribuer à sa production ou à sa diffusion au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication;

c. le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits énoncés dans la présente Déclaration.

Article 8 (coopération culturelle)

Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques:

- au développement culturel des communautés dont elle est membre;
- à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels;
- au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux.

Article 9 (principes de gouvernance démocratique)

Le respect, la protection et la mise en œuvre des droits énoncés dans la présente Déclaration impliquent des obligations pour toute personne et toute collectivité; les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour:

- a. veiller au respect des droits culturels et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité;
- b. assurer notamment l'exercice interactif du droit à une information adéquate, de façon à ce que les droits culturels puissent être pris en compte par tous les acteurs dans la vie sociale, économique et politique;
- c. former leurs personnels et sensibiliser leurs publics à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et notamment des droits culturels;
- d. identifier et prendre en compte la dimension culturelle de tous les droits de l'homme, afin d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun.

Article 10 (insertion dans l'économie)

Les acteurs publics, privés et civils doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques:

- a. veiller à ce que les biens et services culturels, porteurs de valeur, d'identité et de sens, ainsi que tous les autres biens dans la mesure où ils ont une influence significative sur les modes de vie et autres expressions culturelles, soient conçus, produits et utilisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits énoncés dans la présente Déclaration;
- b. considérer que la compatibilité culturelle des biens et services est souvent déterminante pour les personnes en situation défavorisée du fait de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé.

Article 11 (responsabilité des acteurs publics)

Les États et les divers acteurs publics doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques:

- a. intégrer dans leurs législations et leurs pratiques nationales les droits reconnus dans la présente Déclaration;
- b. respecter, protéger et réaliser les droits énoncés dans la présente Déclaration dans des conditions d'égalité, et consacrer au maximum leurs ressources disponibles en vue d'en assurer le plein exercice;
- c. assurer à toute personne, seule ou en commun, invoquant la violation de droits culturels l'accès à des recours effectifs, notamment juridictionnels;
- d. renforcer les moyens de la coopération internationale nécessaires à cette mise en œuvre et notamment intensifier leur interaction au sein des organisations internationales compétentes.

Article 12 (responsabilité des Organisations internationales)

Les Organisations internationales doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques:

- a. assurer dans l'ensemble de leurs activités la prise en compte systématique des droits culturels et de la dimension culturelle des autres droits de l'homme;
- b. veiller à leur insertion cohérente et progressive dans tous les instruments pertinents et leurs mécanismes de contrôle;
- c. contribuer au développement de mécanismes communs d'évaluation et de contrôle transparents et effectifs.

Adoptée à Fribourg, le 7 mai 2007

Préparé par un groupe international, dénommé « Groupe de Fribourg », ce texte a été partiellement repris ou cité par plusieurs documents officiels; il est également utilisé par de nombreux acteurs dans tous les domaines.

La présente Déclaration rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux instruments. Une clarification est nécessaire pour démontrer l'importance cruciale de ces droits culturels ainsi que des dimensions culturelles des autres droits de l'homme.

Le texte proposé est une nouvelle version, profondément remaniée, d'un projet rédigé pour l'UNESCO par le « Groupe de Fribourg » organisé à partir de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg, en Suisse. Issu d'un large débat avec des acteurs d'origines et de statuts très variés, cette Déclaration est confiée aux personnes, aux communautés, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce.

Une liste des personnes et institutions qui parrainent à ce jour cette Déclaration est accessible sur le site de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels: www.unifr.ch/iiedh/fr/recherches/cultural.

-

Culture 21 : actions (2015)

Commission Culture de CGLU

Extraits

Les valeurs

Ces valeurs se basent sur les expériences pratiques et concrètes des cités et des gouvernements locaux ainsi que sur les contributions provenant d'organisations internationales, d'universités et de mouvements militants. Ces valeurs synthétisent les convictions et les aspirations des gouvernements locaux à intégrer la culture dans le développement durable, à l'échelle locale et mondiale.

Culture, droits et citoyenneté

1. La culture est constituée par les valeurs, les croyances, les langues, les connaissances, les arts et les savoirs par lesquels une personne, individuellement ou collectivement, exprime toute son humanité comme le sens qu'elle confère à son existence et à son développement.

2. La culture est un patrimoine commun qui élargit la capacité de chacun à créer son propre futur. Chaque personne est porteuse de culture et participe à l'élaboration de la richesse culturelle. La culture est un processus qui permet de comprendre, d'interpréter et de transformer la réalité.

3. Les droits culturels sont partie intégrante des droits humains. Personne ne peut invoquer la diversité culturelle pour enfreindre ces droits garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. Les libertés culturelles des individus et des communautés sont aussi bien des facteurs essentiels aux dynamiques démocratiques que leurs résultats.

4. Les droits culturels garantissent que toute personne ait la capacité d'accéder aux ressources culturelles nécessaires pour vivre librement son processus d'identification tout au long de sa vie ainsi que la capacité de participer et de façonner les cultures existantes. La citoyenneté culturelle comprend des droits, des libertés et des responsabilités. L'accès et la participation à l'univers culturel et symbolique à tous les moments de la vie constituent des facteurs essentiels pour le développement des capacités de sensibilité, de choix, d'expression et d'esprit critique

qui permettent une interaction harmonieuse, ainsi que la construction de la citoyenneté et de la paix dans nos sociétés.

(...)

-

Les « engagements » présentent neuf sections structurées comme suit :

1. Les droits culturels
2. Le patrimoine, la diversité et la créativité
3. La culture et l'éducation
4. La culture et l'environnement
5. La culture et l'économie
6. La culture, l'équité et l'inclusion sociale
7. La culture, la planification urbaine et l'espace public
8. La culture, l'information et le savoir
9. La gouvernance culturelle

-

Les droits culturels

Citoyenneté active et pleine reconnaissance des droits culturels.

a. Les politiques culturelles locales se basent explicitement sur les droits culturels.

b. Le gouvernement local a adopté un texte de référence sur les droits, les libertés et les responsabilités culturelles.

(...)

-

« Culture 21 : Actions » a été rédigé par la Commission Culture de CGLU entre juin 2013 et mars 2015. La Commission a impliqué des membres, partenaires et experts de tous les continents dans le processus d'élaboration.

Le document final « Culture 21 Actions » a été approuvé par la Commission Culture de CGLU le 19 mars 2015 à Bilbao, dans le cadre du « Sommet Culture de CGLU : Culture et Villes Durables »

<http://www.agenda21culture.net>

Les droits culturels en ligne :

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels (IIEDH) et Réseau culture 21 coordonnent la plateforme et le réseau social consacrés aux droits culturels :

www.droitsculturels.org

Retrouver toutes les informations, les ressources, les actualités et les vidéos de Paideia sur le site de la démarche :

www.droitsculturel.org/paideia

Procédure spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx

Contacts:

IIEDH, Johanne Bouchard: johanne.bouchard@unifr.ch

Réseau culture 21, Christelle Blouët:

christelleblouet@reseauculture21.fr

Ardèche, Anne-Claire Campese: accampese@ardeche.fr

Gironde, Corine Caudron: c.caudron@gironde.fr

Nord, Crisalyne Gallet: crisalyne.gallet@lenord.fr

Territoire de Belfort, Roxane Nonotte:

roxane.nonotte@territoiredebelfort.fr

Manche, Françoise Thomas : francoise.thomas@manche.fr

Le Transfo, Auvergne, Nicole Combezou:

nicole.combezou@letransfo.fr

Allier, Émilie Mauroy: mauroy.e@allier.fr

Puy de Dôme, Ivan Karveix: ivan.karvaix@puy-de-dome.fr

Juillet 2015 *

* Textes collectés entre novembre 2014 et mars 2015 avant les élections des nouveaux Conseils départementaux.

Direction de la publication :

Patrice Meyer Bisch, Johanne Bouchard pour l'IIEDH de Fribourg
Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry pour Réseau culture 21

Ont participé à cette publication :

Textes de : Raoul L'Herminier, Jean-Claude Mairal, Alexis Baron, Jacky Guérineau, Sylvain Gautier, Christine Bachelez, Crisalyne Gallet, Simon Pourret, Corine Caudron, Christine Charbonnier, Pascale Willig et Cyril Naessans, Rébecca Urbajtel, Catherine Girard, Cédric Dolet, Collectif CRIC, Sophie Dageville, Romain Vidoretta, Anne-Isabelle Vignaud, Fabrice Dubusset, Marie-Christine Lerat-Hardy, Rémy Farge.

Avec des extraits de (textes complets à paraître dans les cahiers thématiques) : Samuel Thyron, Stéphanie Pryen, Anne-Claire Campese, Nadine Condemine, Marie-Christine Duchamps, Geneviève Graziani, Nathalie Vienne, Arnaud Jeanne, Stéphane Pinard, Nicole Laloux, Claude Poissenot, Emmanuel Verges, Pascal Lainé, Hugues de Domingo, Emmanuelle Herry, Béatrice Pagnot, Marianne Baudoin, Céline Berno-Cordes, Célia Fleury, Aurélie de Jésus, Anne Aubry, Gabi Dolf-Bonekämper, Martin Chenot, Marie-Christine Lerat-Hardy, Fabien Dubocage, Alain Talon, Julie Laplanche, Jane Motin, François Pouthier, Julie Chantal, Hélène Decaudin, Carine Guilbert, Marie-Christine Bordeaux, Emmanuel Paysant, Marcel Hudelot, Arzel Marcinkowski, Nicolas Sidoroff, Fabien Caulier, Clémence Girard, Sophie Renard, Axelle Vieilleville, Romain Thévenet, Jean-Damien Collin.

Conception graphique : Christelle Blouët

Photos : Irene Favero et Christelle Blouët – sauf p. 41 et 43, La Condition publique, p.45 et 47, Procédé Zèbre ; p.95, Thierry Houyel

Photo de couverture : Portes du lazaret, semi-ouvertes sur la Manche et la côte, Ile Tatihou, Saint-Vaast-La-Hougue – Manche 2015

Remerciements :

Nous remercions chaleureusement tous les auteurs et tous les acteurs de la démarche Paideia pour leur collaboration à ces « Itinéraires » et la précieuse réactivité du Conseil départemental de la Manche pour la première édition de cette publication.

© IIEDH et Réseau culture 21

La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l'IIEDH et Réseau culture 21 doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage numérique et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable.



paideia

www.droitsculturels.org/paideia

Publication de la deuxième année de la démarche Paideia en France, avec : l'Ardèche, le Nord, la Gironde, le Territoire de Belfort, la Manche, l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, le Transfo et la région Auvergne.

« Itinéraires » trace le chemin parcouru par cette démarche depuis la publication de Belfort sortie en février 2014. Cette seconde période est symbolisée par l'« Appel pour une démocratie de proximité », lancé au cœur du débat sur la redéfinition des compétences des collectivités territoriales.

Pour sortir du simple échange d'idées et aussi de l'illusion que tout devrait se rapporter à des leçons de bonnes pratiques, la démarche Paideia développe une méthode rigoureuse d'observation interactive et d'évaluation au regard des droits culturels. Tout acteur impliqué dans la démarche partage ses observations pour opérer les traductions des droits culturels dans sa pratique afin de chercher une plus grande correspondance entre les principes éthiques des droits humains et l'action elle-même. Par ce travail d'analyse, les droits culturels ne sont plus des principes désincarnés et abstraits. Ils ne sont plus considérés comme « dangereux » pour la cohésion sociale mais deviennent au contraire un socle commun qu'il est toujours nécessaire de remettre au cœur des missions des acteurs du territoire.

**UNI
FR** | INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE
ET DES DROITS DE L'HOMME
OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS
UNIVERSITÉ DE Fribourg
UNIVERSITÄT FREIBURG

réseau **culture21**

CULTURE & DÉPARTEMENTS

CANOPEEA
COLLECTIF POUR DES ARBRES
NATIONAUX DIVERSES
SUR LES PARCOURS, L'ÉDUCATION ET
LES ENSEMBLES ARCHITECTURAUX

ardèche
LE DÉPARTEMENT

avec le soutien de

Auvergne
la région juste et grande

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Nord
le Département

Territoire de Belfort
Le Département

LA MANCHE
CULTURELLE - ÉCONOMIQUE - SOLIDAIRE

LETRANSFO
MORPHOLOGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Auvergne
la région juste et grande

Allier
le Département

Pays
du Creusot
le Département

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

cantal
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT